

CANADA

**PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-11-**

COUR SUPÉRIEURE

« En matière de faillite et d'insolvabilité »

**DANS L'AFFAIRE DE LA MISE SOUS
SÉQUESTRE DE :**

**GARDERIE LES PETITS BERGERS DE
LACHINE INC.**, ayant sa place d'affaires au
1510, rue Notre-Dame, Lachine (Québec) H8S
2E3

Débitrice-intimée

-et-

L'AGENCE DU REVENU DU QUÉBEC, ayant
sa place d'affaires au 3800, rue de Marly,
secteur 5-2-8, Québec (Québec) G1X 4A5

Requérante

-et-

MNP LTÉE., ayant sa place d'affaires au 1155,
boulevard René Lévesque Ouest, 19^e étage,
Montréal (Québec) H3B 4V2

Séquestre

-et-

**GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – LE
MINISTÈRE DE LA FAMILLE : DIRECTION
GÉNÉRALE DES OPÉRATIONS
RÉGIONALES**, ayant une place d'affaires au
600, rue Fullum, 4^e étage, bureau 4.50,
Montréal (Québec) H2K 4S7

Mis en cause

**REQUÊTE POUR NOMINATION D'UN SÉQUESTRE ET SUBSIDIAIREMENT
POUR NOMINATION D'UN SÉQUESTRE INTÉRIMAIRE**
(Art. 243 et 47(1) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*)

**À L'UN DES HONORABLES JUGES DE LA COUR SUPÉRIEURE OU À L'UN DE
SES REGISTRAIRES, SIÉGEANT EN MATIÈRE DE FAILLITE DANS ET POUR
LE DISTRICT DE MONTRÉAL, LA REQUÉRANTE EXPOSE
RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :**

INTRODUCTION

1. La Requérante demande à cette honorable Cour de nommer MNP Ltée. (Monsieur Gaetano Di Guglielmo, CIRP, administrateur désigné) à titre de séquestre en vertu de l'article 243 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*¹ («LFI») aux biens de la Débitrice avec tous les pouvoirs mentionnés aux conclusions des présentes et, subsidiairement, de nommer MNP Ltée à titre de séquestre intérimaire en vertu de l'article 47 (1) LFI;

HISTORIQUE

2. La Débitrice a été constituée le 8 mars 2012 et exploite une garderie privée pour enfants, non subventionnée, détenant un permis actif au ministère de la Famille pour 40 places à Lachine, tel qu'il appert du relevé du Registraire des entreprises du Québec, pièce R-1;

ENDETTEMENT DE LA DÉBITRICE

3. La Débitrice est endettée envers la Requérante depuis le mois d'août de l'année 2013, ayant fait défaut de respecter ses obligations fiscales au titre des Déductions à la source totalisant la somme de 368 588,05 \$ (au

¹ L.R.C. (1985), ch. B-3 («LFI»)

13 novembre 2023), le tout suivant un état de compte datée du 13 novembre 2023 dénoncé comme pièce **R-2**;

4. Pour garantir le remboursement des obligations de la débitrice, la Requérante bénéficie des sûretés suivantes portant sur les actifs ci-après mentionnés, à savoir :

- Une hypothèque légale contre le permis de garderie portant le no. 3001-0281 pour la somme de 328 341,08 \$ relativement aux retenues à la source impayées pour les périodes 2013-08-01 au 2022-10-31 ainsi que pour des impôts de la corporation impayés pour les années 2018 et 2019, publiée au RDPRM le 6 septembre 2023, une copie de l'hypothèque légale mobilière publiée au RDPRM sous le numéro 23-1051763-0001, est dénoncée sous la cote **R-3**;
- La Requérante est une personne titulaire, selon l'article 2651 du Code civil du Québec, d'une priorité sur ou contre les biens meubles de la Débitrice relativement aux retenues à la source impayées;

5. Également, la Requérante a obtenu des jugements suivant l'article 13 de la *Loi sur l'administration fiscale*² (LAF), respectivement le 23 octobre 2015 et le 21 juin 2018 relativement à des cotisations fiscales (eu égard aux retenues à la source) se détaillant comme suit :

- La somme de 36 596,35 \$ et les intérêts pour des cotisations envoyées entre le 8 mai 2014 au 20 janvier 2015;
- La somme de 88 756,62 \$ et les intérêts pour des cotisations envoyées entre le 25 février 2016 au 19 octobre 2017;

² RLRQ, c. A-6.002 (« LAF »)

Copie des jugements suivant l'article 13 LAF est dénoncée en liasse sous la cote **R-4**;

6. Malgré les différentes ententes et promesses faites à la Requérante, la Débitrice refuse et/ou néglige de payer les montants qui sont dus;

SITUATION FINANCIÈRE DE LA DÉBITRICE

7. La Débitrice est une personne insolvable au sens de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* ou le deviendra à très courte échéance étant donné sa situation financière précaire;
8. La créance due à la Requérante au 14 novembre 2023 se détaille comme suit :

Garderie les petits bergers de Lachine Inc.						
Lois	Périodes	Droits	Pénalités	Intérêts	Total	Non-production
IC*	Exercices 2018-01-31, 2019-01-31 (O) et 2020-01-31, 2021-01-31, 2022-01-31 (E)	3 440,97 \$	572,90 \$	671,99 \$	4 685,86 \$	Pér. 2020-01-31, 2021-01-31, 2022-01-31 et 2023-01-31
RS	- Sommaires 2013 à 2020 - Pér. 2013-06-13 à 2020-12 (O) et 2021-01-01 au 2023-09-30 (E) ;	191 893,04 \$	56 992,27 \$	115 114,43 \$	363 999,74 \$	Pér. du 2023-01-31 au 2023-08-31
Total de la créance					368 685,60 \$	

* L'ARC détenait également une créance en retenues à la source fédérales de 129 328,31 \$ jusqu'en août 2023.

MOTIFS JUSTIFIANT LA DEMANDE DE NOMINATION DE SÉQUESTRE

9. La Requérante a procédé à la signification d'un *Préavis de l'intention de mettre à exécution une garantie* (Article 244 et Règle 124 Loi sur la Faillite et l'insolvabilité), le 31 octobre 2023, copie du rapport de signification du Préavis selon l'article 244 LFI est dénoncé sous la cote **R-5**;

10. La débitrice-intimée continue les opérations sans toutefois respecter ses obligations fiscales et sans payer les impôts de corporation et les retenues à la source;
11. Tel qu'il apparaît à la *liste des interventions de perception* dénoncée comme pièce **R-6** (produit sous scellé), des agents de la Direction générale du recouvrement de Revenu Québec ont eu de nombreuses communications avec les dirigeants de la Débitrice afin de faire régulariser la situation fiscale de cette dernière;
12. La pièce R-6 révèle des informations fiscales confidentielles et elle ne devrait pas être rendue publique à ce stade au public, incluant certains créanciers potentiels ou compétiteurs;
13. À la lumière de ce qui précède, cette pièce devrait être communiquée sous scellés jusqu'à ordonnance contraire de la Cour;
14. La pièce R-6 démontre notamment :
 - Que la Débitrice était en défaut de produire ses déclarations mensuelles relatives aux retenues à la source dès le 1^{er} août 2013 (intervention de 2014-02-03);
 - Que malgré l'émission de cotisations estimatives, de cotisations pour pénalités vu l'absence de production des déclarations fiscales et de frais de recouvrement, la Débitrice a continué à être en défaut en regard de la production de ses déclarations, et ce, pour toutes les années subséquentes, soit de 2014 à 2023;
 - Qu'il y a à répétition absence de collaboration de la Débitrice avec la Requérante;

15. Devant l'absence de collaboration de la Débitrice, Revenu Québec a procédé à la saisie au compte bancaire à trois reprises :
 - 2 mars 2015 : Saisie à la Caisse Desjardins de Lachine Inc.; réponse le 25 mars 2015 à l'effet qu'il n'y a aucun folio à la Caisse;
 - 24 janvier 2022 : Saisie à la Banque Royale du Canada succ. 1 Pl. Ville-Marie, Montréal (Qc); réponse le 2022-02-08 aucun compte pour la société Débitrice (Déclaration ci-jointe comme pièce **R-7**);
 - 31 janvier 2023 : Saisie à la banque Tangerine et RBC Gestion Mondiale d'actifs Inc.; réponse le 2023-02-08 de la banque Tangerine (n'est pas client à la banque) et le 2023-02-27 de la RBC du 53 45^e avenue, Lachine à l'effet que le compte est fermé depuis le 2019-05-15 (Déclaration ci-jointe comme pièce **R-8**);
16. De plus, comme il a été mentionné précédemment, Revenu Québec a obtenu des certificats de jugements en 2015 et en 2018 (pièce R-4);
17. Aucune déclaration en retenues à la source n'a été produite depuis le 1^{er} janvier 2021, et aucun paiement n'a été reçu depuis la dernière année;
18. Le défaut de la Débitrice de produire ses déclarations en retenue à la source pour les périodes entre le 2021-04-01 au 2022-12-31, a forcé la Requérante à émettre des cotisations estimatives au montant de 40 400 \$ (en droit seulement), copies des cotisations estimatives en retenues à la source pour les périodes entre le 2021-04-01 au 2022-12-31 sont dénoncées en liasse sous la cote **R-9**;
19. La Requérante a également émis des déclarations estimatives pour les retenues à la source non effectuées entre le 1^{er} janvier 2023 et le 30 septembre 2023, copies des cotisations estimatives en retenues à la

source pour les périodes entre le 2023-01-01 au 2023-09-30 émises le 8 novembre 2023 sont dénoncées en liasse sous la cote **R-10**;

20. Le 31 janvier 2023, le dossier a été pris en charge par la conseillère experte en recouvrement fiscal, soit Mme Clémence Gélinas. L'analyse a rapidement permis de constater que l'épuisement des recours et l'absence de collaboration devraient entraîner de façon imminente l'exécution des mesures judiciaires et mener à la fermeture de l'établissement;
21. Le 8 février 2023, la Requérante a adressé une demande en vertu de l'article 71 LAF³ au ministère de la Famille afin d'obtenir la copie du permis ainsi que la liste des parents actuellement sous contrat, copie de la *Demande de documents ou renseignements* datée du 8 février 2023 est dénoncée sous la cote **R-11**;
22. Le ministère de la Famille a transmis une copie du permis de garderie valide jusqu'au 31 janvier 2024, copie du permis de garderie pour l'établissement numéro 3001-0281 est dénoncé sous la cote **R-12**;
23. Le ministère de la Famille a également transmis des rapports d'inspection de la Débitrice, lesquels démontrent que :
 - La dernière inspection remonte à 2021-02, et un seul élément avait été vérifié (aucun manquement);
 - Lors du renouvellement de permis en 2018-10, 2 manquements avaient été constatés sur 29 éléments vérifiés;

Une copie des rapports d'inspection du ministère de la Famille est dénoncée sous la cote **R-13** en liasse;

³ Renseignements à fournir au ministre par un organisme public

24. En tout temps pertinent depuis la prise en charge du dossier de la Débitrice par le service du recouvrement de la Requérante, cette dernière a été préoccupée par la poursuite des activités de la Débitrice afin de ne pas perturber le service de garderie offert à une quarantaine de familles;
25. Étant donné qu'environ 40 familles bénéficient du service de garderie de la Débitrice et considérant de plus les emplois des éducatrices qui seraient en péril, la Requérante ne recherche pas la cessation des activités de la Débitrice, mais la poursuite de ses activités par le biais de la nomination d'un séquestre;
26. Étant donné que la valeur de la Débitrice repose principalement sur la nature de ses activités de gestion de garderie et sur le permis émis par le Mis en cause, il est de la plus haute importance pour la Requérante que toute transaction avec des tiers liés ou non liés pour l'acquisition de la garderie soit supervisée et consentie au préalable par la Requérante et un séquestre à être nommé, afin de préserver la valeur de l'entreprise, que les activités de la Débitrice ne soient pas déménagées, et afin d'éviter que la Requérante ne soit devant le fait accompli d'une entreprise inopérante et d'un immeuble laissé vacant alors que ce dernier est actuellement aménagé pour les fins spécifiques d'opérations d'une garderie;
27. Il importe donc que le statu quo soit préservé et la nomination d'un séquestre est la mesure la plus appropriée dans les circonstances, le tout aux fins de permettre à la Requérante d'obtenir toute l'information appropriée et ainsi protéger ses garanties;
28. Compte tenu de ce qui précède, il est manifeste que la Requérante n'a plus aucune confiance dans l'entreprise et les dirigeants de la débitrice, vu le

manque de collaboration ainsi que son non-respect dans ses obligations fiscales;

29. Afin de préserver les droits de la Requérante et d'éviter que les biens de la Débitrice disparaissent, la Requérante est bien fondée de demander, subsidiairement, à cette honorable cour de nommer MNP Ltée. (monsieur Gaetano Di Guglielmo, CIRP, administrateur désigné) à titre de séquestre intérimaire en vertu de l'article 47 (1) LFI aux biens de la Débitrice;
30. MNP Ltée. (représentée par monsieur Gaetano Di Guglielmo), accepte d'agir à titre de séquestre tel qu'il apparaît à la lettre d'acceptation d'agir datée du 18 octobre 2023, sous la cote **R-14**;
31. La nomination d'un séquestre est nécessaire dans les circonstances pour protéger les actifs de la débitrice, sans quoi la réalisation des actifs risque d'être encore plus déficitaire, voire inexistante, puisque la Requérante voit la position de la Débitrice se détériorer de façon évidente;

LES CONCLUSIONS RECHERCHÉES

32. Dans les circonstances, la Requérante soumet respectueusement que MNP Ltée. doit être nommé séquestre afin de protéger les actifs de la Débitrice et traiter équitablement l'ensemble des créanciers, d'assister le mis en cause dans la continuité des opérations;
33. La Requérante soumet respectueusement que MNP Ltée. doit être nommé séquestre avec les pouvoirs ci-après mentionnés aux conclusions de la requête;

34. Monsieur Gaetano Di Guglielmo, CIRP, de MNP Itée. est un syndic licencié ayant les compétences requises pour agir à titre d'administrateur désigné du séquestre intérimaire;
35. La Requérante soumet qu'il est juste et opportun de nommer immédiatement le séquestre MNP Itée. (M. Gaetano Di Guglielmo, CIRP);
36. Vu l'urgence et l'importance de la demande, la Requérante requiert l'exécution provisoire, nonobstant appel du présent jugement;
37. La présente requête est bien fondée en fait et en droit;

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA COUR :

[1] **ACCORDER** la requête pour nomination d'un séquestre;

SIGNIFICATION OU NOTIFICATION

[2] **ABRÉGER** les délais de notification et de présentation de la requête;

[3] **EXEMPTER** la Requérante de notifier la présente requête à toute personne autre que la Débitrice et le Mis en cause;

ACTIFS

[4] **DÉCLARER** que le terme « Actifs » s'entend de tous les actifs mobiliers de la Débitrice, ci-après désignés :

L'universalité des biens meubles de la débitrice, présents et futurs, corporels et incorporels, de toute nature et où qu'ils puissent être situés, y compris le permis de garderie portant le no. 3001-0281;

NOMINATION

[5] **NOMMER** MNP Itée. (M. Gaetano Di Guglielmo, CIRP administrateur désigné), à titre de Séquestre de la Débitrice pour les Actifs, en vertu de l'Article 243 L.F.I. et ce, jusqu'à ce que l'un des évènements suivants se produise :

- a) La vente de la totalité des Actifs et l'émission du Certificat du Séquestre confirmant la fin de son mandat de vendre; ou
- b) Toute ordonnance rendue par le Tribunal mettant un terme au mandat du Séquestre;

[6] **DÉCLARER** que l'ordonnance (l'« **Ordonnance** ») et ses effets survivront au dépôt par la Débitrice d'une proposition en vertu de la L.F.I., à l'émission d'une ordonnance à l'endroit de la Débitrice rendue aux termes de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (la «LACC») ou à la faillite de la Débitrice, à moins qu'une ordonnance spécifique à l'effet contraire ne soit rendu par le Tribunal;

POUVOIRS DU SÉQUESTRE

[7] **AUTORISER** le séquestre à exercer les pouvoirs suivants :

[7.1] Pouvoirs liés à la prise de possession des actifs

AUTORISER le Séquestre à prendre possession de tous les Actifs de la Débitrice (les « Actifs»);

[7.2] Pouvoirs liés à la conservation des actifs

- a) Tous les pouvoirs nécessaires à la conservation et à la protection des Actifs;

- b) Tous les pouvoirs nécessaires au contrôle des Actifs et de toutes les places d'affaires et tous les lieux occupés par la Débitrice;
- c) Tous les pouvoirs nécessaires lui permettant l'accès, en tout temps, aux places d'affaires et locaux de la débitrice, et aux actifs et pour changer les serrures donnant accès auxdits locaux et places d'affaires de la Débitrice;
- d) Tous les pouvoirs nécessaires lui permettant l'accès à tous les livres comptables de la Débitrice, ainsi qu'à tout document, contrat, registre, de quelque nature que ce soit, liés aux opérations de la Débitrice ou aux actifs ou qu'ils se trouvent et peu importe le support (les «Registres»), ainsi que les pouvoirs nécessaires afin de prendre des copies de tous Registres nécessaires ou utiles à l'exécution de ses fonctions;
- e) Tous les pouvoirs nécessaires afin de procéder à une analyse des Registres de la Débitrice;

[7.3] Pouvoirs liés aux opérations de la Débitrice

- f) Continuer, en tout ou en partie, les opérations de la Débitrice;
- g) Tous les pouvoirs nécessaires au contrôle des recettes et débours de la débitrice;
- h) Tous les pouvoirs nécessaires afin de percevoir tous les comptes à recevoir et autres créances de la Débitrice et transiger à leur égard, et pour signer tout document ou tout contrat requis ou utile à ces fins;
- i) Tous les pouvoirs nécessaires afin de pouvoir procéder à l'ouverture de tout compte bancaire requis, selon les termes et conditions qu'il

déterminera, auprès de toute banque à charte canadienne, ou d'autres institutions financières, et ce, afin d'encaisser toute somme payable à la débitrice, et d'émettre tout paiement qui, de l'avis du Séquestre, est nécessaire ou utile aux opérations de la Débitrice;

[7.4] Pouvoirs liés à la disposition et la vente d'actifs

- j) Tous les pouvoirs nécessaires visant à intéresser ou à solliciter un ou des acheteurs potentiels des Actifs, en tout ou en partie, incluant, sans limitation, le droit de procéder à un appel d'offres public ou à des sollicitations privées en vue de la disposition des Actifs;

[8] **ORDONNER** au Séquestre de demander au tribunal la permission de vendre les Actifs de la Débitrice hors du cours normal des affaires, en tout ou en partie, lorsqu'il aura trouvé un acquéreur à des conditions qu'il juge raisonnables, le cas échéant;

[9] **CONFÉRER** au Séquestre tous les pouvoirs nécessaires afin d'ester en justice et d'intenter les procédures qu'il juge appropriées, incluant aux termes de l'article 34 de la L.F.I. dans le cadre de l'exercice de ses fonctions à l'égard des Actifs;

[10] **AUTORISER** le Séquestre à retenir les services de tout professionnel de son choix, ou de toute personne ou entreprise afin de remplir efficacement ses fonctions;

[11] **DÉCLARER** que le Séquestre peut fournir des informations aux créanciers et autres parties intéressées qui en font la demande par écrit. Une copie de cette demande devra être transmise au procureur de la Requérante. Le Séquestre ne doit toutefois pas communiquer des informations jugées confidentielles, exclusives ou concurrentielles par la Requérante, à des tiers sans le consentement préalable de la Requérante, à moins de directive contraire du Tribunal;

DEVOIRS DE LA DÉBITRICE

[12] **ORDONNER** que la débitrice-intimée, ses administrateurs et dirigeants accordent, sans délai, au Séquestre l'accès aux Actifs, aux places d'affaires et locaux de la Débitrice et aux Registres;

[13] **ORDONNER** que la Débitrice, ses administrateurs et dirigeants soient tenus de coopérer avec le Séquestre dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés aux termes de l'Ordonnance;

[14] **ORDONNER** que la Débitrice, ne doive pas disposer, aliéner, grever ou autrement transiger, de quelque façon que ce soit, à l'égard des Actifs, sans le consentement du Séquestre;

NON-INTERFÉRENCE AVEC LE SÉQUESTRE, LA DÉBITRICE ET LES ACTIFS

[15] **ORDONNER** que, sous réserve de toute ordonnance du Tribunal, laquelle ne pourra être rendue sans qu'un avis préalable ne soit dûment transmis au Séquestre, à la Requérante, aucune procédure, saisie, revendication ou autre mesure d'exécution, ne pourra être mise en œuvre, continuée ou exécutée contre les Actifs;

[16] **ORDONNER** qu'aucune personne n'interrompe, ne modifie, ne résilie ou ne cesse d'exécuter ses obligations en vertu de tout droit, contrat, entente, licence ou permis conclus avec la Débitrice sans le consentement préalable du Séquestre, ou avec l'autorisation du Tribunal;

FOURNITURE DE SERVICES

[17] **ORDONNER** que toute personne partie à une entente écrite ou verbale avec la débitrice, ainsi que tout fournisseur d'Actifs ou de services à la Débitrice, soit enjointe jusqu'à l'émission de toute autre ordonnance du Tribunal, de ne pas résilier,

modifier ou cesser d'exécuter toute entente de fourniture de Actifs ou de services, tel qu'elle peut être requise par le Séquestre, et que le Séquestre soit autorisé à continuer à utiliser le numéro de téléphone, de télécopieur, les adresses internet et autres services, y inclus l'internet et les sites web de la Débitrice, en autant que les prix normaux et autres charges normales pour tels actifs et services fournis ou rendus après la date de cette Ordonnance soient acquittés par le Séquestre selon les pratiques normales de paiement de la Débitrice ou selon toute autre pratique dont il pourra être convenu entre le fournisseur d'Actifs ou de services et le Séquestre, ou selon toute ordonnance du Tribunal;

[18] **ORDONNER** que le mis en cause soit enjoint, jusqu'à l'émission de toute autre ordonnance du Tribunal, de ne pas résilier, modifier ou cesser d'exécuter toute entente concernant la Débitrice, et notamment l'octroi de permis et de subventions avec la Débitrice;

EMPLOYÉS

[19] **PERMETTRE** au Séquestre de continuer à retenir les services des employés de la Débitrice jusqu'à ce que le Séquestre, agissant pour et au nom de la débitrice, ou la Débitrice résilie congédie ou autrement mette fin à tout tel emploi de tels employés. Le Séquestre ne sera aucunement responsable pour toute telle réclamation d'employé, incluant à titre d'employeur ou employeur-successeur, tel que prescrit à l'article 14.06(1.2) de la L.F.I. autrement qu'en regard de tout montant que le Séquestre pourrait accepter par écrit de payer en regard des obligations prévues aux paragraphes 81.4(5) et 81.6(3) de la L.F.I.;

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

[20] **DÉCLARER** que conformément au sous-paragraphe 7(3)c) de la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques L.C.

2000, ch. 5, le Séquestre est autorisé, à communiquer des renseignements personnels concernant des individus identifiables, qu'il a e en sa possession ou qui sont sous sa responsabilité, à des parties intéressées ou à des investisseurs, financiers, acheteurs, ou associés stratégiques éventuels, ainsi qu'à des conseillers, mais seulement dans la mesure où il est opportun ou nécessaire de le faire, et à la condition que les personnes à qui ces renseignements personnels sont communiqués s'engagent auprès du Séquestre en vertu des conventions de confidentialité les obligeant à préserver et à protéger le caractère confidentiel de ces renseignements et à en limiter l'utilisation;

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

[21] **DÉCLARER** que, sous réserve des pouvoirs conférés au Séquestre aux termes de l'Ordonnance rien aux présentes n'impose une obligation au Séquestre de prendre la possession, le contrôle, ou d'autrement assumer la gestion de l'un quelconque des actifs. Le Séquestre ne sera point, par l'émission de l'ordonnance, présumée être en possession de l'un ou l'autre des actifs, comme prévu à toute loi environnementale, le tout selon les termes de la L.F.I.;

[22] **DÉCLARER** que les pouvoirs du Séquestre seront exercés à sa seule discrétion et selon son jugement;

[23] **DÉCLARER** que l'article 215 L.F.I. s'applique mutatis mutandis, et donc, aucune action ni autre procédure ne peut être intentée contre le Séquestre en raison de sa nomination ou de l'exécution des pouvoirs qui lui sont conférés par le tribunal, sauf avec l'autorisation préalable du tribunal. Les entités liées au Séquestre ou appartenant au même groupe bénéficient de la protection découlant du présent paragraphe;

HONORAIRES

[24] **DÉCLARER** qu'en garantie des frais et débours professionnels engagés, tant avant qu'après la date de l'Ordonnance, à l'égard de la présente instance, une charge et une sûreté à l'égard des Biens sont constituées en faveur du Séquestre, du procureur du Séquestre et des autres conseillers du Séquestre, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant total de 75 000 \$ (la « **Charge d'Administration** »);

[25] **DÉCLARER** que la Charge d'Administration est de rang supérieur à celui de toutes autres charges ou sûretés, de quelque nature que ce soit (collectivement, les « **Charges** »), grevant l'un ou l'autre des Biens;

[26] **DÉCLARER** que la Charge d'Administration grève, à compter de 0 h 01 (heure de Montréal) le jour de l'Ordonnance (l'« **Heure de prise d'effet** »), tous les Biens, présents et futurs, de la Débitrice;

[27] **DÉCLARER** que, nonobstant : i) la présente instance et toute déclaration d'insolvabilité qui en découle, ii) toute requête en faillite déposée à l'égard de la Débitrice conformément à la *LFI* et toute ordonnance de faillite y faisant droit ou toute cession de biens visant la Débitrice qui est faite ou réputée avoir été faite, et iii) toute loi fédérale ou provinciale, les paiements ou dispositions de biens faits par le Séquestre conformément à la présente Ordonnance et l'octroi de la Charge d'Administration ne constituent et ne constitueront pas des règlements, des préférences frauduleuses, des transferts frauduleux, des opérations sous-évaluées, des paiements préférentiels ou d'autres transactions contestables ou révisables ou des actes donnant lieu à un recours pour abus en vertu d'une loi applicable, et seront valides et exécutoires à l'encontre de toute personne, y compris tout syndic de faillite, et tout séquestre aux Biens de la Débitrice;

[28] **AUTORISER** le Séquestre à prélever des avances pour le paiement de ses

honoraires et débours et ceux de ses procureurs, avec l'accord de la requérante, le tout sujet à taxation conformément à la *LFI*, le cas échéant;

EXÉCUTION DES DOCUMENTS

[29] **AUTORISER** le Séquestre et l'acheteur éventuel, le cas échéant, à accomplir tout acte, à signer tout document et entreprendre toute action nécessaire à l'exécution de toute entente, contrat, acte, disposition, transaction ou engagement stipulée dans une convention d'achat ou autre document stipulant la vente des actifs, ainsi que tout autre document y reliait pouvant être requis ou utile pour donner plein effet aux présentes;

GÉNÉRALITÉS

[30] **DÉCLARER** que le Séquestre est libre de signifier tout avis, note d'information ou autre document se rapportant à la présente instance, en envoyant une copie par courrier ordinaire, port payé, par messagerie, par livraison en main propres ou par transmission électronique, aux personnes ou autres parties concernées, à leur dernière adresse figurant aux registres. Le document ainsi signifié est réputé avoir été reçu à la date de livraison, s'il s'agit d'une livraison en mains propres ou d'une transmission électronique, le jour ouvrable suivant, s'il est livré par messagerie ou trois jours ouvrables suivant sa mise à la poste s'il est envoyé par courrier ordinaire;

[31] **DÉCLARER** que le Séquestre peut signifier les documents relatifs à la présente instance à toutes les parties représentées par procureur, en envoyant par courrier électronique un document PDF ou une autre forme de copie électronique de ces documents, aux adresses électroniques des procureurs à la condition qu'il livre des exemplaires sur support papier de ces documents à toute partie qui en fait la demande dès que possible par la suite;

[32] **DÉCLARER** que toute partie à la présente instance, autre que le Séquestre, peut signifier les documents s'y rapportant en envoyant par courrier électronique un document PDF ou toute autre forme de copie électronique de tous les documents aux adresses électroniques des procureurs à la condition que cette partie livre des documents PDF ou d'autres copies électroniques ou exemplaires sur support papier de tous les documents aux procureurs de la Débitrice et du Séquestre et à toute autre partie qui en fait la demande;

[33] **DÉCLARER** que sauf disposition contraire des présentes ou autre ordonnance du tribunal il n'est pas nécessaire de signifier quelque document ou ordonnance à une personne, à l'égard de la présente instance, à moins que cette personne n'ait signifié une comparution aux procureurs de la Débitrice et du Séquestre, et ne l'ait déposé au dossier de la Cour;

[34] **DÉCLARER** que toute personne intéressée peut présenter une demande au tribunal afin de faire modifier ou annuler l'ordonnance ou d'obtenir un autre redressement moyennant un préavis de cinq (5) jours au Séquestre, à la Requérante et à toute autre partie susceptible d'être affectée par l'ordonnance ou moyennant tout autre préavis s'il en est que le tribunal pourra ordonner;

[35] **DÉCLARER** que l'ordonnance et toutes les autres ordonnances dans le cadre de la présente instance sont pleinement exécutoires et en vigueur dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada;

NOMINATION À TITRE SUBSIDIAIRE D'UN SÉQUESTRE INTÉRIMAIRE

[36] **NOMMER** MNP Ltd/MNP Ltée (M. Gaétano DiGuglielmo, CIRP, administrateur désigné) à titre de séquestre intérimaire de la Débitrice pour les Actifs, en vertu de l'article 47 (1) LFI avec les pouvoirs ci-haut mentionnés;

[37] **ORDONNER** que le séquestre intérimaire demeure en fonction jusqu'au premier des éléments suivants :

a) la prise de possession par un séquestre au sens du paragraphe 243 (2) LFI des biens de la Débitrice placés sous la responsabilité du séquestre intérimaire;

b) la prise de possession par un syndic des biens de la Débitrice placés sous la responsabilité du séquestre intérimaire;

c) 30 jours de sa nomination ou pour toute autre période précisée par le tribunal;

[38] **ORDONNER** l'exécution provisoire de l'Ordonnance nonobstant tout appel et sans qu'il soit nécessaire de fournir quelque garantie ou cautionnement que ce soit;

[39] **LE TOUT AVEC DÉPENS.**

Québec, le 16 novembre 2023



LARIVIÈRE MEUNIER
Avocats de la Requérante

DÉCLARATION SOUS SERMENT

Je, soussignée, Clémence Gélinas, agente de recouvrement au Service de recouvrement des dossiers d'insolvabilité de Revenu Québec, exerçant ma profession au 855, avenue Broadway, secteur SW102, Shawinigan (Québec) G9N 8B8, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis une employée du ministère du Revenu du Québec;
2. J'ai la charge du dossier visé par le présent litige;
3. Tous les faits allégués à la présente requête sont vrais à ma connaissance personnelle.

ET J'AI SIGNÉ:

Clémence Gélinas

CLÉMENCE GÉLINAS

Déclaré sous serment devant moi, par voie technologique
via la plateforme Microsoft TEAMS
À Québec, le 16 novembre 2023

x

Caroline Bolduc

- Commissaire à l'assermentation pour le Québec
- Je, _____, employé(e) autorisé(e)
par le ministre du Revenu en vertu de l'article 11 de
la Loi sur l'administration fiscale (RLRQ, chapitre A-6.002)



AVIS DE PRÉSENTATION

DESTINATAIRES : **GARDERIE LES PETITS BERGERS DE LACHINE INC.**,
1510, rue Notre-Dame
Lachine (Québec) H8S 2E3
Débitrice-intimée

MNP LTÉE.
1155, boulevard René Lévesque Ouest, 19^e étage
Montréal (Québec) H3B 4V2
Séquestre

**GOVERNEMENT DU QUÉBEC – LE MINISTÈRE DE LA
FAMILLE : DIRECTION GÉNÉRALE DES OPÉRATIONS
RÉGIONALES**
600, rue Fullum, 4^e étage, bureau 4.50
Montréal (Québec) H2K 4S7
Mis en cause

PRENEZ AVIS que la présente requête sera soumise pour adjudication devant l'un des juges ou devant l'un des honorables juges de la Cour Supérieure, siégeant en division de faillite, dans et pour le district de Montréal au palais de justice de Montréal, 1, rue Notre-Dame Est à Montréal, **le 29 novembre 2023, en salle 16.10 à 8h45** ou aussitôt que Conseil pourra être entendu.

PRENEZ AVIS QUE TOUTE CONTESTATION DEVRA SE FAIRE EN PERSONNE À L'ENDROIT ET À L'HEURE INDIQUÉS CI-HAUT.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

Québec, le 16 novembre 2023



LARIVIÈRE MEUNIER
Avocats de la Requérante

C A N A D A

**PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-11-**

C O U R S U P É R I E U R E

« En matière de faillite et d'insolvabilité »

**DANS L'AFFAIRE DE LA MISE SOUS
SÉQUESTRE DE :**

**GARDERIE LES PETITS BERGERS DE
LACHINE INC.**

Débitrice-intimée

-et-

L'AGENCE DU REVENU DU QUÉBEC

Requérante

-et-

MNP LTÉE.

Séquestre

-et-

**GOVERNEMENT DU QUÉBEC – LE
MINISTÈRE DE LA FAMILLE : DIRECTION
GÉNÉRALE DES OPÉRATIONS
RÉGIONALES**

Mis en cause

INVENTAIRE DE PIÈCES REMISES

PIÈCE R-1 : Copie du relevé du Registraire des entreprises du Québec;

PIÈCE R-2 : Copie de l'état de compte en date du 13 novembre 2023;

PIÈCE R-3 : Copie de l'hypothèque légale mobilière publiée au RDPRM le 6 septembre 2023 sous le numéro 23-1051763-0001;

- PIÈCE R-4 :** En liasse, copie des jugements du 23 octobre 2015 et du 21 juin 2018 suivant l'article 13 LAF;
- PIÈCE R-5 :** Copie du rapport de signification du Préavis selon l'article 244 LFI;
- PIÈCE R-6 :** Copie de la liste des interventions de perception (produit sous scellé);
- PIÈCE R-7 :** Copie de la déclaration de Banque Royale du Canada succ. 1 Pl. Ville-marie, Montréal (Qc);
- PIÈCE R-8 :** Copie de la déclaration de la banque Tangerine et RBC Gestion Mondiale d'actifs Inc.;
- PIÈCE R-9 :** En liasse, copie des cotisations estimatives en retenues à la source pour les périodes entre le 2021-04-01 au 2022-12-31;
- PIÈCE R-10 :** En liasse, copies des cotisations estimatives en retenues à la source pour les périodes entre le 2023-01-01 au 2023-09-30 émises le 8 novembre 2023;
- PIÈCE R-11 :** Copie de la *Demande de documents ou renseignements* datée du 8 février 2023;
- PIÈCE R-12 :** Copie du permis de garderie pour l'établissement numéro 3001-0281;
- PIÈCE R-13 :** En liasse, copie des rapports d'inspection du ministère de la Famille;
- PIÈCE R-14 :** Copie de la lettre d'acceptation d'agir de MNP Ltée datée du 18 octobre 2023;

Québec, le 16 novembre 2023



LARIVIÈRE MEUNIER
Avocats de la Requérante

COUR SUPÉRIEURE
(En matière de faillite et d'insolvabilité)

DISTRICT DE MONTRÉAL
N° : 500-11-

DANS L'AFFAIRE DE LA MISE SOUS SÉQUESTRE DE :

GARDERIE LES PETITS BERGERS DE LACHINE INC.

Débitrice-intimée

-et-

L'AGENCE DU REVENU DU QUÉBEC

Requérante

-et-

MNP LTÉE.

Séquestre

-et-

**GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – LE MINISTÈRE DE LA
FAMILLE : DIRECTION GÉNÉRALE DES OPÉRATIONS
RÉGIONALES**

Mis en cause

INVENTAIRE DE PIÈCES REMISES

Me Daniel Cantin, avocat
LARIVIÈRE MEUNIER

Ligne directe : 418 652-5245
3800, rue de Marly, secteur 5-2-8

Québec (Québec) G1X 4A5

Téléphone: 418 652-6842

Sans frais: 1 888 830-8808, poste 418 652-5245

Télécopieur : 418 577-5327

Notification : Notif-Quebec@revenuquebec.ca

N/Réf. : 1001-CQ-404089-23 BV-0720

PIÈCE R-1 :
Copie du relevé du Registraire des entreprises du Québec

Rechercher une entreprise au registre

État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises

Renseignements en date du 2023-11-03 09:13:27

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1168057322
Nom	Garderie les petits bergers de Lachine INC.

Adresse du domicile

Adresse	1510 RUE Notre-Dame Lachine Québec H8S2E3 Canada
---------	--

Adresse du domicile élu

Nom de l'entreprise	Garderie les petits bergers de Lachine Inc.
Nom de la personne physique	
Nom de famille	Bernier
Prénom	Anik

Adresse	1565 rue Saint-Antoine Montréal (Québec) H8S1T7 Canada
---------	--

Immatriculation

Date d'immatriculation	2012-03-08
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	2012-03-08
Date de fin d'existence prévue	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Société par actions ou compagnie
Date de la constitution	2012-02-29 Constitution
Régime constitutif	QUÉBEC : Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, C. S-31.1)
Régime courant	QUÉBEC : Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, C. S-31.1)

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2021-01-19
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2021-01-19 2020
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2023	2023-08-01
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2022	2022-08-01

Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

Fusion, scission et conversion

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés

1^{er} secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	8641
Activité	Garderies pour enfants
Précisions (facultatives)	-

2^e secteur d'activité

Aucun renseignement n'a été déclaré.

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec
De 6 à 10
Proportion de salariés qui **ne sont pas** en mesure de communiquer en français au travail
Aucun renseignement n'a été déclaré.

Convention unanime, actionnaires, administrateurs, dirigeants, bénéficiaires ultimes et fondé de pouvoir

Actionnaires

Premier actionnaire

Le premier actionnaire n'est pas majoritaire.

Nom de famille	bernier
Prénom	Anik

Adresse du domicile	1565 rue Saint-Antoine Montréal (Québec) H8S1T7 Canada
Adresse professionnelle	

Deuxième actionnaire

Nom de famille	auger
Prénom	Catherine
Adresse du domicile	1565 rue Saint-Antoine Montréal (Québec) H8S1T7 Canada
Adresse professionnelle	

Convention unanime des actionnaires

Il n'existe pas de convention unanime des actionnaires conclue en vertu d'une loi du Québec ou d'une autre autorité législative du Canada.

Liste des administrateurs

Nom de famille	Auger
Prénom	Catherine
Date du début de la charge	2018-01-01
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1565 rue Saint-Antoine Montréal (Québec) H8S1T7 Canada
Adresse professionnelle	

Dirigeants non membres du conseil d'administration

Aucun dirigeant non membre du conseil d'administration n'a été déclaré.

Déclaration relative aux bénéficiaires ultimes

Aucun renseignement n'a été déclaré.

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

Établissements

Aucun établissement n'a été déclaré.

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Index des documents**Documents conservés**

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2020	2021-01-19
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2019	2019-11-13
Déclaration de mise à jour courante	2018-09-11
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2018	2018-03-06
Déclaration de mise à jour courante	2017-10-18
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2017	2017-09-14
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2016	2016-12-15
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2015	2016-07-27
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014	2016-06-10
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013	2016-06-01
Déclaration de mise à jour courante	2012-12-19
Déclaration de mise à jour courante	2012-10-04
Déclaration initiale	2012-03-08
Certificat de constitution	2012-03-08

Index des noms

Date de mise à jour de l'index des noms	2012-03-08
---	------------

Nom

Nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
Garderie les petits bergers de Lachine INC.		2012-02-29		En vigueur

Autres noms utilisés au Québec

Aucun autre nom utilisé au Québec n'a été déclaré.
--



© Gouvernement du Québec

<p>COUR SUPÉRIEURE (En matière de faillite et d'insolvabilité)</p>	<p>DISTRICT DE MONTRÉAL N° : 500-11-</p>	<p>DANS L'AFFAIRE DE LA MISE SOUS SÉQUESTRE DE :</p>	<p>GARDERIE LES PETITS BERGERS DE LACHINE INC. Débitrice-intimée -et-</p>	<p>L'AGENCE DU REVENU DU QUÉBEC</p>	<p>Requérante -et-</p>	<p>MNP LTÉE. Séquestre -et-</p>	<p>GOVERNEMENT DU QUÉBEC – LE MINISTÈRE DE LA FAMILLE : DIRECTION GÉNÉRALE DES OPÉRATIONS RÉGIONALES Mis en cause</p>	<p>INVENTAIRE DE PIÈCES REMISES</p>	<p>PIÈCE R-1</p>	<p>Me Daniel Cantin, avocat LARIVIÈRE MEUNIER Ligne directe : 418 652-5245 3800, rue de Marly, secteur 5-2-8 Québec (Québec) G1X 4A5 Téléphone: 418 652-6842 Sans frais: 1 888 830-8808, poste 418 652-5245 Télécopieur : 418 577-5327 Notification : Notif-Quebec@revenuquebec.ca N/Réf. : 1001-CQ-404089-23 BV-0720</p>
---	---	---	--	--	-----------------------------	--	---	--	-------------------------	---

PIÈCE R-2 :

Copie de l'état de compte en date du 13 novembre 2023

Relevé de compte

LMU-109.2 (2012-05)
Page 1 de 40

GARDERIE LES PETITS BERGERS DE
LACHINE INC.
1510, RUE NOTRE-DAME
LACHINE (QUÉBEC) H8S 2E3

Date du relevé : 2023-11-13
Compte débiteur : 368 588,05 \$
Compte créditeur : 0,00 \$

Loi : IC Dossier :

Loi sur les impôts (relativement aux sociétés)

Vous n'avez pas produit de déclarations pour le ou les exercices financiers suivants :

Exercice financier du 2022-02-01 au 2023-01-31

Certaines déclarations non produites peuvent ne pas figurer dans ce relevé de compte.

Date	Description	Compte débiteur (\$)	Compte créditeur (\$)
Exercice financier du 2017-02-01 au 2018-01-31			
2018-11-23	Avis de cotisation numéro no 1051 (Droits : 88,00 Pénalités : 7,04 Intérêts : 3,61)	98,65	0,00
2021-11-19	Intérêts courus	19,93	0,00
2021-11-19	Virement d'un paiement provenant de : Réf. : IC 0001 Loi sur les impôts (à l'égard des sociétés) Période de répartition Date : 2021-11-19 Montant initial : 601,00	47,61 -	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	10,03	0,00
	Total de l'exercice financier :	81,00	0,00
	Montant des versements reçus : 47,61		
Exercice financier du 2018-02-01 au 2019-01-31			
2022-01-19	Avis de cotisation numéro no 1052 (Droits : 90,00 Pénalités : 15,30 Intérêts : 16,41)	121,71	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	16,05	0,00
	Total de l'exercice financier :	137,76	0,00
Exercice financier du 2019-02-01 au 2020-01-31			
2023-08-30	Avis de cotisation numéro no 1053 (Droits : 1 092,00 Pénalités : 185,64 Intérêts : 220,17)	1 497,81	0,00
	Total de l'exercice financier :	1 497,81	0,00
Exercice financier du 2020-02-01 au 2021-01-31			
2023-08-30	Avis de cotisation numéro no 1054 (Droits : 1 093,00 Pénalités : 185,81 Intérêts : 188,08)	1 466,89	0,00

Loi : IC Dossier :

Loi sur les impôts (relativement aux sociétés)

Date	Description	Compte débiteur (\$)	Compte créditeur (\$)
	Total de l'exercice financier :	1 466,89	0,00
Exercice financier du 2021-02-01 au 2022-01-31			
2023-08-30	Avis de cotisation numéro no 1055 (Droits : 1 095,00 Pénalités : 186,15 Intérêts : 125,84)	1 406,99	0,00
	Total de l'exercice financier :	1 406,99	0,00
	Intérêts additionnels courus au 2023-11-13	94,13	0,00
	Total du dossier IC :	4 684,58	0,00
Loi sur les impôts (à l'égard des sociétés)			

Loi : RS Dossier :

Loi sur les impôts (relativement aux retenues à la source)

Date	Description	Compte débiteur (\$)	Compte créditeur (\$)
Période 2013 (Sommaire)			
2015-12-21	Avis de cotisation du sommaire 1 numéro 7727031 (Pénalités : 250,00)	250,00	0,00
2016-08-26	Avis de cotisation du sommaire 1 numéro 0567421 (Droits : 12 382,99 Pénalités : 1 848,15 Intérêts : 2 097,83)	16 328,97	0,00
2016-10-12	Avis de cotisation du sommaire 1 numéro 1002961 (Droits : 272,79 Pénalités : 40,92 Intérêts : 48,69)	362,40	0,00
2017-02-02	Avis de cotisation du sommaire 1 numéro 2022031 (Droits : 2 796,14 Pénalités : 417,74 Intérêts : 560,66)	3 774,54	0,00
2017-01-13	Annulation de la cotisation du sommaire 1 numéro 0567421 (Droits : 12 382,99 - Pénalités : 1 848,15 - Intérêts : 2 097,83 -)	16 328,97 -	0,00
2017-01-13	Avis de nouvelle cotisation numéro 0567422 (Droits : 475,57 -)	475,57 -	0,00
2017-02-12	Intérêts courus	25,17	0,00
2017-02-12	Affectation d'un crédit provenant de la cotisation Réf. : RS 0001 Loi sur les impôts (relativement aux retenues à la source) Période 2014 (Sommaire) Date : 2017-01-13 Montant initial : 22,84	22,84 -	0,00
2017-02-12	Affectation d'un crédit	475,57	0,00
2017-02-12	Affectation d'un crédit provenant de la cotisation Réf. : RS 0001 Loi sur les impôts (relativement aux retenues à la source) Période 2013 (Sommaire) Date : 2017-01-13 Montant initial : 475,57	475,57 -	0,00
2018-05-17	Frais pour recouvrement	10 000,00	0,00
2018-12-12	Intérêts courus	839,70	0,00
2018-12-12	Affectation d'un crédit provenant de la cotisation Réf. : RS 0001 Loi sur les impôts (relativement aux retenues à la source) Période 2017 (Sommaire) Date : 2018-02-28 Montant initial : 82,62	83,54 -	0,00

Loi : RS Dossier :

Loi sur les impôts (relativement aux retenues à la source)

Date	Description	Compte débiteur (\$)	Compte créditeur (\$)
2021-11-19	Intérêts courus	2 899,98	0,00
2021-11-19	Virement d'un paiement provenant de : Réf. : RS 0001 Loi sur les impôts (relativement aux retenues à la source) Période de répartition Date : 2021-11-19 Montant initial : 600,00	600,00 -	0,00
2021-12-22	Intérêts courus	76,88	0,00
2021-12-22	Virement d'un paiement provenant de : Réf. : RS 0001 Loi sur les impôts (relativement aux retenues à la source) Période de répartition Date : 2021-12-22 Montant initial : 717,00	717,00 -	0,00
2021-12-22	Virement d'un paiement provenant de : Réf. : RS 0001 Loi sur les impôts (relativement aux retenues à la source) Période de répartition Date : 2021-12-22 Montant initial : 600,00	600,00 -	0,00
2022-01-24	Intérêts courus	71,26	0,00
2022-01-24	Frais pour recouvrement	6 182,04	0,00
2022-02-25	Intérêts courus	96,57	0,00
2022-02-25	Virement d'un paiement provenant de : Réf. : RS 0001 Loi sur les impôts (relativement aux retenues à la source) Période de répartition Date : 2022-02-25 Montant initial : 635,00	635,00 -	0,00
2022-02-25	Virement d'un paiement provenant de : Réf. : RS 0001 Loi sur les impôts (relativement aux retenues à la source) Période de répartition Date : 2022-02-25 Montant initial : 635,00	635,00 -	0,00
2022-04-26	Intérêts courus	171,73	0,00
2022-04-26	Virement d'un paiement provenant de : Réf. : RS 0001 Loi sur les impôts (relativement aux retenues à la source) Période de répartition Date : 2022-04-26 Montant initial : 999,40	999,40 -	0,00
2022-06-23	Intérêts courus	159,38	0,00

Loi : RS Dossier :

Loi sur les impôts (relativement aux retenues à la source)

Date	Description	Compte débiteur (\$)	Compte créditeur (\$)
2022-06-23	Virement d'un paiement provenant de : Réf. : RS 0001 Loi sur les impôts (relativement aux retenues à la source) Période de répartition Date : 2022-06-23 Montant initial : 667,00	667,00 -	0,00
2022-06-23	Virement d'un paiement provenant de : Réf. : RS 0001 Loi sur les impôts (relativement aux retenues à la source) Période de répartition Date : 2022-06-23 Montant initial : 667,00	667,00 -	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	2 032,47	0,00
2023-09-18	Frais d'inscription d'une hypothèque mobilière	96,00	0,00
	Total de la période :	20 935,77	0,00
Période du 2013-06-13 au 2013-06-30			
2013-02-15	Virement d'un paiement provenant d'un autre numéro d'identification	207,81 -	0,00
2013-03-15	Virement d'un paiement provenant d'un autre numéro d'identification	329,72 -	0,00
2013-06-14	Cotisation	537,53	0,00
2013-07-17	Annulation de la cotisation (Droits : 537,53 -)	537,53 -	0,00
2013-07-17	Nouvelle cotisation (Droits : 537,53)	537,53	0,00
2014-02-03	Frais pour la prise en charge de la perception ou de la non-production	99,00	0,00
2015-03-02	Intérêts courus	6,59	0,00
2015-03-02	Frais pour recouvrement	1 340,97	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	1 039,24	0,00
	Total de la période :	2 485,80	0,00

Loi : RS Dossier :

Loi sur les impôts (relativement aux retenues à la source)

Date	Description	Compte débiteur (\$)	Compte créditeur (\$)
Période du 2013-08-01 au 2013-08-31			
2014-05-08	Avis de cotisation relatif à une déclaration non produite numéro 1156791 (Pénalités : 250,00)	250,00	0,00
2014-05-08	Avis de cotisation numéro 1168571 (Droits : 600,00 Pénalités : 90,00 Intérêts : 23,42)	713,42	0,00
2015-03-02	Intérêts courus	12,55	0,00
2017-02-08	Annulation de la cotisation numéro 1168571 (Droits : 600,00 - Pénalités : 90,00 - Intérêts : 23,42 -)	713,42 -	0,00
2017-02-08	Avis de nouvelle cotisation numéro 1168572 (Droits : 2 960,52 Pénalités : 444,08 Intérêts : 668,71)	4 073,31	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	2 345,94	0,00
	Total de la période :	6 681,80	0,00
Période du 2013-09-01 au 2013-09-30			
2014-05-08	Avis de cotisation relatif à une déclaration non produite numéro 1156801 (Pénalités : 250,00)	250,00	0,00
2014-05-08	Avis de cotisation numéro 1168581 (Droits : 600,00 Pénalités : 90,00 Intérêts : 20,46)	710,46	0,00
2015-03-02	Intérêts courus	12,55	0,00
2017-02-08	Annulation de la cotisation numéro 1168581 (Droits : 600,00 - Pénalités : 90,00 - Intérêts : 20,46 -)	710,46 -	0,00
2017-02-08	Avis de nouvelle cotisation numéro 1168582 (Droits : 2 768,39 Pénalités : 415,26 Intérêts : 609,17)	3 792,82	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	2 197,38	0,00
	Total de la période :	6 252,75	0,00
Période du 2013-10-01 au 2013-10-31			
2014-05-08	Avis de cotisation relatif à une déclaration non produite numéro 1156811 (Pénalités : 250,00)	250,00	0,00

Loi : RS Dossier :

Loi sur les impôts (relativement aux retenues à la source)

Date	Description	Compte débiteur (\$)	Compte créditeur (\$)
2014-05-08	Avis de cotisation numéro 1168591 (Droits : 600,00 Pénalités : 90,00 Intérêts : 17,31)	707,31	0,00
2015-03-02	Intérêts courus	12,55	0,00
2017-02-08	Annulation de la cotisation numéro 1168591 (Droits : 600,00 - Pénalités : 90,00 - Intérêts : 17,31 -)	707,31 -	0,00
2017-02-08	Avis de nouvelle cotisation numéro 1168592 (Droits : 3 114,22 Pénalités : 467,13 Intérêts : 665,96)	4 247,31	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	2 438,11	0,00
	Total de la période :	6 947,97	0,00
Période du 2013-11-01 au 2013-11-30			
2014-05-08	Avis de cotisation relatif à une déclaration non produite numéro 1156821 (Pénalités : 250,00)	250,00	0,00
2014-05-08	Avis de cotisation numéro 1168601 (Droits : 600,00 Pénalités : 90,00 Intérêts : 14,17)	704,17	0,00
2015-03-02	Intérêts courus	12,55	0,00
2017-02-08	Annulation de la cotisation numéro 1168601 (Droits : 600,00 - Pénalités : 90,00 - Intérêts : 14,17 -)	704,17 -	0,00
2017-02-08	Avis de nouvelle cotisation numéro 1168602 (Droits : 3 447,58 Pénalités : 517,14 Intérêts : 715,98)	4 680,70	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	2 667,65	0,00
	Total de la période :	7 610,90	0,00
Période du 2013-12-01 au 2013-12-31			
2014-05-08	Avis de cotisation relatif à une déclaration non produite numéro 1156831 (Pénalités : 250,00)	250,00	0,00
2014-05-08	Avis de cotisation numéro 1169111 (Droits : 600,00 Pénalités : 90,00 Intérêts : 11,15)	701,15	0,00

Loi : RS Dossier :

Loi sur les impôts (relativement aux retenues à la source)

Date	Description	Compte débiteur (\$)	Compte créditeur (\$)
2015-03-02	Intérêts courus	12,55	0,00
2017-02-08	Annulation de la cotisation numéro 1169111 (Droits : 600,00 - Pénalités : 90,00 - Intérêts : 11,15 -)	701,15 -	0,00
2017-02-08	Avis de nouvelle cotisation numéro 1169112 (Droits : 3 567,85 Pénalités : 535,18 Intérêts : 719,76)	4 822,79	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	2 742,89	0,00
	Total de la période :	7 828,23	0,00
Période 2014 (Sommaire)			
2016-05-27	Avis de cotisation du sommaire 1 numéro 9684411 (Pénalités : 250,00)	250,00	0,00
2016-08-26	Avis de cotisation du sommaire 1 numéro 0567781 (Droits : 26 236,73 Pénalités : 3 935,51 Intérêts : 2 658,21)	32 830,45	0,00
2016-10-27	Avis de cotisation du sommaire 1 numéro 1138691 (Droits : 681,62 Pénalités : 102,24 Intérêts : 76,76)	860,62	0,00
2017-01-13	Annulation de la cotisation du sommaire 1 numéro 0567781 (Droits : 26 236,73 - Pénalités : 3 935,51 - Intérêts : 2 658,21 -)	32 830,45 -	0,00
2017-01-13	Avis de nouvelle cotisation numéro 0567782 (Droits : 22,84 -)	22,84 -	0,00
2017-02-12	Affectation d'un crédit	22,84	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	627,33	0,00
	Total de la période :	1 737,95	0,00
Période du 2014-01-01 au 2014-01-31			
2014-05-08	Avis de cotisation relatif à une déclaration non produite numéro 1156841 (Pénalités : 250,00)	250,00	0,00
2014-05-08	Avis de cotisation numéro 1169121 (Droits : 600,00 Pénalités : 90,00 Intérêts : 7,84)	697,84	0,00

Loi : RS Dossier :

Loi sur les impôts (relativement aux retenues à la source)

Date	Description	Compte débiteur (\$)	Compte créditeur (\$)
2015-03-02	Intérêts courus	12,55	0,00
2017-02-08	Annulation de la cotisation numéro 1169121 (Droits : 600,00 - Pénalités : 90,00 - Intérêts : 7,84 -)	697,84 -	0,00
2017-02-08	Avis de nouvelle cotisation numéro 1169122 (Droits : 2 578,51 Pénalités : 386,78 Intérêts : 503,41)	3 468,70	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	2 025,74	0,00
	Total de la période :	5 756,99	0,00
Période du 2014-02-01 au 2014-02-28			
2014-05-08	Avis de cotisation relatif à une déclaration non produite numéro 1156851 (Pénalités : 250,00)	250,00	0,00
2014-05-08	Avis de cotisation numéro 1169131 (Droits : 600,00 Pénalités : 90,00 Intérêts : 5,05)	695,05	0,00
2015-03-02	Intérêts courus	12,55	0,00
2017-02-08	Annulation de la cotisation numéro 1169131 (Droits : 600,00 - Pénalités : 90,00 - Intérêts : 5,05 -)	695,05 -	0,00
2017-02-08	Avis de nouvelle cotisation numéro 1169132 (Droits : 2 749,63 Pénalités : 412,44 Intérêts : 521,73)	3 683,80	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	2 139,64	0,00
	Total de la période :	6 085,99	0,00
Période du 2014-03-01 au 2014-03-31			
2014-05-08	Avis de cotisation numéro 1169141 (Droits : 600,00 Pénalités : 90,00 Intérêts : 2,17)	692,17	0,00
2017-02-08	Annulation de la cotisation numéro 1169141 (Droits : 600,00 - Pénalités : 90,00 - Intérêts : 2,17 -)	692,17 -	0,00
2017-02-08	Avis de nouvelle cotisation numéro 1169142 (Droits : 2 819,69 Pénalités : 422,95 Intérêts : 519,07)	3 761,71	0,00

Loi : RS Dossier :

Loi sur les impôts (relativement aux retenues à la source)

Date	Description	Compte débiteur (\$)	Compte créditeur (\$)
2023-09-18	Intérêts courus	1 992,29	0,00
	Total de la période :	5 754,00	0,00
Période du 2014-04-01 au 2014-04-30			
2014-09-09	Avis de cotisation relatif à une déclaration non produite numéro 2476911 (Pénalités : 250,00)	250,00	0,00
2014-09-10	Avis de cotisation numéro 2494771 (Droits : 600,00 Pénalités : 90,00 Intérêts : 11,65)	701,65	0,00
2015-03-02	Intérêts courus	7,25	0,00
2017-02-08	Annulation de la cotisation numéro 2494771 (Droits : 600,00 - Pénalités : 90,00 - Intérêts : 11,65 -)	701,65 -	0,00
2017-02-08	Avis de nouvelle cotisation numéro 2494772 (Droits : 2 711,25 Pénalités : 406,69 Intérêts : 483,32)	3 601,26	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	2 092,13	0,00
	Total de la période :	5 950,64	0,00
Période du 2014-05-01 au 2014-05-31			
2014-09-09	Avis de cotisation relatif à une déclaration non produite numéro 2476921 (Pénalités : 250,00)	250,00	0,00
2014-09-10	Avis de cotisation numéro 2494781 (Droits : 600,00 Pénalités : 90,00 Intérêts : 8,44)	698,44	0,00
2015-03-02	Intérêts courus	7,25	0,00
2017-02-08	Annulation de la cotisation numéro 2494781 (Droits : 600,00 - Pénalités : 90,00 - Intérêts : 8,44 -)	698,44 -	0,00
2017-02-08	Avis de nouvelle cotisation numéro 2494782 (Droits : 3 028,08 Pénalités : 454,21 Intérêts : 521,08)	4 003,37	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	2 305,10	0,00

Loi : RS Dossier :

Loi sur les impôts (relativement aux retenues à la source)

Date	Description	Compte débiteur (\$)	Compte créditeur (\$)
	Total de la période :	6 565,72	0,00
Période du 2014-06-01 au 2014-06-30			
2014-09-09	Avis de cotisation relatif à une déclaration non produite numéro 2476931 (Pénalités : 250,00)	250,00	0,00
2014-09-10	Avis de cotisation numéro 2494791 (Droits : 600,00 Pénalités : 90,00 Intérêts : 5,55)	695,55	0,00
2015-03-02	Intérêts courus	7,25	0,00
2017-02-08	Annulation de la cotisation numéro 2494791 (Droits : 600,00 - Pénalités : 90,00 - Intérêts : 5,55 -)	695,55 -	0,00
2017-02-08	Avis de nouvelle cotisation numéro 2494792 (Droits : 2 819,73 Pénalités : 422,96 Intérêts : 469,51)	3 712,20	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	2 150,88	0,00
	Total de la période :	6 120,33	0,00
Période du 2014-07-01 au 2014-07-31			
2014-09-10	Avis de cotisation numéro 2494801 (Droits : 600,00 Pénalités : 90,00 Intérêts : 2,47)	692,47	0,00
2017-02-08	Annulation de la cotisation numéro 2494801 (Droits : 600,00 - Pénalités : 90,00 - Intérêts : 2,47 -)	692,47 -	0,00
2017-02-08	Avis de nouvelle cotisation numéro 2494802 (Droits : 2 916,68 Pénalités : 437,50 Intérêts : 468,36)	3 822,54	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	2 024,51	0,00
	Total de la période :	5 847,05	0,00
Période du 2014-08-01 au 2014-08-31			
2014-11-17	Avis de cotisation relatif à une déclaration non produite numéro 3250231 (Pénalités : 250,00)	250,00	0,00

Loi : RS Dossier :

Loi sur les impôts (relativement aux retenues à la source)

Date	Description	Compte débiteur (\$)	Compte créditeur (\$)
2014-11-17	Avis de cotisation numéro 3262461 (Droits : 600,00 Pénalités : 90,00 Intérêts : 6,15)	696,15	0,00
2015-03-02	Intérêts courus	4,35	0,00
2017-02-08	Annulation de la cotisation numéro 3262461 (Droits : 600,00 - Pénalités : 90,00 - Intérêts : 6,15 -)	696,15 -	0,00
2017-02-08	Avis de nouvelle cotisation numéro 3262462 (Droits : 3 200,20 Pénalités : 480,03 Intérêts : 495,01)	4 175,24	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	2 394,04	0,00
	Total de la période :	6 823,63	0,00
Période du 2014-09-01 au 2014-09-30			
2014-11-17	Avis de cotisation relatif à une déclaration non produite numéro 3250241 (Pénalités : 250,00)	250,00	0,00
2014-11-17	Avis de cotisation numéro 3262471 (Droits : 600,00 Pénalités : 90,00 Intérêts : 3,16)	693,16	0,00
2015-03-02	Intérêts courus	4,35	0,00
2017-02-08	Annulation de la cotisation numéro 3262471 (Droits : 600,00 - Pénalités : 90,00 - Intérêts : 3,16 -)	693,16 -	0,00
2017-02-08	Avis de nouvelle cotisation numéro 3262472 (Droits : 2 472,91 Pénalités : 370,94 Intérêts : 368,47)	3 212,32	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	1 884,04	0,00
	Total de la période :	5 350,71	0,00
Période du 2014-10-01 au 2014-10-31			
2016-02-25	Avis de cotisation relatif à une déclaration non produite numéro 8355361 (Pénalités : 250,00)	250,00	0,00
2016-02-25	Avis de cotisation numéro 8377781 (Droits : 600,00 Pénalités : 90,00 Intérêts : 47,53)	737,53	0,00

Loi : RS Dossier :

Loi sur les impôts (relativement aux retenues à la source)

Date	Description	Compte débiteur (\$)	Compte créditeur (\$)
2017-02-08	Annulation de la cotisation numéro 8377781 (Droits : 600,00 - Pénalités : 90,00 - Intérêts : 47,53 -)	737,53 -	0,00
2017-02-08	Avis de nouvelle cotisation numéro 8377782 (Droits : 3 146,46 Pénalités : 471,97 Intérêts : 449,27)	4 067,70	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	2 309,30	0,00
	Total de la période :	6 627,00	0,00
Période du 2014-11-01 au 2014-11-30			
2016-02-25	Avis de cotisation relatif à une déclaration non produite numéro 8355371 (Pénalités : 250,00)	250,00	0,00
2016-02-25	Avis de cotisation numéro 8377791 (Droits : 600,00 Pénalités : 90,00 Intérêts : 44,56)	734,56	0,00
2017-02-08	Annulation de la cotisation numéro 8377791 (Droits : 600,00 - Pénalités : 90,00 - Intérêts : 44,56 -)	734,56 -	0,00
2017-02-08	Avis de nouvelle cotisation numéro 8377792 (Droits : 2 464,86 Pénalités : 369,73 Intérêts : 339,01)	3 173,60	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	1 835,75	0,00
	Total de la période :	5 259,35	0,00
Période du 2014-12-01 au 2014-12-31			
2016-02-25	Avis de cotisation relatif à une déclaration non produite numéro 8355391 (Pénalités : 250,00)	250,00	0,00
2016-02-25	Avis de cotisation numéro 8377801 (Droits : 600,00 Pénalités : 90,00 Intérêts : 41,29)	731,29	0,00
2017-02-08	Annulation de la cotisation numéro 8377801 (Droits : 600,00 - Pénalités : 90,00 - Intérêts : 41,29 -)	731,29 -	0,00
2017-02-08	Avis de nouvelle cotisation numéro 8377802 (Droits : 2 551,57 Pénalités : 382,74 Intérêts : 336,19)	3 270,50	0,00

Loi : RS Dossier :

Loi sur les impôts (relativement aux retenues à la source)

Date	Description	Compte débiteur (\$)	Compte créditeur (\$)
2023-09-18	Intérêts courus	1 887,07	0,00
	Total de la période :	5 407,57	0,00
Période 2015 (Sommaire)			
2016-08-25	Avis de cotisation du sommaire 1 numéro 0552271 (Pénalités : 250,00)	250,00	0,00
2016-08-25	Avis de cotisation du sommaire 1 numéro 0544961 (Droits : 16 389,77 Pénalités : 2 445,49 Intérêts : 606,75)	19 442,01	0,00
2016-09-07	Avis de cotisation du sommaire 1 numéro 0672991 (Droits : 18,30 Intérêts : 0,72)	19,02	0,00
2017-02-15	Annulation de la cotisation du sommaire 1 numéro 0544961 (Droits : 16 389,77 - Pénalités : 2 445,49 - Intérêts : 606,75 -)	19 442,01 -	0,00
2017-02-15	Avis de nouvelle cotisation numéro 0544962 (Droits : 368,22 Pénalités : 42,26 Intérêts : 24,03)	434,51	0,00
2018-12-12	Intérêts courus	91,48	0,00
2019-09-17	Avis de cotisation du sommaire 1 numéro 3413451 (Droits : 3 070,21 Pénalités : 460,53 Intérêts : 792,85)	4 323,59	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	1 570,49	0,00
	Total de la période :	6 689,09	0,00
Période du 2015-01-01 au 2015-03-31			
2016-02-25	Avis de cotisation relatif à une déclaration non produite numéro 8355401 (Pénalités : 250,00)	250,00	0,00
2016-02-25	Avis de cotisation numéro 8377811 (Droits : 1 700,00 Pénalités : 255,00 Intérêts : 90,29)	2 045,29	0,00
2017-02-08	Annulation de la cotisation numéro 8377811 (Droits : 1 700,00 - Pénalités : 255,00 - Intérêts : 90,29 -)	2 045,29 -	0,00
2017-02-08	Avis de nouvelle cotisation numéro 8377812 (Droits : 5 632,71 Pénalités : 844,91 Intérêts : 648,53)	7 126,15	0,00

Loi : RS Dossier :

Loi sur les impôts (relativement aux retenues à la source)

Date	Description	Compte débiteur (\$)	Compte créditeur (\$)
2023-09-18	Intérêts courus	3 929,10	0,00
	Total de la période :	11 305,25	0,00
Période du 2015-04-01 au 2015-06-30			
2016-02-25	Avis de cotisation relatif à une déclaration non produite numéro 8355421 (Pénalités : 250,00)	250,00	0,00
2016-02-25	Avis de cotisation numéro 8377821 (Droits : 1 700,00 Pénalités : 255,00 Intérêts : 63,72)	2 018,72	0,00
2017-02-08	Annulation de la cotisation numéro 8377821 (Droits : 1 700,00 - Pénalités : 255,00 - Intérêts : 63,72 -)	2 018,72 -	0,00
2017-02-08	Avis de nouvelle cotisation numéro 8377822 (Droits : 5 962,37 Pénalités : 894,36 Intérêts : 587,78)	7 444,51	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	4 097,74	0,00
	Total de la période :	11 792,25	0,00
Période du 2015-07-01 au 2015-09-30			
2016-02-25	Avis de cotisation relatif à une déclaration non produite numéro 8355431 (Pénalités : 250,00)	250,00	0,00
2016-02-25	Avis de cotisation numéro 8377831 (Droits : 1 700,00 Pénalités : 255,00 Intérêts : 37,24)	1 992,24	0,00
2017-02-08	Annulation de la cotisation numéro 8377831 (Droits : 1 700,00 - Pénalités : 255,00 - Intérêts : 37,24 -)	1 992,24 -	0,00
2017-02-08	Avis de nouvelle cotisation numéro 8377832 (Droits : 5 311,62 Pénalités : 796,74 Intérêts : 436,05)	6 544,41	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	3 621,02	0,00
	Total de la période :	10 415,43	0,00
Période du 2015-10-01 au 2015-12-31			
2016-02-25	Avis de cotisation relatif à une déclaration non produite numéro 8355441 (Pénalités : 250,00)	250,00	0,00

Loi : RS Dossier :

Loi sur les impôts (relativement aux retenues à la source)

Date	Description	Compte débiteur (\$)	Compte créditeur (\$)
2016-02-25	Avis de cotisation numéro 8377841 (Droits : 1 700,00 Pénalités : 255,00 Intérêts : 11,18)	1 966,18	0,00
2017-02-08	Annulation de la cotisation numéro 8377841 (Droits : 1 700,00 - Pénalités : 255,00 - Intérêts : 11,18 -)	1 966,18 -	0,00
2017-02-08	Avis de nouvelle cotisation numéro 8377842 (Droits : 5 896,55 Pénalités : 884,48 Intérêts : 388,35)	7 169,38	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	3 952,01	0,00
	Total de la période :	11 371,39	0,00
Période 2016 (Sommaire)			
2017-07-13	Avis de cotisation du sommaire 1 numéro 3987001 (Pénalités : 250,00)	250,00	0,00
2017-09-12	Avis de cotisation du sommaire 1 numéro 4542541 (Droits : 76,92 Intérêts : 2,51)	79,43	0,00
2017-10-19	Avis de cotisation du sommaire 1 numéro 4909151 (Droits : 66,82 Intérêts : 3,09)	69,91	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	193,33	0,00
	Total de la période :	592,67	0,00
Période du 2016-01-01 au 2016-01-31			
2016-09-28	Avis de cotisation relatif à une déclaration non produite numéro 0867221 (Pénalités : 250,00)	250,00	0,00
2016-09-28	Avis de cotisation numéro 0884411 (Droits : 2 000,00 Pénalités : 300,00 Intérêts : 75,14)	2 375,14	0,00
2017-02-12	Intérêts courus	5,68	0,00
2017-07-24	Annulation de la cotisation numéro 0884411 (Droits : 2 000,00 - Pénalités : 300,00 - Intérêts : 75,14 -)	2 375,14 -	0,00
2017-07-24	Avis de nouvelle cotisation numéro 0884412 (Droits : 1 972,92 Pénalités : 295,94 Intérêts : 177,15)	2 446,01	0,00

Loi : RS Dossier :

Loi sur les impôts (relativement aux retenues à la source)

Date	Description	Compte débiteur (\$)	Compte créditeur (\$)
2023-09-18	Intérêts courus	1 329,92	0,00
	Total de la période :	4 031,61	0,00
Période du 2016-02-01 au 2016-02-29			
2016-09-28	Avis de cotisation relatif à une déclaration non produite numéro 0867231 (Pénalités : 250,00)	250,00	0,00
2016-09-28	Avis de cotisation numéro 0884421 (Droits : 2 000,00 Pénalités : 300,00 Intérêts : 65,30)	2 365,30	0,00
2017-02-12	Intérêts courus	5,68	0,00
2017-07-24	Annulation de la cotisation numéro 0884421 (Droits : 2 000,00 - Pénalités : 300,00 - Intérêts : 65,30 -)	2 365,30 -	0,00
2017-07-24	Avis de nouvelle cotisation numéro 0884422 (Droits : 1 918,99 Pénalités : 287,85 Intérêts : 162,39)	2 369,23	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	1 292,41	0,00
	Total de la période :	3 917,32	0,00
Période du 2016-03-01 au 2016-03-31			
2016-09-28	Avis de cotisation relatif à une déclaration non produite numéro 0867241 (Pénalités : 250,00)	250,00	0,00
2016-09-28	Avis de cotisation numéro 0884431 (Droits : 2 000,00 Pénalités : 300,00 Intérêts : 54,83)	2 354,83	0,00
2017-02-12	Intérêts courus	5,68	0,00
2017-07-24	Annulation de la cotisation numéro 0884431 (Droits : 2 000,00 - Pénalités : 300,00 - Intérêts : 54,83 -)	2 354,83 -	0,00
2017-07-24	Avis de nouvelle cotisation numéro 0884432 (Droits : 1 951,08 Pénalités : 292,66 Intérêts : 154,38)	2 398,12	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	1 306,53	0,00

Loi : RS Dossier :

Loi sur les impôts (relativement aux retenues à la source)

Date	Description	Compte débiteur (\$)	Compte créditeur (\$)
	Total de la période :	3 960,33	0,00
Période du 2016-04-01 au 2016-04-30			
2016-09-28	Avis de cotisation relatif à une déclaration non produite numéro 0867251 (Pénalités : 250,00)	250,00	0,00
2016-09-28	Avis de cotisation numéro 0884441 (Droits : 2 000,00 Pénalités : 300,00 Intérêts : 44,42)	2 344,42	0,00
2017-02-12	Intérêts courus	5,68	0,00
2017-07-24	Annulation de la cotisation numéro 0884441 (Droits : 2 000,00 - Pénalités : 300,00 - Intérêts : 44,42 -)	2 344,42 -	0,00
2017-07-24	Avis de nouvelle cotisation numéro 0884442 (Droits : 1 624,60 Pénalités : 243,69 Intérêts : 119,66)	1 987,95	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	1 106,18	0,00
	Total de la période :	3 349,81	0,00
Période du 2016-05-01 au 2016-05-31			
2016-09-28	Avis de cotisation relatif à une déclaration non produite numéro 0867271 (Pénalités : 250,00)	250,00	0,00
2016-09-28	Avis de cotisation numéro 0884451 (Droits : 2 000,00 Pénalités : 300,00 Intérêts : 34,39)	2 334,39	0,00
2017-02-12	Intérêts courus	5,68	0,00
2017-07-24	Annulation de la cotisation numéro 0884451 (Droits : 2 000,00 - Pénalités : 300,00 - Intérêts : 34,39 -)	2 334,39 -	0,00
2017-07-24	Avis de nouvelle cotisation numéro 0884452 (Droits : 1 887,51 Pénalités : 283,13 Intérêts : 129,08)	2 299,72	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	1 258,46	0,00
	Total de la période :	3 813,86	0,00

Loi : RS Dossier :

Loi sur les impôts (relativement aux retenues à la source)

Date	Description	Compte débiteur (\$)	Compte créditeur (\$)
Période du 2016-06-01 au 2016-06-30			
2016-09-28	Avis de cotisation relatif à une déclaration non produite numéro 0867281 (Pénalités : 250,00)	250,00	0,00
2016-09-28	Avis de cotisation numéro 0884461 (Droits : 2 000,00 Pénalités : 300,00 Intérêts : 24,41)	2 324,41	0,00
2017-02-12	Intérêts courus	5,68	0,00
2017-07-24	Annulation de la cotisation numéro 0884461 (Droits : 2 000,00 - Pénalités : 300,00 - Intérêts : 24,41 -)	2 324,41 -	0,00
2017-07-24	Avis de nouvelle cotisation numéro 0884462 (Droits : 1 594,32 Pénalités : 239,15 Intérêts : 100,68)	1 934,15	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	1 079,90	0,00
	Total de la période :	3 269,73	0,00
Période du 2016-07-01 au 2016-07-31			
2016-09-28	Avis de cotisation relatif à une déclaration non produite numéro 0867291 (Pénalités : 250,00)	250,00	0,00
2016-09-28	Avis de cotisation numéro 0884471 (Droits : 2 000,00 Pénalités : 300,00 Intérêts : 14,15)	2 314,15	0,00
2017-02-12	Intérêts courus	5,68	0,00
2017-07-24	Annulation de la cotisation numéro 0884471 (Droits : 2 000,00 - Pénalités : 300,00 - Intérêts : 14,15 -)	2 314,15 -	0,00
2017-07-24	Avis de nouvelle cotisation numéro 0884472 (Droits : 1 837,62 Pénalités : 275,64 Intérêts : 106,14)	2 219,40	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	1 219,22	0,00
	Total de la période :	3 694,30	0,00
Période du 2016-08-01 au 2016-08-31			
2017-07-24	Avis de cotisation numéro 4076941 (Droits : 1 418,48 Pénalités : 212,77 Intérêts : 74,33)	1 705,58	0,00

Loi : RS Dossier :

Loi sur les impôts (relativement aux retenues à la source)

Date	Description	Compte débiteur (\$)	Compte créditeur (\$)
2023-09-18	Intérêts courus	833,09	0,00
	Total de la période :	2 538,67	0,00
Période du 2016-09-01 au 2016-09-30			
2017-07-24	Avis de cotisation numéro 4076951 (Droits : 1 876,33 Pénalités : 281,45 Intérêts : 87,98)	2 245,76	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	1 096,94	0,00
	Total de la période :	3 342,70	0,00
Période du 2016-10-01 au 2016-10-31			
2017-07-24	Avis de cotisation numéro 4076961 (Droits : 1 515,82 Pénalités : 227,37 Intérêts : 63,55)	1 806,74	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	882,49	0,00
	Total de la période :	2 689,23	0,00
Période du 2016-11-01 au 2016-11-30			
2017-07-24	Avis de cotisation numéro 4076971 (Droits : 1 505,88 Pénalités : 225,88 Intérêts : 55,44)	1 787,20	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	872,96	0,00
	Total de la période :	2 660,16	0,00
Période du 2016-12-01 au 2016-12-31			
2017-07-24	Avis de cotisation numéro 4076981 (Droits : 1 296,55 Pénalités : 194,48 Intérêts : 40,69)	1 531,72	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	748,17	0,00
	Total de la période :	2 279,89	0,00
Période 2017 (Sommaire)			
2018-02-28	Avis de cotisation du sommaire 1 numéro 9514771 (Droits : 82,62 -)	82,62 -	0,00

Loi : RS Dossier :

Loi sur les impôts (relativement aux retenues à la source)

Date	Description	Compte débiteur (\$)	Compte créditeur (\$)
2018-12-12	Intérêts sur crédit	0,92 -	0,00
2018-12-12	Affectation d'un crédit	83,54	0,00
2019-02-07	Avis de cotisation du sommaire 1 numéro 0066511 (Droits : 33,28 Intérêts : 2,31)	35,59	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	12,52	0,00
	Total de la période :	48,11	0,00
Période du 2017-01-01 au 2017-01-31			
2017-07-12	Avis de cotisation numéro 3960011 (Droits : 976,93 Pénalités : 146,54 Intérêts : 23,73)	1 147,20	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	563,71	0,00
	Total de la période :	1 710,91	0,00
Période du 2017-02-01 au 2017-02-28			
2017-07-12	Avis de cotisation numéro 3960021 (Droits : 1 037,00 Pénalités : 155,55 Intérêts : 20,31)	1 212,86	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	596,01	0,00
	Total de la période :	1 808,87	0,00
Période du 2017-03-01 au 2017-03-31			
2017-07-12	Avis de cotisation numéro 3960031 (Droits : 1 264,26 Pénalités : 189,64 Intérêts : 17,58)	1 471,48	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	723,06	0,00
	Total de la période :	2 194,54	0,00
Période du 2017-04-01 au 2017-04-30			
2017-07-12	Avis de cotisation numéro 3960041 (Droits : 966,57 Pénalités : 144,99 Intérêts : 9,10)	1 120,66	0,00

Loi : RS Dossier :

Loi sur les impôts (relativement aux retenues à la source)

Date	Description	Compte débiteur (\$)	Compte créditeur (\$)
2023-09-18	Intérêts courus	550,68	0,00
	Total de la période :	1 671,34	0,00
Période du 2017-06-01 au 2017-06-30			
2017-07-31	Avis de cotisation numéro 4153671 (Droits : 1 544,09 Pénalités : 108,09 Intérêts : 0,25)	1 652,43	0,00
2017-07-19	Paiement	1 544,09 -	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	52,73	0,00
	Total de la période :	161,07	0,00
Période 2018 (Sommaire)			
2023-02-06	Avis de cotisation du sommaire 1 numéro 6441261 (Pénalités : 350,00)	350,00	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	21,60	0,00
	Total de la période :	371,60	0,00
Période du 2018-04-01 au 2018-04-30			
2018-11-19	Avis de cotisation relatif à une déclaration non produite numéro 9284771 (Pénalités : 250,00)	250,00	0,00
2018-11-19	Avis de cotisation numéro 9298431 (Droits : 1 200,00 Pénalités : 180,00 Intérêts : 39,12)	1 419,12	0,00
2018-12-12	Intérêts courus	1,11	0,00
2021-06-04	Annulation de la cotisation numéro 9298431 (Droits : 1 200,00 - Pénalités : 180,00 - Intérêts : 39,12 -)	1 419,12 -	0,00
2021-06-04	Avis de nouvelle cotisation numéro 9298432 (Droits : 1 388,67 Pénalités : 208,30 Intérêts : 297,08)	1 894,05	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	410,18	0,00

Loi : RS Dossier :

Loi sur les impôts (relativement aux retenues à la source)

Date	Description	Compte débiteur (\$)	Compte créditeur (\$)
	Total de la période :	2 555,34	0,00
Période du 2018-06-01 au 2018-06-30			
2018-11-19	Avis de cotisation numéro 9298441 (Droits : 1 200,00 Pénalités : 180,00 Intérêts : 26,56)	1 406,56	0,00
2021-06-04	Annulation de la cotisation numéro 9298441 (Droits : 1 200,00 - Pénalités : 180,00 - Intérêts : 26,56 -)	1 406,56 -	0,00
2021-06-04	Avis de nouvelle cotisation numéro 9298442 (Droits : 1 873,18 Pénalités : 280,98 Intérêts : 377,68)	2 531,84	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	425,13	0,00
	Total de la période :	2 956,97	0,00
Période du 2018-07-01 au 2018-07-31			
2018-11-19	Avis de cotisation numéro 9298451 (Droits : 1 200,00 Pénalités : 180,00 Intérêts : 20,52)	1 400,52	0,00
2021-06-04	Annulation de la cotisation numéro 9298451 (Droits : 1 200,00 - Pénalités : 180,00 - Intérêts : 20,52 -)	1 400,52 -	0,00
2021-06-04	Avis de nouvelle cotisation numéro 9298452 (Droits : 1 400,13 Pénalités : 210,02 Intérêts : 274,03)	1 884,18	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	316,38	0,00
	Total de la période :	2 200,56	0,00
Période du 2018-08-01 au 2018-08-31			
2018-11-19	Avis de cotisation numéro 9298461 (Droits : 1 200,00 Pénalités : 180,00 Intérêts : 13,92)	1 393,92	0,00
2021-06-04	Annulation de la cotisation numéro 9298461 (Droits : 1 200,00 - Pénalités : 180,00 - Intérêts : 13,92 -)	1 393,92 -	0,00
2021-06-04	Avis de nouvelle cotisation numéro 9298462 (Droits : 1 354,60 Pénalités : 203,19 Intérêts : 256,35)	1 814,14	0,00

Loi : RS Dossier :

Loi sur les impôts (relativement aux retenues à la source)

Date	Description	Compte débiteur (\$)	Compte créditeur (\$)
2023-09-18	Intérêts courus	304,62	0,00
	Total de la période :	2 118,76	0,00
Période du 2018-09-01 au 2018-09-30			
2018-11-19	Avis de cotisation numéro 9298471 (Droits : 1 200,00 Pénalités : 180,00 Intérêts : 7,85)	1 387,85	0,00
2021-06-04	Annulation de la cotisation numéro 9298471 (Droits : 1 200,00 - Pénalités : 180,00 - Intérêts : 7,85 -)	1 387,85 -	0,00
2021-06-04	Avis de nouvelle cotisation numéro 9298472 (Droits : 1 323,84 Pénalités : 198,58 Intérêts : 242,66)	1 765,08	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	296,38	0,00
	Total de la période :	2 061,46	0,00
Période du 2018-10-01 au 2018-10-31			
2019-05-16	Avis de cotisation relatif à une déclaration non produite numéro 1992151 (Pénalités : 500,00)	500,00	0,00
2019-05-16	Avis de cotisation numéro 1994401 (Droits : 1 200,00 Pénalités : 180,00 Intérêts : 42,38)	1 422,38	0,00
2021-06-04	Annulation de la cotisation numéro 1994401 (Droits : 1 200,00 - Pénalités : 180,00 - Intérêts : 42,38 -)	1 422,38 -	0,00
2021-06-04	Avis de nouvelle cotisation numéro 1994402 (Droits : 1 251,21 Pénalités : 187,68 Intérêts : 152,49)	1 591,38	0,00
2019-05-21	Paiement	500,00 -	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	346,72	0,00
	Total de la période :	1 938,10	0,00
Période du 2018-11-01 au 2018-11-30			
2019-05-16	Avis de cotisation numéro 1994411 (Droits : 1 200,00 Pénalités : 180,00 Intérêts : 34,78)	1 414,78	0,00

Loi : RS Dossier :

Loi sur les impôts (relativement aux retenues à la source)

Date	Description	Compte débiteur (\$)	Compte créditeur (\$)
2021-06-04	Annulation de la cotisation numéro 1994411 (Droits : 1 200,00 - Pénalités : 180,00 - Intérêts : 34,78 -)	1 414,78 -	0,00
2021-06-04	Avis de nouvelle cotisation numéro 1994412 (Droits : 1 976,93 Pénalités : 296,54 Intérêts : 334,28)	2 607,75	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	437,87	0,00
	Total de la période :	3 045,62	0,00
Période du 2018-12-01 au 2018-12-31			
2019-05-16	Avis de cotisation numéro 1994421 (Droits : 1 200,00 Pénalités : 180,00 Intérêts : 27,93)	1 407,93	0,00
2021-06-04	Annulation de la cotisation numéro 1994421 (Droits : 1 200,00 - Pénalités : 180,00 - Intérêts : 27,93 -)	1 407,93 -	0,00
2021-06-04	Avis de nouvelle cotisation numéro 1994422 (Droits : 1 264,49 Pénalités : 189,67 Intérêts : 205,61)	1 659,77	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	278,70	0,00
	Total de la période :	1 938,47	0,00
Période 2019 (Sommaire)			
2021-01-08	Avis de cotisation du sommaire 1 numéro 8544531 (Pénalités : 350,00)	350,00	0,00
2021-06-02	Avis de cotisation du sommaire 1 numéro 0554941 (Droits : 156,05 Intérêts : 12,51)	168,56	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	95,44	0,00
	Total de la période :	614,00	0,00
Période du 2019-01-01 au 2019-01-31			
2019-05-16	Avis de cotisation numéro 1994431 (Droits : 1 200,00 Pénalités : 180,00 Intérêts : 20,66)	1 400,66	0,00
2021-04-14	Annulation de la cotisation numéro 1994431 (Droits : 1 200,00 - Pénalités : 180,00 - Intérêts : 20,66 -)	1 400,66 -	0,00

Loi : RS Dossier :

Loi sur les impôts (relativement aux retenues à la source)

Date	Description	Compte débiteur (\$)	Compte créditeur (\$)
2021-04-14	Avis de nouvelle cotisation numéro 1994432 (Droits : 1 434,71 Pénalités : 215,21 Intérêts : 211,86)	1 861,78	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	327,86	0,00
	Total de la période :	2 189,64	0,00
Période du 2019-02-01 au 2019-02-28			
2019-05-16	Avis de cotisation numéro 1994441 (Droits : 1 200,00 Pénalités : 180,00 Intérêts : 14,12)	1 394,12	0,00
2021-04-14	Annulation de la cotisation numéro 1994441 (Droits : 1 200,00 - Pénalités : 180,00 - Intérêts : 14,12 -)	1 394,12 -	0,00
2021-04-14	Avis de nouvelle cotisation numéro 1994442 (Droits : 1 162,74 Pénalités : 174,41 Intérêts : 164,56)	1 501,71	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	264,44	0,00
	Total de la période :	1 766,15	0,00
Période du 2019-03-01 au 2019-03-31			
2019-05-16	Avis de cotisation numéro 1994451 (Droits : 1 200,00 Pénalités : 180,00 Intérêts : 6,92)	1 386,92	0,00
2021-04-14	Annulation de la cotisation numéro 1994451 (Droits : 1 200,00 - Pénalités : 180,00 - Intérêts : 6,92 -)	1 386,92 -	0,00
2021-04-14	Avis de nouvelle cotisation numéro 1994452 (Droits : 1 545,25 Pénalités : 231,79 Intérêts : 208,24)	1 985,28	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	349,61	0,00
	Total de la période :	2 334,89	0,00
Période du 2019-04-01 au 2019-04-30			
2020-03-10	Avis de cotisation relatif à une déclaration non produite numéro 5453421 (Pénalités : 500,00)	500,00	0,00

Loi : RS Dossier :

Loi sur les impôts (relativement aux retenues à la source)

Date	Description	Compte débiteur (\$)	Compte créditeur (\$)
2020-03-11	Avis de cotisation numéro 5542081 (Droits : 1 200,00 Pénalités : 180,00 Intérêts : 71,01)	1 451,01	0,00
2021-04-14	Annulation de la cotisation numéro 5542081 (Droits : 1 200,00 - Pénalités : 180,00 - Intérêts : 71,01 -)	1 451,01 -	0,00
2021-04-14	Avis de nouvelle cotisation numéro 5542082 (Droits : 1 552,36 Pénalités : 232,85 Intérêts : 199,09)	1 984,30	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	475,95	0,00
	Total de la période :	2 960,25	0,00
Période du 2019-05-01 au 2019-05-31			
2020-03-11	Avis de cotisation numéro 5542091 (Droits : 1 200,00 Pénalités : 180,00 Intérêts : 62,99)	1 442,99	0,00
2021-04-14	Annulation de la cotisation numéro 5542091 (Droits : 1 200,00 - Pénalités : 180,00 - Intérêts : 62,99 -)	1 442,99 -	0,00
2021-04-14	Avis de nouvelle cotisation numéro 5542092 (Droits : 2 509,33 Pénalités : 376,40 Intérêts : 303,96)	3 189,69	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	561,70	0,00
	Total de la période :	3 751,39	0,00
Période du 2019-06-01 au 2019-06-30			
2020-03-11	Avis de cotisation numéro 5542101 (Droits : 1 200,00 Pénalités : 180,00 Intérêts : 56,23)	1 436,23	0,00
2021-04-14	Annulation de la cotisation numéro 5542101 (Droits : 1 200,00 - Pénalités : 180,00 - Intérêts : 56,23 -)	1 436,23 -	0,00
2021-04-14	Avis de nouvelle cotisation numéro 5542102 (Droits : 1 688,05 Pénalités : 253,21 Intérêts : 194,34)	2 135,60	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	376,08	0,00
	Total de la période :	2 511,68	0,00

Loi : RS Dossier :

Loi sur les impôts (relativement aux retenues à la source)

Date	Description	Compte débiteur (\$)	Compte créditeur (\$)
Période du 2019-07-01 au 2019-07-31			
2020-03-11	Avis de cotisation numéro 5542111 (Droits : 1 200,00 Pénalités : 180,00 Intérêts : 48,79)	1 428,79	0,00
2021-04-14	Annulation de la cotisation numéro 5542111 (Droits : 1 200,00 - Pénalités : 180,00 - Intérêts : 48,79 -)	1 428,79 -	0,00
2021-04-14	Avis de nouvelle cotisation numéro 5542112 (Droits : 1 354,28 Pénalités : 203,14 Intérêts : 146,97)	1 704,39	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	300,15	0,00
	Total de la période :	2 004,54	0,00
Période du 2019-08-01 au 2019-08-31			
2020-03-11	Avis de cotisation numéro 5542121 (Droits : 1 200,00 Pénalités : 180,00 Intérêts : 41,15)	1 421,15	0,00
2021-04-14	Annulation de la cotisation numéro 5542121 (Droits : 1 200,00 - Pénalités : 180,00 - Intérêts : 41,15 -)	1 421,15 -	0,00
2021-04-14	Avis de nouvelle cotisation numéro 5542122 (Droits : 1 094,40 Pénalités : 164,16 Intérêts : 111,34)	1 369,90	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	241,25	0,00
	Total de la période :	1 611,15	0,00
Période du 2019-09-01 au 2019-09-30			
2020-03-11	Avis de cotisation numéro 5542131 (Droits : 1 200,00 Pénalités : 180,00 Intérêts : 34,26)	1 414,26	0,00
2021-04-14	Annulation de la cotisation numéro 5542131 (Droits : 1 200,00 - Pénalités : 180,00 - Intérêts : 34,26 -)	1 414,26 -	0,00
2021-04-14	Avis de nouvelle cotisation numéro 5542132 (Droits : 920,02 Pénalités : 138,00 Intérêts : 87,98)	1 146,00	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	201,81	0,00

Loi : RS Dossier :

Loi sur les impôts (relativement aux retenues à la source)

Date	Description	Compte débiteur (\$)	Compte créditeur (\$)
	Total de la période :	1 347,81	0,00
Période du 2019-10-01 au 2019-10-31			
2020-03-11	Avis de cotisation numéro 5542141 (Droits : 1 200,00 Pénalités : 180,00 Intérêts : 26,95)	1 406,95	0,00
2021-04-14	Annulation de la cotisation numéro 5542141 (Droits : 1 200,00 - Pénalités : 180,00 - Intérêts : 26,95 -)	1 406,95 -	0,00
2021-04-14	Avis de nouvelle cotisation numéro 5542142 (Droits : 736,86 Pénalités : 110,53 Intérêts : 65,68)	913,07	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	160,79	0,00
	Total de la période :	1 073,86	0,00
Période du 2019-11-01 au 2019-11-30			
2020-03-11	Avis de cotisation numéro 5542151 (Droits : 1 200,00 Pénalités : 180,00 Intérêts : 19,68)	1 399,68	0,00
2021-04-14	Annulation de la cotisation numéro 5542151 (Droits : 1 200,00 - Pénalités : 180,00 - Intérêts : 19,68 -)	1 399,68 -	0,00
2021-04-14	Avis de nouvelle cotisation numéro 5542152 (Droits : 1 105,29 Pénalités : 165,79 Intérêts : 91,38)	1 362,46	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	239,92	0,00
	Total de la période :	1 602,38	0,00
Période du 2019-12-01 au 2019-12-31			
2020-03-11	Avis de cotisation numéro 5542161 (Droits : 1 200,00 Pénalités : 180,00 Intérêts : 12,69)	1 392,69	0,00
2021-04-14	Annulation de la cotisation numéro 5542161 (Droits : 1 200,00 - Pénalités : 180,00 - Intérêts : 12,69 -)	1 392,69 -	0,00
2021-04-14	Avis de nouvelle cotisation numéro 5542162 (Droits : 855,44 Pénalités : 128,32 Intérêts : 65,42)	1 049,18	0,00

Loi : RS Dossier :

Loi sur les impôts (relativement aux retenues à la source)

Date	Description	Compte débiteur (\$)	Compte créditeur (\$)
2023-09-18	Intérêts courus	184,75	0,00
	Total de la période :	1 233,93	0,00
Période 2020 (Sommaire)			
2021-06-02	Avis de cotisation du sommaire 1 numéro 0554961 (Droits : 1 996,57 Pénalités : 293,98 Intérêts : 37,59)	2 328,14	0,00
2021-06-29	Annulation de la cotisation du sommaire 1 numéro 0554961 (Droits : 1 996,57 - Pénalités : 293,98 - Intérêts : 37,59 -)	2 328,14 -	0,00
2021-06-29	Avis de nouvelle cotisation numéro 0554962 (Droits : 10,46 Intérêts : 0,17)	10,63	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	1,75	0,00
	Total de la période :	12,38	0,00
Période du 2020-01-01 au 2020-01-31			
2020-03-11	Avis de cotisation numéro 5542171 (Droits : 1 200,00 Pénalités : 180,00 Intérêts : 5,06)	1 385,06	0,00
2021-06-25	Annulation de la cotisation numéro 5542171 (Droits : 1 200,00 - Pénalités : 180,00 - Intérêts : 5,06 -)	1 385,06 -	0,00
2021-06-25	Avis de nouvelle cotisation numéro 5542172 (Droits : 958,24 Pénalités : 143,74 Intérêts : 76,95)	1 178,93	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	193,99	0,00
	Total de la période :	1 372,92	0,00
Période du 2020-02-01 au 2020-02-29			
2020-09-28	Avis de cotisation relatif à une déclaration non produite numéro 7753641 (Pénalités : 500,00)	500,00	0,00
2020-09-28	Avis de cotisation numéro 7763631 (Droits : 1 200,00 Pénalités : 180,00 Intérêts : 42,57)	1 422,57	0,00

Loi : RS Dossier :

Loi sur les impôts (relativement aux retenues à la source)

Date	Description	Compte débiteur (\$)	Compte créditeur (\$)
2021-06-25	Annulation de la cotisation numéro 7763631 (Droits : 1 200,00 - Pénalités : 180,00 - Intérêts : 42,57 -)	1 422,57 -	0,00
2021-06-25	Avis de nouvelle cotisation numéro 7763632 (Droits : 1 190,28 Pénalités : 178,54 Intérêts : 88,72)	1 457,54	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	344,11	0,00
	Total de la période :	2 301,65	0,00
Période du 2020-03-01 au 2020-03-31			
2020-09-28	Avis de cotisation numéro 7763641 (Droits : 1 200,00 Pénalités : 180,00 Intérêts : 35,46)	1 415,46	0,00
2021-06-25	Annulation de la cotisation numéro 7763641 (Droits : 1 200,00 - Pénalités : 180,00 - Intérêts : 35,46 -)	1 415,46 -	0,00
2021-06-25	Avis de nouvelle cotisation numéro 7763642 (Droits : 713,72 Pénalités : 107,06 Intérêts : 48,81)	869,59	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	143,10	0,00
	Total de la période :	1 012,69	0,00
Période du 2020-06-01 au 2020-06-30			
2020-09-28	Avis de cotisation numéro 7763671 (Droits : 1 200,00 Pénalités : 180,00 Intérêts : 14,64)	1 394,64	0,00
2021-06-25	Annulation de la cotisation numéro 7763671 (Droits : 1 200,00 - Pénalités : 180,00 - Intérêts : 14,64 -)	1 394,64 -	0,00
2021-06-25	Avis de nouvelle cotisation numéro 7763672 (Droits : 1 065,34 Pénalités : 159,80 Intérêts : 53,68)	1 278,82	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	210,43	0,00
	Total de la période :	1 489,25	0,00
Période du 2020-07-01 au 2020-07-31			
2020-09-28	Avis de cotisation numéro 7763681 (Droits : 1 200,00 Pénalités : 180,00 Intérêts : 8,09)	1 388,09	0,00

Loi : RS Dossier :

Loi sur les impôts (relativement aux retenues à la source)

Date	Description	Compte débiteur (\$)	Compte créditeur (\$)
2021-06-25	Annulation de la cotisation numéro 7763681 (Droits : 1 200,00 - Pénalités : 180,00 - Intérêts : 8,09 -)	1 388,09 -	0,00
2021-06-25	Avis de nouvelle cotisation numéro 7763682 (Droits : 1 065,34 Pénalités : 159,80 Intérêts : 47,64)	1 272,78	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	209,45	0,00
	Total de la période :	1 482,23	0,00
Période du 2020-08-01 au 2020-08-31			
2021-06-25	Avis de cotisation numéro 0808181 (Droits : 1 065,34 Pénalités : 159,80 Intérêts : 42,37)	1 267,51	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	208,58	0,00
	Total de la période :	1 476,09	0,00
Période du 2020-09-01 au 2020-09-30			
2021-06-25	Avis de cotisation numéro 0808191 (Droits : 1 001,17 Pénalités : 150,18 Intérêts : 35,13)	1 186,48	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	195,25	0,00
	Total de la période :	1 381,73	0,00
Période du 2020-10-01 au 2020-10-31			
2021-06-25	Avis de cotisation numéro 0808201 (Droits : 1 623,36 Pénalités : 243,50 Intérêts : 49,64)	1 916,50	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	315,38	0,00
	Total de la période :	2 231,88	0,00
Période du 2020-11-01 au 2020-11-30			
2021-06-25	Avis de cotisation numéro 0808211 (Droits : 928,52 Pénalités : 139,28 Intérêts : 24,61)	1 092,41	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	179,76	0,00

Loi : RS Dossier :

Loi sur les impôts (relativement aux retenues à la source)

Date	Description	Compte débiteur (\$)	Compte créditeur (\$)
	Total de la période :	1 272,17	0,00
Période du 2020-12-01 au 2020-12-31			
2021-06-25	Avis de cotisation numéro 0808221 (Droits : 774,80 Pénalités : 116,22 Intérêts : 17,17)	908,19	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	149,45	0,00
	Total de la période :	1 057,64	0,00
Période du 2021-01-01 au 2021-01-31			
2021-08-05	Avis de cotisation numéro 1157021 (Droits : 1 300,58 Pénalités : 195,09 Intérêts : 30,64)	1 526,31	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	241,20	0,00
	Total de la période :	1 767,51	0,00
Période du 2021-02-01 au 2021-02-28			
2021-08-05	Avis de cotisation numéro 1157031 (Droits : 1 300,58 Pénalités : 195,09 Intérêts : 25,54)	1 521,21	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	240,40	0,00
	Total de la période :	1 761,61	0,00
Période du 2021-03-01 au 2021-03-31			
2021-08-05	Avis de cotisation numéro 1157041 (Droits : 1 300,58 Pénalités : 195,09 Intérêts : 19,93)	1 515,60	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	239,52	0,00
	Total de la période :	1 755,12	0,00
Période du 2021-04-01 au 2021-04-30			
2022-02-28	Avis de cotisation numéro 2921821 (Droits : 2 000,00 Pénalités : 300,00 Intérêts : 79,91)	2 379,91	0,00

Loi : RS Dossier :

Loi sur les impôts (relativement aux retenues à la source)

Date	Description	Compte débiteur (\$)	Compte créditeur (\$)
2023-09-18	Intérêts courus	299,05	0,00
	Total de la période :	2 678,96	0,00
Période du 2021-05-01 au 2021-05-31			
2022-02-28	Avis de cotisation numéro 2921831 (Droits : 2 000,00 Pénalités : 300,00 Intérêts : 71,66)	2 371,66	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	298,03	0,00
	Total de la période :	2 669,69	0,00
Période du 2021-06-01 au 2021-06-30			
2022-02-28	Avis de cotisation numéro 2921841 (Droits : 2 000,00 Pénalités : 300,00 Intérêts : 63,16)	2 363,16	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	296,96	0,00
	Total de la période :	2 660,12	0,00
Période du 2021-07-01 au 2021-07-31			
2022-02-28	Avis de cotisation numéro 2921851 (Droits : 2 000,00 Pénalités : 300,00 Intérêts : 54,14)	2 354,14	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	295,82	0,00
	Total de la période :	2 649,96	0,00
Période du 2021-08-01 au 2021-08-31			
2022-02-28	Avis de cotisation numéro 2921861 (Droits : 2 000,00 Pénalités : 300,00 Intérêts : 45,72)	2 345,72	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	294,77	0,00
	Total de la période :	2 640,49	0,00
Période du 2021-09-01 au 2021-09-30			
2022-02-28	Avis de cotisation numéro 2921871 (Droits : 2 000,00 Pénalités : 300,00 Intérêts : 12,82)	2 312,82	0,00

Loi : RS Dossier :

Loi sur les impôts (relativement aux retenues à la source)

Date	Description	Compte débiteur (\$)	Compte créditeur (\$)
2021-11-09	Paiement	800,00 -	0,00
2021-11-09	Paiement	800,00 -	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	89,58	0,00
	Total de la période :	802,40	0,00
Période du 2021-10-01 au 2021-10-31			
2022-02-28	Avis de cotisation numéro 2921881 (Droits : 2 000,00 Pénalités : 300,00 Intérêts : 28,70)	2 328,70	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	292,62	0,00
	Total de la période :	2 621,32	0,00
Période du 2021-11-01 au 2021-11-30			
2022-02-28	Avis de cotisation numéro 2921891 (Droits : 2 000,00 Pénalités : 300,00 Intérêts : 19,82)	2 319,82	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	291,51	0,00
	Total de la période :	2 611,33	0,00
Période du 2021-12-01 au 2021-12-31			
2022-02-28	Avis de cotisation numéro 2921901 (Droits : 2 000,00 Pénalités : 300,00 Intérêts : 11,26)	2 311,26	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	290,44	0,00
	Total de la période :	2 601,70	0,00
Période 2022 (Sommaire)			
2023-06-19	Avis de cotisation du sommaire 1 numéro 7954641 (Pénalités : 250,00)	250,00	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	6,31	0,00
	Total de la période :	256,31	0,00

Loi : RS Dossier :

Loi sur les impôts (relativement aux retenues à la source)

Date	Description	Compte débiteur (\$)	Compte créditeur (\$)
Période du 2022-01-01 au 2022-01-31			
2022-03-04	Avis de cotisation numéro 3005551 (Droits : 2 000,00 Pénalités : 300,00 Intérêts : 4,39)	2 304,39	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	288,15	0,00
	Total de la période :	2 592,54	0,00
Période du 2022-02-01 au 2022-02-28			
2022-05-19	Avis de cotisation numéro 4146721 (Droits : 2 000,00 Pénalités : 300,00 Intérêts : 17,61)	2 317,61	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	262,80	0,00
	Total de la période :	2 580,41	0,00
Période du 2022-03-01 au 2022-03-31			
2022-05-19	Avis de cotisation numéro 4146731 (Droits : 2 000,00 Pénalités : 300,00 Intérêts : 7,96)	2 307,96	0,00
2022-05-25	Virement d'un paiement provenant de : Réf. : RS 0001 Loi sur les impôts (relativement aux retenues à la source) Période de répartition Date : 2022-05-25 Montant initial : 802,00	802,00 -	0,00
2022-05-25	Virement d'un paiement provenant de : Réf. : RS 0001 Loi sur les impôts (relativement aux retenues à la source) Période de répartition Date : 2022-05-25 Montant initial : 802,00	802,00 -	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	79,82	0,00
	Total de la période :	783,78	0,00
Période du 2022-04-01 au 2022-04-30			
2022-07-19	Avis de cotisation relatif à une déclaration non produite numéro 4724231 (Pénalités : 500,00)	500,00	0,00

Loi : RS Dossier :

Loi sur les impôts (relativement aux retenues à la source)

Date	Description	Compte débiteur (\$)	Compte créditeur (\$)
2022-07-20	Avis de cotisation numéro 4740351 (Droits : 2 000,00 Pénalités : 300,00 Intérêts : 18,66)	2 318,66	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	291,55	0,00
	Total de la période :	3 110,21	0,00
Période du 2022-05-01 au 2022-05-31			
2022-07-20	Avis de cotisation numéro 4740361 (Droits : 2 000,00 Pénalités : 300,00 Intérêts : 10,38)	2 310,38	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	238,90	0,00
	Total de la période :	2 549,28	0,00
Période du 2022-06-01 au 2022-06-30			
2022-12-19	Avis de cotisation numéro 6116121 (Droits : 2 000,00 Pénalités : 300,00 Intérêts : 56,39)	2 356,39	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	174,02	0,00
	Total de la période :	2 530,41	0,00
Période du 2022-07-01 au 2022-07-31			
2022-12-19	Avis de cotisation numéro 6116131 (Droits : 2 000,00 Pénalités : 300,00 Intérêts : 45,94)	2 345,94	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	173,25	0,00
	Total de la période :	2 519,19	0,00
Période du 2022-08-01 au 2022-08-31			
2022-12-19	Avis de cotisation numéro 6116141 (Droits : 2 000,00 Pénalités : 300,00 Intérêts : 35,54)	2 335,54	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	172,48	0,00
	Total de la période :	2 508,02	0,00

Loi : RS Dossier :

Loi sur les impôts (relativement aux retenues à la source)

Date	Description	Compte débiteur (\$)	Compte créditeur (\$)
Période du 2022-09-01 au 2022-09-30			
2022-12-19	Avis de cotisation numéro 6116151 (Droits : 2 000,00 Pénalités : 300,00 Intérêts : 23,92)	2 323,92	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	171,62	0,00
	Total de la période :	2 495,54	0,00
Période du 2022-10-01 au 2022-10-31			
2022-12-19	Avis de cotisation numéro 6116161 (Droits : 2 000,00 Pénalités : 300,00 Intérêts : 12,70)	2 312,70	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	170,79	0,00
	Total de la période :	2 483,49	0,00
Période du 2022-11-01 au 2022-11-30			
2023-05-30	Avis de cotisation relatif à une déclaration non produite numéro 7824371 (Pénalités : 500,00)	500,00	0,00
2023-05-31	Avis de cotisation numéro 7836251 (Droits : 1 200,00 Pénalités : 180,00 Intérêts : 51,09)	1 431,09	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	59,22	0,00
	Total de la période :	1 990,31	0,00
Période du 2022-12-01 au 2022-12-31			
2023-05-31	Avis de cotisation numéro 7836261 (Droits : 1 200,00 Pénalités : 180,00 Intérêts : 42,35)	1 422,35	0,00
2023-09-18	Intérêts courus	43,51	0,00
	Total de la période :	1 465,86	0,00
Période du 2023-01-01 au 2023-01-31			
2023-11-08	Avis de cotisation numéro 1229531 (Droits : 1 200,00 Pénalités : 180,00 Intérêts : 88,80)	1 468,80	0,00

Loi : RS Dossier :

Loi sur les impôts (relativement aux retenues à la source)

Date	Description	Compte débiteur (\$)	Compte créditeur (\$)
	Total de la période :	1 468,80	0,00
Période du 2023-02-01 au 2023-02-28			
2023-11-08	Avis de cotisation numéro 1220271 (Droits : 1 200,00 Pénalités : 180,00 Intérêts : 79,93)	1 459,93	0,00
	Total de la période :	1 459,93	0,00
Période du 2023-03-01 au 2023-03-31			
2023-11-08	Avis de cotisation numéro 1223001 (Droits : 1 200,00 Pénalités : 180,00 Intérêts : 68,97)	1 448,97	0,00
	Total de la période :	1 448,97	0,00
Période du 2023-04-01 au 2023-04-30			
2023-11-08	Avis de cotisation numéro 1224241 (Droits : 1 200,00 Pénalités : 180,00 Intérêts : 59,27)	1 439,27	0,00
	Total de la période :	1 439,27	0,00
Période du 2023-05-01 au 2023-05-31			
2023-11-08	Avis de cotisation numéro 1225651 (Droits : 1 200,00 Pénalités : 180,00 Intérêts : 48,62)	1 428,62	0,00
	Total de la période :	1 428,62	0,00
Période du 2023-06-01 au 2023-06-30			
2023-11-08	Avis de cotisation numéro 1226961 (Droits : 1 200,00 Pénalités : 180,00 Intérêts : 37,73)	1 417,73	0,00
	Total de la période :	1 417,73	0,00
Période du 2023-07-01 au 2023-07-31			
2023-11-08	Avis de cotisation numéro 1228221 (Droits : 1 200,00 Pénalités : 180,00 Intérêts : 27,93)	1 407,93	0,00
	Total de la période :	1 407,93	0,00

Loi : RS Dossier :

Loi sur les impôts (relativement aux retenues à la source)

Date	Description	Compte débiteur (\$)	Compte créditeur (\$)
Période du 2023-08-01 au 2023-08-31			
2023-11-08	Avis de cotisation numéro 1229551 (Droits : 1 200,00 Pénalités : 180,00 Intérêts : 17,55)	1 397,55	0,00
	Total de la période :	1 397,55	0,00
Période du 2023-09-01 au 2023-09-30			
2023-11-08	Avis de cotisation numéro 1221851 (Droits : 1 200,00 Pénalités : 180,00 Intérêts : 7,25)	1 387,25	0,00
	Total de la période :	1 387,25	0,00
	Intérêts additionnels courus au 2023-11-13	5 344,00	0,00
	Total du dossier RS :	363 903,47	0,00
Loi sur les impôts (relativement aux retenues à la source)			

<p>COUR SUPÉRIEURE (En matière de faillite et d'insolvabilité)</p>
<p>DISTRICT DE MONTRÉAL N° : 500-11-</p>
<p>DANS L'AFFAIRE DE LA MISE SOUS SÉQUESTRE DE : GARDERIE LES PETITS BERGERS DE LACHINE INC.</p> <p>Débitrice-intimée -et-</p> <p>L'AGENCE DU REVENU DU QUÉBEC</p> <p>Requérante -et-</p> <p>MNP LTÉE.</p> <p>Séquestre -et-</p> <p>GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – LE MINISTÈRE DE LA FAMILLE : DIRECTION GÉNÉRALE DES OPÉRATIONS RÉGIONALES</p> <p>Mis en cause</p>
<p>INVENTAIRE DE PIÈCES REMISES</p>
<p>PIÈCE R-2</p>
<p>Me Daniel Cantin, avocat LARIVIÈRE MEUNIER Ligne directe : 418 652-5245 3800, rue de Marly, secteur 5-2-8 Québec (Québec) G1X 4A5 Téléphone: 418 652-6842 Sans frais: 1 888 830-8808, poste 418 652-5245 Télécopieur : 418 577-5327 Notification : Notif-Quebec@revenuquebec.ca N/Réf. : 1001-CQ-404089-23</p>
<p>BV-0720</p>

PIÈCE R-3 :

Copie de l'hypothèque légale mobilière publiée au RDPRM
le 6 septembre 2023 sous le numéro 23-1051763-0001

Date, heure, minute de certification : **2023-10-13 14:51**

Critère de recherche Nom d'organisme : **Garderie les Petits Bergers de Lachine Inc.**

Critère de sélection Nom d'organisme :

GARDERIE LES PETITS BERGERS DE LACHINE INC

Code Postal :

H8S2E3

Fiche	Inscription	Date	h:min
001	HYPOTHÈQUE LÉGALE DE L'ÉTAT OU D'UNE PERSONNE MORALE 23-1051763-0001	2023-09-06	14:05
002	HYPOTHÈQUE LÉGALE DE L'ÉTAT OU D'UNE PERSONNE MORALE 18-1113810-0001	2018-10-04	10:30

Date, heure, minute de certification : 2023-10-13 14:51

Critère de recherche Nom d'organisme : Garderie les Petits Bergers de Lachine Inc.

Critère de sélection Nom d'organisme : GARDERIE LES PETITS ... Code Postal : H8S2E3

Fiche 001 - Détail de l'inscription 1 (de 1)

INSCRIPTION	DATE-HEURE-MINUTE	DATE EXTRÊME D'EFFET
23-1051763-0001	2023-09-06 14:05	2033-09-06

HYPOTHÈQUE LÉGALE DE L'ÉTAT OU D'UNE PERSONNE MORALE

PARTIES

Titulaire

AGENCE DU REVENU DU QUÉBEC (MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC)
3, Complexe Desjardins, C.P. 5000, secteur D221LC, Montréal (Québec) H5B 1A7

Constituant

GARDERIE LES PETITS BERGERS DE LACHINE INC.
1510, RUE NOTRE-DAME, LACHINE, QUÉBEC H8S 2E3

BIENS

Permis de garderie, portant le no. d'établissement : 3001-0281 et le
no. référence : 39179 - 2021-03-12. Nom et adresse de l'établissement:
GARDERIE LES PETITS BERGERS DE LACHINE INC., situé au 1510, rue
Notre-Dame, Lachine, Québec, H8S 2E3.

MENTIONS

Somme de l'hypothèque

328 341,08 \$

Référence à la loi créant l'hypothèque :

LRQ c. I-3; CCQ.a.2724,2725

Cause de la créance :

IMPÔT RS - PÉR.: 2013-06-13 au 2013-06-30

Autres mentions :

IMPÔT RS - PÉRIODES: 2013-08-01 au 2017-04-30, 2017-06-01 au
2017-06-30, 2018-04-01 au 2018-04-30, 2018-06-01 au 2022-10-31
IMPOÔT DES SOCIÉTÉS: ANNÉES 2018-01-31, 2019-01-31

N/D: CM-402167-23

RÉF: 14983637

A/S: CLÉMENCE GÉLINAS SW0102

TÉL: 1 888 830-7747, poste 5363160

AVIS D'ADRESSE

N° 016194

Date, heure, minute de certification : 2023-10-13 14:51

Critère de recherche Nom d'organisme : Garderie les Petits Bergers de Lachine Inc.

Critère de sélection Nom d'organisme : GARDERIE LES PETITS ... Code Postal : H8S2E3

Fiche 002 - Détail de l'inscription 1 (de 1)

INSCRIPTION	DATE-HEURE-MINUTE	DATE EXTRÊME D'EFFET
18-1113810-0001	2018-10-04 10:30	2028-10-02

HYPOTHÈQUE LÉGALE DE L'ÉTAT OU D'UNE PERSONNE MORALE

PARTIES

Titulaire

Comm. des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
1, Complexe Desjardins, 34e étage, Montréal, QC H5B 1H1

Constituant

Garderie les Petits Bergers de Lachine inc.
1510, rue Notre-Dame, Lachine, QC H8S 2E3

BIENS

L'universalité des biens du constituant, créances, meubles, présents et à venir, corporels et incorporels, de quelque nature qu'ils soient et où qu'ils puissent être situés, incluant les intérêts et autres revenus provenant de ceux-ci, notamment :

*Tous les biens présents et à venir servant à l'exploitation de l'entreprise du constituant, notamment les comptes à recevoir, les équipements, la machinerie, l'outillage, l'ameublement, les véhicules-moteurs et autres accessoires.

*Les droits et indemnités d'assurance couvrant les biens décrits ci-dessus, ainsi que toutes autres indemnités auxquelles le constituant pourrait avoir droit si lesdits biens sont endommagés, perdus, détruits ou autrement affectés.

MENTIONS

Somme de l'hypothèque

5 527,65 \$ (incluant capital et intérêts)

Référence à la loi créant l'hypothèque :

324 LATMP, RLRQ, c. A-3.001

Cause de la créance :

Montant dû en vertu du chap. IX LATMP

Autres mentions :

ENL 88236410

AVIS D'ADRESSE

N° 019637

<p>COUR SUPÉRIEURE (En matière de faillite et d'insolvabilité)</p>
<p>DISTRICT DE MONTRÉAL N° : 500-11-</p>
<p>DANS L'AFFAIRE DE LA MISE SOUS SÉQUESTRE DE : GARDERIE LES PETITS BERGERS DE LACHINE INC.</p> <p>Débitrice-intimée -et-</p> <p>L'AGENCE DU REVENU DU QUÉBEC</p> <p>Requérante -et-</p> <p>MNP LTÉE.</p> <p>Séquestre -et-</p> <p>GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – LE MINISTÈRE DE LA FAMILLE : DIRECTION GÉNÉRALE DES OPÉRATIONS RÉGIONALES</p> <p>Mis en cause</p>
<p>INVENTAIRE DE PIÈCES REMISES</p>
<p>PIÈCE R-3</p>
<p>Me Daniel Cantin, avocat LARIVIÈRE MEUNIER Ligne directe : 418 652-5245 3800, rue de Marly, secteur 5-2-8 Québec (Québec) G1X 4A5 Téléphone: 418 652-6842 Sans frais: 1 888 830-8808, poste 418 652-5245 Télécopieur : 418 577-5327 Notification : Notif-Quebec@revenuquebec.ca N/Réf. : 1001-CQ-404089-23</p>
<p>BV-0720</p>

PIÈCE R-4 :

En liasse, copie des jugements du 23 octobre 2015 et
du 21 juin 2018 suivant l'article 13 LAF

CANADA
Province de Québec
District de MONTREAL

Cour du Québec (Chambre Civile)

No : 500-02-211696-153

Le 23 OCT. 2015

JUGEMENT

VU les dispositions de la Loi;

VU la production du certificat requis tel qu'il figure au verso;

POUR CES MOTIFS, la cour condamne

GARDERIE LES PETITS BERGERS DE LACHINE INC. , personne morale légalement constituée, dont l'adresse du siège est 1510, RUE NOTRE-DAME à LACHINE, H8S 2E3, district de MONTREAL

à payer à l'Agence du revenu du Québec la somme de 36 596,35 \$ et les intérêts capitalisés quotidiennement à compter du 22 septembre 2015 au taux déterminé selon les articles 28 et 28.1 de la Loi sur l'administration fiscale (L.R.Q., c. A-6.002), sur le montant de 36 596,35 \$ ainsi que les dépens.

COPIE CONFORME



(S) L'AGENCE DU REVENU DU QUÉBEC
Copie en adjointe
J.J. COUS

**CERTIFICAT DÉLIVRÉ EN VERTU
DE L'ARTICLE 13 DE LA LOI SUR L'ADMINISTRATION FISCALE
(L.R.Q., c. A-6.002)**

Après examen du dossier de

GARDERIE LES PETITS BERGERS DE LACHINE INC. , personne morale légalement constituée, dont l'adresse du siège est 1510, RUE NOTRE-DAME à LACHINE, H8S 2E3, district de MONTREAL

en ce qui a trait aux lois fiscales du Québec auxquelles cette personne est assujettie, lui a été dûment envoyé ou signifié un ou des avis de cotisation totalisant le montant de 33 305,05 \$.

Le ou les avis de cotisation ont été envoyés ou signifiés à la ou aux dates suivantes :

du 8 mai 2014 au 20 janvier 2015 inclusivement

et visent la ou les lois mentionnées ci-après :

- la Loi sur les impôts (retenues à la source)
- la Loi sur le régime de rentes du Québec
- la Loi sur l'assurance parentale
- la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec
- la Loi sur les impôts (sociétés)

Le montant total de la dette ou, le cas échéant, la partie recouvrable relativement à l'avis ou aux avis mentionnés plus haut, y compris les intérêts courus au 21 septembre 2015, s'établit à 36 596,35 \$.

Je déclare que les présentes constituent le certificat prévu à l'article 13 de la Loi sur l'administration fiscale (L.R.Q., c. A-6.002) attestant l'exigibilité de la dette et de la somme des droits, pénalités et intérêts que la personne dont le nom figure ci-dessus doit en vertu de chacune des lois énumérées ci-dessus, y compris les frais prévus aux articles 12.1 et 12.2 de la Loi sur l'administration fiscale.

SHAWINIGAN, ce vingt et unième jour de septembre 2015

Responsable : Marilyn Diamond
Adresse : 855, avenue Broadway, bureau 200 , secteur SW0105
Shawinigan (Québec) G9N 8B8



Hélène Gravel
Chef du Service du recouvrement
personne autorisée à signer

Téléphone : 1 888 830-7747, poste 5363021
Télécopieur : 514 285-3843
Numéro de référence : 14983637

No :

Cour du Québec (Chambre Civile)

L'Agence du revenu du Québec

contre

GARDERIE LES PETITS BERGERS DE
LACHINE INC. , personne morale légalement
constituée, dont l'adresse du siège est 1510,
RUE NOTRE-DAME à LACHINE, H8S 2E3,
district de MONTREAL

Certificat prévu à l'article 13
de la Loi sur l'administration fiscale

(L.R.Q., c. A-6.002)

CANADA
Province de Québec
District de MONTREAL

Cour Supérieure

No : 500-05-084708-187

Le 21 JUIN 2018

JUGEMENT

VU les dispositions de la Loi;

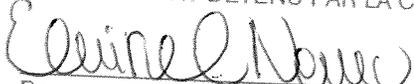
VU la production du certificat requis tel qu'il figure au verso;

POUR CES MOTIFS, la cour condamne

GARDERIE LES PETITS BERGERS DE LACHINE INC. , personne morale légalement constituée, dont l'adresse du siège est 1510, RUE NOTRE-DAME à LACHINE, H8S 2E3, district de MONTREAL

à payer à l'Agence du revenu du Québec la somme de 88 756,62 \$ et les intérêts capitalisés quotidiennement à compter du 18 mai 2018 au taux déterminé selon les articles 28 et 28.1 de la Loi sur l'administration fiscale, sur le montant de 88 756,62 \$ ainsi que les frais de justice.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
AU DOCUMENT DÉTENU PAR LA COUR


Personne désignée par le greffier

(S) ELAINE CLOUTIER-NEVEU
Greffier adjoint
J.C. 0B78

**CERTIFICAT DÉLIVRÉ EN VERTU
DE L'ARTICLE 13 DE LA LOI SUR L'ADMINISTRATION FISCALE**

Après examen du dossier de

GARDERIE LES PETITS BERGERS DE LACHINE INC. , personne morale légalement constituée, dont l'adresse du siège est 1510, RUE NOTRE-DAME à LACHINE, H8S 2E3, district de MONTREAL

en ce qui a trait aux lois fiscales du Québec auxquelles cette personne est assujettie, lui a été dûment envoyé ou notifié un ou des avis de cotisation totalisant le montant de 73 582,63 \$.

Le ou les avis de cotisation ont été envoyés ou notifiés à la ou aux dates suivantes :

du 25 février 2016 au 19 octobre 2017 inclusivement

et visent la ou les lois mentionnées ci-après :

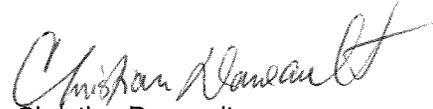
- la Loi sur les impôts (retenues à la source)
- la Loi sur le régime de rentes du Québec
- la Loi sur l'assurance parentale
- la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec
- la Loi sur les normes du travail
- la Loi sur les impôts (sociétés)

Le montant total de la dette ou, le cas échéant, la partie recouvrable relativement à l'avis ou aux avis mentionnés plus haut, y compris les intérêts courus au 17 mai 2018, s'établit à 88 756,62 \$.

Je déclare que les présentes constituent le certificat prévu à l'article 13 de la Loi sur l'administration fiscale attestant l'exigibilité de la dette et de la somme des droits, pénalités et intérêts que la personne dont le nom figure ci-dessus doit en vertu de chacune des lois énumérées ci-dessus, y compris les frais prévus aux articles 12.1 et 12.2 de la Loi sur l'administration fiscale.

SHAWINIGAN, ce dix-septième jour de mai 2018

Responsable : Dany Guertin
Adresse : 855, avenue Broadway, bureau 200 , secteur SW0102
Shawinigan (Québec) G9N 8B8


Christian Daneault
Agente de la gestion financière
personne autorisée à signer

Téléphone : 1 888 830-7747, poste 5363016
Télécopieur : 514 285-3843
Numéro de référence : 14983637

No :

Cour Supérieure

L'Agence du revenu du Québec

contre

GARDERIE LES PETITS BERGERS DE
LACHINE INC. , personne morale légalement
constituée, dont l'adresse du siège est 1510,
RUE NOTRE-DAME à LACHINE, H8S 2E3,
district de MONTREAL

Certificat prévu à l'article 13
de la Loi sur l'administration fiscale

<p>COUR SUPÉRIEURE (En matière de faillite et d'insolvabilité)</p>
<p>DISTRICT DE MONTRÉAL N° : 500-11-</p>
<p>DANS L'AFFAIRE DE LA MISE SOUS SÉQUESTRE DE : GARDERIE LES PETITS BERGERS DE LACHINE INC.</p> <p>Débitrice-intimée -et-</p> <p>L'AGENCE DU REVENU DU QUÉBEC</p> <p>Requérante -et-</p> <p>MNP LTÉE.</p> <p>Séquestre -et-</p> <p>GOVERNEMENT DU QUÉBEC – LE MINISTÈRE DE LA FAMILLE : DIRECTION GÉNÉRALE DES OPÉRATIONS RÉGIONALES</p> <p>Mis en cause</p>
<p>INVENTAIRE DE PIÈCES REMISES</p>
<p>PIÈCE R-4</p>
<p>Me Daniel Cantin, avocat LARIVIÈRE MEUNIER Ligne directe : 418 652-5245 3800, rue de Marly, secteur 5-2-8 Québec (Québec) G1X 4A5 Téléphone: 418 652-6842 Sans frais: 1 888 830-8808, poste 418 652-5245 Télécopieur : 418 577-5327 Notification : Notif-Quebec@revenuquebec.ca N/Réf. : 1001-CQ-404089-23</p>
<p>BV-0720</p>

PIÈCE R-5 :
Copie du rapport de signification du Préavis
selon l'article 244 LFI

v/d : 1001-CQ-

L'AGENCE DU REVENU DU QUEBEC

CRÉANCIER(ÈRE) GARANTIE

À:

GARDERIE LES PETITES BERGERS DE LACHINE
INC.

PERSONNE INSOLVABLE

Signification	23,00 \$ (1)
Kilométrage	25,95 \$ (1A)
SOUS-TOTAL	48,95 \$
TPS	2,45 \$
TVQ	4,88 \$
TOTAL	56,28 \$

que le 31 octobre 2023 à 10:05 heures,

j'ai signifié L'ORIGINAL du présent PRÉAVIS DE L'INTENTION DE METTRE À EXÉCUTION UNE GARANTIE (art. 244 de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité) en notant sous ma signature, le jour et l'heure de la signification, au verso de l'acte

destiné à GARDERIE LES PETITES BERGERS DE LACHINE INC. ,

en remettant le tout au SIÈGE de ladite PERSONNE MORALE en m'adressant à une PERSONNE qui PARAÎT ÊTRE EN MESURE DE LE REMETTRE à un DIRIGEANT ou à un ADMINISTRATEUR de ladite PERSONNE MORALE ou à L'UN DE SES AGENTS (selon l'article 125 al. 1 du C.p.c.),

laquelle personne s'est nommée comme étant :
MME ALICIA YAXLEY, LE TOUT SOUS PLI CACHETÉ

à l'adresse suivante:

1510 RUE NOTRE-DAME , LACHINE , QC, CANADA, H8S 2E3.

La distance nécessairement parcourue est de 15 kilomètre(s)

MONTREAL, le 31 octobre 2023.

ALEXANDRE ADAM-TREMBLAY, huissier de justice
Permis # 1000

a/s : ME DANIEL CANTIN
MIN REVENU QUEBEC - CONTENTIEUX (4272)

(U H620) H120 4 GOLSH E1031 I1031-12:19 REF:2555712-1-1-1 ()
NB:1 FRAIS:NON

No Engr. T.P.S. : R122687056

No Engr. T.V.Q. : 1013245793

<p>COUR SUPÉRIEURE (En matière de faillite et d'insolvabilité)</p>
<p>DISTRICT DE MONTRÉAL N° : 500-11-</p>
<p>DANS L'AFFAIRE DE LA MISE SOUS SÉQUESTRE DE : GARDERIE LES PETITS BERGERS DE LACHINE INC.</p> <p>Débitrice-intimée -et-</p> <p>L'AGENCE DU REVENU DU QUÉBEC</p> <p>Requérante -et-</p> <p>MNP LTÉE.</p> <p>Séquestre -et-</p> <p>GOVERNEMENT DU QUÉBEC – LE MINISTÈRE DE LA FAMILLE : DIRECTION GÉNÉRALE DES OPÉRATIONS RÉGIONALES</p> <p>Mis en cause</p>
<p>INVENTAIRE DE PIÈCES REMISES</p>
<p>PIÈCE R-5</p>
<p>Me Daniel Cantin, avocat LARIVIÈRE MEUNIER Ligne directe : 418 652-5245 3800, rue de Marly, secteur 5-2-8 Québec (Québec) G1X 4A5 Téléphone: 418 652-6842 Sans frais: 1 888 830-8808, poste 418 652-5245 Télécopieur : 418 577-5327 Notification : Notif-Quebec@revenuquebec.ca N/Réf. : 1001-CQ-404089-23</p>
<p>BV-0720</p>

PIÈCE R-6 :
Copie de la liste des interventions de perception
(produit sous scellé)

<p>COUR SUPÉRIEURE (En matière de faillite et d'insolvabilité)</p>
<p>DISTRICT DE MONTRÉAL N° : 500-11-</p>
<p>DANS L'AFFAIRE DE LA MISE SOUS SÉQUESTRE DE : GARDERIE LES PETITS BERGERS DE LACHINE INC.</p> <p>Débitrice-intimée -et-</p> <p>L'AGENCE DU REVENU DU QUÉBEC</p> <p>Requérante -et-</p> <p>MNP LTÉE.</p> <p>Séquestre -et-</p> <p>GOVERNEMENT DU QUÉBEC – LE MINISTÈRE DE LA FAMILLE : DIRECTION GÉNÉRALE DES OPÉRATIONS RÉGIONALES</p> <p>Mis en cause</p>
<p>INVENTAIRE DE PIÈCES REMISES</p>
<p>PIÈCE R-6</p>
<p>Me Daniel Cantin, avocat LARIVIÈRE MEUNIER Ligne directe : 418 652-5245 3800, rue de Marly, secteur 5-2-8 Québec (Québec) G1X 4A5 Téléphone: 418 652-6842 Sans frais: 1 888 830-8808, poste 418 652-5245 Télécopieur : 418 577-5327 Notification : Notif-Quebec@revenuquebec.ca N/Réf. : 1001-CQ-404089-23</p>
<p>BV-0720</p>

PIÈCE R-7 :
Copie de la déclaration de Banque Royale du Canada
succ. 1 Pl. Ville-marie, Montréal (Qc)



REÇU
1 5 FEV. 2023
DGR-SHAWINIGAN

9 février 2023

Revenu Québec, secteur SW0102
A/S: Clémence Gélinas
200-855, Av Broadway
Shawinigan QC G9N 8B8

Banque Royale du Canada
Demandes formelles de tiers
CP 6001, Succursale A
Montréal (Québec) H3C 3A9

Objet: Garderie les petits bergers de Lachine
Référence: 1498367

Madame / Monsieur,

Nous avons bien reçu votre demande de renseignements signifiée au 53 45^e Avenue Montréal QC H8T 2L8 et concernant le tiers mentionné ci-dessus. La présente confirme les éléments suivants.

Renseignements sur le compte :

<u>Description</u>	<u>Numéro de Compte</u>	<u>Détails</u>
Carte signature		Copie ci-jointe
Carte débit		Aucune
Compte courant	02071-1000843	Aucun Relevés Fermeture 2019-05-15
Prêt	14566 53764130 003	Radié
Carte de crédit	4516050005187210 4516050005187301	Radié

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

Groupe des demandes formelles de tiers

1-800-769-2511 /1-800 Royal 11

© Marque déposée de la Banque Royale du Canada. RBC et Banque Royale sont des marques déposées de la Banque Royale du Canada.

Rev. 11/17



CARTE DE SIGNATURE

FORMULE É 51791 (03/2010)

(RÉSERVÉ À LA BANQUE)

N° compte/N° FCR 298-683-194

02071

GARDERIE LES PETITS BERGERS DE LACHINE INC.

COMPTE INTITULÉ

RENSEIGNEMENTS DIVERS

INSTRUCTIONS RELATIVES À LA SIGNATURE DES CHÈQUES

Tout titulaire peut signer Tous les titulaires doivent signer

NOM ET TITRE	SIGNATURE
ANIK BERNIER PRESIDENTE	<i>Anik Bernier</i>
CATHERINE AUGER	<i>Catherine Auger</i>
LEONOR BERNIER	
ROSEMARY AUGER	

SUCCURSALE SUCCURSALE 53-45E AVENUE
53 AV 45E

LACHINE
QC H8T 2L8

DATE 19 juin 2012
JOUR/MOIS/AN

(RÉSERVÉ À LA BANQUE)
 #AT447ES
 Etabli par




<p>COUR SUPÉRIEURE (En matière de faillite et d'insolvabilité)</p>
<p>DISTRICT DE MONTRÉAL N° : 500-11-</p>
<p>DANS L'AFFAIRE DE LA MISE SOUS SÉQUESTRE DE : GARDERIE LES PETITS BERGERS DE LACHINE INC.</p> <p>Débitrice-intimée -et-</p> <p>L'AGENCE DU REVENU DU QUÉBEC</p> <p>Requérante -et-</p> <p>MNP LTÉE.</p> <p>Séquestre -et-</p> <p>GOVERNEMENT DU QUÉBEC – LE MINISTÈRE DE LA FAMILLE : DIRECTION GÉNÉRALE DES OPÉRATIONS RÉGIONALES</p> <p>Mis en cause</p>
<p>INVENTAIRE DE PIÈCES REMISES</p>
<p>PIÈCE R-7</p>
<p>Me Daniel Cantin, avocat LARIVIÈRE MEUNIER Ligne directe : 418 652-5245 3800, rue de Marly, secteur 5-2-8 Québec (Québec) G1X 4A5 Téléphone: 418 652-6842 Sans frais: 1 888 830-8808, poste 418 652-5245 Télécopieur : 418 577-5327 Notification : Notif-Quebec@revenuquebec.ca N/Réf. : 1001-CQ-404089-23</p>
<p>BV-0720</p>

PIÈCE R-8 :
Copie de la déclaration de la banque Tangerine et RBC
Gestion Mondiale d'actifs Inc.

Tangerine Fax Message



To: 514-285-3843

Company:

Fax Number: 514-285-3843

Date: February 06, 2023

Time: 9:13:15 AM

From: Tangerine Bank

Subject: Tiers-Saisi Ref# 14983637 pour
Garderies Les Petits Bergers de
Lachine Inc.

Pages: 3

Fax Number:

Note:

Bonjour,

Nous confirmons la réception du tiers-saisi Ref# 14983637 pour Garderies Les Petits Bergers de Lachine Inc.

Veillez voir notre correspondance ci-jointe.

Cordialement,

Gabriella Morin

Bilingual Senior Service Analyst - Garnishments

Spécialiste Bilingue en Tiers-Saisi

T--1-866-464-4277

F - 1-888-464-2929

3389 Steeles Ave. East, Toronto (Ontario) M2H 0A1

[Description: Description: Description: Description: Description: cid:image005.gif@01CF4511.B48FB070]



3389 av Steeles E, Toronto ON M2H 3S8

Le 6 février 2023

Revenu Québec
Secteur SW0102
855 avenue Broadway, bureau 200
Shawinigan, Québec
G9N 8B8

Objet : Avis du ministre du Revenu à un tiers saisi et demande formelle de paiement

Débiteur : Garderies Les Petits Bergers de Lachine Inc.
Numéro de référence : 14983637

Monsieur, Madame,

Veillez noter que nous ne pouvons répondre à la demande mentionnée ci-dessus étant donné la raison suivante :

- 1. Le solde du compte de notre client(e) est négligeable ou nul.
- 2. Cette entreprise n'est pas client(e) de Tangerine.
- 3. Le/La client(e) a un/des compte(s) conjoint(s) - veuillez nous aviser si nous devons vous remettre les fonds.

Si vous avez besoin de renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec nous au 1 866 464-4277. L'un de nos Associés sera ravi de vous aider.

Cordialement,

Tangerine

<p>COUR SUPÉRIEURE (En matière de faillite et d'insolvabilité)</p>
<p>DISTRICT DE MONTRÉAL N° : 500-11-</p>
<p>DANS L'AFFAIRE DE LA MISE SOUS SÉQUESTRE DE : GARDERIE LES PETITS BERGERS DE LACHINE INC.</p> <p>Débitrice-intimée -et-</p> <p>L'AGENCE DU REVENU DU QUÉBEC</p> <p>Requérante -et-</p> <p>MNP LTÉE.</p> <p>Séquestre -et-</p> <p>GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – LE MINISTÈRE DE LA FAMILLE : DIRECTION GÉNÉRALE DES OPÉRATIONS RÉGIONALES</p> <p>Mis en cause</p>
<p>INVENTAIRE DE PIÈCES REMISES</p>
<p>PIÈCE R-8</p>
<p>Me Daniel Cantin, avocat LARIVIÈRE MEUNIER Ligne directe : 418 652-5245 3800, rue de Marly, secteur 5-2-8 Québec (Québec) G1X 4A5 Téléphone: 418 652-6842 Sans frais: 1 888 830-8808, poste 418 652-5245 Télécopieur : 418 577-5327 Notification : Notif-Quebec@revenuquebec.ca N/Réf. : 1001-CQ-404089-23</p>
<p>BV-0720</p>

PIÈCE R-9 :

En liasse, copie des cotisations estimatives en retenues à la source pour les périodes entre le 2021-04-01 au 2022-12-31

24927434338

GARDERIE LES PETITS BERGERS DE
LACHINE INC.
1510, RUE NOTRE-DAME
LACHINE (QUEBEC) H8S 2E3

A375

Numéro d'entreprise
du Québec (NEQ) : 1168057322
Numéro d'identification : 1218764009
Dossier : RS0001
Numéro de l'avis : 2921821
Date de l'avis : 28 février 2022
Période visée : 2021-04

	Droits (\$)	Pénalités (\$)	Intérêts (\$)	Total de la cotisation (\$)
Impôt, RRQ, FSS, RQAP :	2 000,00	300,00	79,91	2 379,91
Total :	2 000,00	300,00	79,91	2 379,91

Présidente-directrice générale de Revenu Québec

Relevé de compte

Total de la cotisation : 2 379,91 \$
Montant dû : 2 379,91 \$

Vous êtes tenu de payer la somme due de cet avis de cotisation. Vous devrez payer des intérêts additionnels si votre paiement est effectué après le **21 mars 2022**. Dans ce cas, les intérêts seront calculés à compter de la date de cet avis de cotisation. Si Revenu Québec vous doit d'autres sommes, il peut les utiliser pour payer, en partie ou en totalité, votre somme due. De plus, notez qu'en vertu de l'article 12.1 de la Loi sur l'administration fiscale, Revenu Québec exige des frais de recouvrement lorsqu'il doit utiliser des recours administratifs ou judiciaires pour percevoir une somme due.

Puisque vous n'avez pas produit votre déclaration, nous avons établi une cotisation basée sur les informations contenues dans vos déclarations précédentes.

Nous avons estimé le montant que vous auriez dû remettre à : 2 000,00 \$.

Pour obtenir plus de renseignements sur cet avis de cotisation, vous pouvez communiquer avec : Jean-François Lamothe au (sans objet), ou, sans frais, au 1 888 830-7747, poste 5363122.

**GRÂCE AU CODE
DE PAIEMENT,
PAYEZ VOTRE SOLDE FACILEMENT !**

MD012 18764 00000 12551



Besoin de plus de temps pour faire votre paiement?

Si vous ne pouvez pas payer les sommes dues avant la date d'échéance, vous pourriez nous proposer une entente de paiement.

Pour plus d'information, consultez revenuquebec.ca/ententedepaiement.

Numéro d'identification
1218764009

Dossier
RS0001

Date de l'avis
28 février 2022

Numéro de l'avis
2921821

Période visée
2021-04

Le ministre peut modifier une cotisation à la suite d'une nouvelle étude de votre dossier. Il vous envoie alors un avis de cotisation pour la période visée, dans les quatre ans qui suivent la plus tardive des dates suivantes :

- la date à laquelle vos droits auraient dû être payés;
- la date à laquelle votre déclaration a été produite.

Une cotisation peut également être établie dans les quatre ans qui suivent la date à laquelle votre demande de remboursement a été produite. Ces délais peuvent varier dans certaines situations. Vous devez conserver vos pièces justificatives afin de pouvoir les fournir sur demande.

Modes de paiement

Vous pouvez effectuer votre paiement par l'intermédiaire du service de paiement en ligne de votre institution financière en utilisant le code de paiement figurant à la dernière page de cet avis. Si vous utilisez l'avis que vous avez reçu par la poste, vous pouvez également faire votre paiement en nous retournant votre bordereau de paiement, accompagné d'un chèque ou d'un mandat fait à l'ordre du ministre du Revenu du Québec. Vous pouvez aussi vous présenter en personne avec le bordereau de paiement à votre institution financière.

Si vous vous présentez à une institution financière, celle-ci acceptera votre paiement uniquement si vous utilisez le bordereau de paiement que vous avez reçu par la poste.

Intérêts

Des intérêts s'ajoutent à tout solde impayé. Ils sont calculés au taux prévu par la loi et capitalisés quotidiennement.

Frais

Tout chèque ou autre effet de commerce refusé par une institution financière en raison d'une provision insuffisante du compte sur lequel il est tiré entraîne des frais. Ces frais s'ajoutent au solde dû et portent intérêt à compter de la date de refus de l'institution financière. Si le défaut de paiement persiste et que nous devons transférer un dossier à notre secteur du recouvrement, des frais de prise en charge s'ajoutent au solde dû à la première intervention faite par ce secteur. Enfin, nous exigeons des frais de recouvrement si nous devons exercer un recours judiciaire ou prendre des mesures de recouvrement prévues par la loi pour qu'un solde dû soit acquitté.

Recours possibles

Si vous jugez inexacts les montants qui figurent sur cet avis, communiquez avec Revenu Québec en prenant soin de fournir tous les détails nécessaires à la résolution du problème. S'il s'avère impossible de trouver une solution, vous pouvez faire opposition.

Dans ce cas, utilisez le formulaire *Avis d'opposition* (MR-93.1.1) ou expédiez au directeur des oppositions une lettre dans laquelle vous exposez les motifs de votre opposition et donnez tous les détails pertinents. Afin qu'un représentant de Revenu Québec puisse facilement communiquer avec vous, veuillez inscrire le numéro et la date de l'avis contesté ainsi que votre numéro d'assurance sociale ou votre numéro d'identification, votre adresse et vos numéros de téléphone.

Transmettez votre avis d'opposition à l'un des bureaux de Revenu Québec dans les 90 jours qui suivent la date de l'envoi de l'avis contesté. Que vous fassiez ou non opposition, vous devez acquitter immédiatement tout solde à payer ou offrir, en garantie de paiement, des sûretés satisfaisant aux exigences prévues par règlement. Vous ne pouvez pas faire opposition à une cotisation qui résulte d'une décision rendue à la suite du traitement d'un avis d'opposition.

Transmission de renseignements

Dans l'application des lois fiscales, le ministre peut comparer les renseignements dont il dispose avec ceux qui lui proviennent d'autres ministères, d'organismes publics ou de municipalités. Il peut, à certaines conditions, les transmettre à certains ministères et organismes gouvernementaux.

Pour obtenir plus de renseignements sur cet avis de cotisation, vous pouvez communiquer avec : Jean-François Lamothe au (sans objet), ou, sans frais, au 1 888 830-7747, poste 5363122.

**GRÂCE AU CODE DE
PAIEMENT CI-DESSOUS,
PAYEZ CE SOLDE FACILEMENT !**

MD012 18764 00000 12551



Numéro d'identification 1218764009	Dossier RS0001	Date de l'avis 28 février 2022	Numéro de l'avis 2921821	Période visée 2021-04
--	--------------------------	--	------------------------------------	---------------------------------

24927434339

GARDERIE LES PETITS BERGERS DE
LACHINE INC.
1510, RUE NOTRE-DAME
LACHINE (QUEBEC) H8S 2E3

A375

Numéro d'entreprise
du Québec (NEQ) : 1168057322
Numéro d'identification : 1218764009
Dossier : RS0001
Numéro de l'avis : 2921831
Date de l'avis : 28 février 2022
Période visée : 2021-05

	Droits (\$)	Pénalités (\$)	Intérêts (\$)	Total de la cotisation (\$)
Impôt, RRQ, FSS, RQAP :	2 000,00	300,00	71,66	2 371,66
Total :	2 000,00	300,00	71,66	2 371,66

Présidente-directrice générale de Revenu Québec

Relevé de compte

Total de la cotisation : 2 371,66 \$
Montant dû : 2 371,66 \$

Vous êtes tenu de payer la somme due de cet avis de cotisation. Vous devrez payer des intérêts additionnels si votre paiement est effectué après le **21 mars 2022**. Dans ce cas, les intérêts seront calculés à compter de la date de cet avis de cotisation. Si Revenu Québec vous doit d'autres sommes, il peut les utiliser pour payer, en partie ou en totalité, votre somme due. De plus, notez qu'en vertu de l'article 12.1 de la Loi sur l'administration fiscale, Revenu Québec exige des frais de recouvrement lorsqu'il doit utiliser des recours administratifs ou judiciaires pour percevoir une somme due.

Puisque vous n'avez pas produit votre déclaration, nous avons établi une cotisation basée sur les informations contenues dans vos déclarations précédentes.

Nous avons estimé le montant que vous auriez dû remettre à : 2 000,00 \$.

Pour obtenir plus de renseignements sur cet avis de cotisation, vous pouvez communiquer avec : Jean-François Lamothe au (sans objet), ou, sans frais, au 1 888 830-7747, poste 5363122.

**GRÂCE AU CODE
DE PAIEMENT,
PAYEZ VOTRE SOLDE FACILEMENT !**

ME012 18764 00000 12551



Besoin de plus de temps pour faire votre paiement?

Si vous ne pouvez pas payer les sommes dues avant la date d'échéance, vous pourriez nous proposer une entente de paiement.

Pour plus d'information, consultez revenuquebec.ca/ententedepaiement.

Numéro d'identification
1218764009

Dossier
RS0001

Date de l'avis
28 février 2022

Numéro de l'avis
2921831

Période visée
2021-05

Le ministre peut modifier une cotisation à la suite d'une nouvelle étude de votre dossier. Il vous envoie alors un avis de cotisation pour la période visée, dans les quatre ans qui suivent la plus tardive des dates suivantes :

- la date à laquelle vos droits auraient dû être payés;
- la date à laquelle votre déclaration a été produite.

Une cotisation peut également être établie dans les quatre ans qui suivent la date à laquelle votre demande de remboursement a été produite. Ces délais peuvent varier dans certaines situations. Vous devez conserver vos pièces justificatives afin de pouvoir les fournir sur demande.

Modes de paiement

Vous pouvez effectuer votre paiement par l'intermédiaire du service de paiement en ligne de votre institution financière en utilisant le code de paiement figurant à la dernière page de cet avis. Si vous utilisez l'avis que vous avez reçu par la poste, vous pouvez également faire votre paiement en nous retournant votre bordereau de paiement, accompagné d'un chèque ou d'un mandat fait à l'ordre du ministre du Revenu du Québec. Vous pouvez aussi vous présenter en personne avec le bordereau de paiement à votre institution financière.

Si vous vous présentez à une institution financière, celle-ci acceptera votre paiement uniquement si vous utilisez le bordereau de paiement que vous avez reçu par la poste.

Intérêts

Des intérêts s'ajoutent à tout solde impayé. Ils sont calculés au taux prévu par la loi et capitalisés quotidiennement.

Frais

Tout chèque ou autre effet de commerce refusé par une institution financière en raison d'une provision insuffisante du compte sur lequel il est tiré entraîne des frais. Ces frais s'ajoutent au solde dû et portent intérêt à compter de la date de refus de l'institution financière. Si le défaut de paiement persiste et que nous devons transférer un dossier à notre secteur du recouvrement, des frais de prise en charge s'ajoutent au solde dû à la première intervention faite par ce secteur. Enfin, nous exigeons des frais de recouvrement si nous devons exercer un recours judiciaire ou prendre des mesures de recouvrement prévues par la loi pour qu'un solde dû soit acquitté.

Recours possibles

Si vous jugez inexacts les montants qui figurent sur cet avis, communiquez avec Revenu Québec en prenant soin de fournir tous les détails nécessaires à la résolution du problème. S'il s'avère impossible de trouver une solution, vous pouvez faire opposition.

Dans ce cas, utilisez le formulaire *Avis d'opposition* (MR-93.1.1) ou expédiez au directeur des oppositions une lettre dans laquelle vous exposez les motifs de votre opposition et donnez tous les détails pertinents. Afin qu'un représentant de Revenu Québec puisse facilement communiquer avec vous, veuillez inscrire le numéro et la date de l'avis contesté ainsi que votre numéro d'assurance sociale ou votre numéro d'identification, votre adresse et vos numéros de téléphone.

Transmettez votre avis d'opposition à l'un des bureaux de Revenu Québec dans les 90 jours qui suivent la date de l'envoi de l'avis contesté. Que vous fassiez ou non opposition, vous devez acquitter immédiatement tout solde à payer ou offrir, en garantie de paiement, des sûretés satisfaisant aux exigences prévues par règlement. Vous ne pouvez pas faire opposition à une cotisation qui résulte d'une décision rendue à la suite du traitement d'un avis d'opposition.

Transmission de renseignements

Dans l'application des lois fiscales, le ministre peut comparer les renseignements dont il dispose avec ceux qui lui proviennent d'autres ministères, d'organismes publics ou de municipalités. Il peut, à certaines conditions, les transmettre à certains ministères et organismes gouvernementaux.

Pour obtenir plus de renseignements sur cet avis de cotisation, vous pouvez communiquer avec : Jean-François Lamothe au (sans objet), ou, sans frais, au 1 888 830-7747, poste 5363122.

**GRÂCE AU CODE DE
PAIEMENT CI-DESSOUS,
PAYEZ CE SOLDE FACILEMENT !**

ME012 18764 00000 12551



Numéro d'identification 1218764009	Dossier RS0001	Date de l'avis 28 février 2022	Numéro de l'avis 2921831	Période visée 2021-05
--	--------------------------	--	------------------------------------	---------------------------------

24927434340

GARDERIE LES PETITS BERGERS DE
LACHINE INC.
1510, RUE NOTRE-DAME
LACHINE (QUEBEC) H8S 2E3

A375

Numéro d'entreprise
du Québec (NEQ) : 1168057322
Numéro d'identification : 1218764009
Dossier : RS0001
Numéro de l'avis : 2921841
Date de l'avis : 28 février 2022
Période visée : 2021-06

	Droits (\$)	Pénalités (\$)	Intérêts (\$)	Total de la cotisation (\$)
Impôt, RRQ, FSS, RQAP :	2 000,00	300,00	63,16	2 363,16
Total :	2 000,00	300,00	63,16	2 363,16

Présidente-directrice générale de Revenu Québec

Relevé de compte

Total de la cotisation : 2 363,16 \$
Montant dû : 2 363,16 \$

Vous êtes tenu de payer la somme due de cet avis de cotisation. Vous devrez payer des intérêts additionnels si votre paiement est effectué après le **21 mars 2022**. Dans ce cas, les intérêts seront calculés à compter de la date de cet avis de cotisation. Si Revenu Québec vous doit d'autres sommes, il peut les utiliser pour payer, en partie ou en totalité, votre somme due. De plus, notez qu'en vertu de l'article 12.1 de la Loi sur l'administration fiscale, Revenu Québec exige des frais de recouvrement lorsqu'il doit utiliser des recours administratifs ou judiciaires pour percevoir une somme due.

Puisque vous n'avez pas produit votre déclaration, nous avons établi une cotisation basée sur les informations contenues dans vos déclarations précédentes.

Nous avons estimé le montant que vous auriez dû remettre à : 2 000,00 \$.

Pour obtenir plus de renseignements sur cet avis de cotisation, vous pouvez communiquer avec : Jean-François Lamothe au (sans objet), ou, sans frais, au 1 888 830-7747, poste 5363122.

**GRÂCE AU CODE
DE PAIEMENT,
PAYEZ VOTRE SOLDE FACILEMENT !**

MF012 18764 00000 12551



Besoin de plus de temps pour faire votre paiement?

Si vous ne pouvez pas payer les sommes dues avant la date d'échéance, vous pourriez nous proposer une entente de paiement.

Pour plus d'information, consultez revenuquebec.ca/ententedepaiement.

Numéro d'identification
1218764009

Dossier
RS0001

Date de l'avis
28 février 2022

Numéro de l'avis
2921841

Période visée
2021-06

Le ministre peut modifier une cotisation à la suite d'une nouvelle étude de votre dossier. Il vous envoie alors un avis de cotisation pour la période visée, dans les quatre ans qui suivent la plus tardive des dates suivantes :

- la date à laquelle vos droits auraient dû être payés;
- la date à laquelle votre déclaration a été produite.

Une cotisation peut également être établie dans les quatre ans qui suivent la date à laquelle votre demande de remboursement a été produite. Ces délais peuvent varier dans certaines situations. Vous devez conserver vos pièces justificatives afin de pouvoir les fournir sur demande.

Modes de paiement

Vous pouvez effectuer votre paiement par l'intermédiaire du service de paiement en ligne de votre institution financière en utilisant le code de paiement figurant à la dernière page de cet avis. Si vous utilisez l'avis que vous avez reçu par la poste, vous pouvez également faire votre paiement en nous retournant votre bordereau de paiement, accompagné d'un chèque ou d'un mandat fait à l'ordre du ministre du Revenu du Québec. Vous pouvez aussi vous présenter en personne avec le bordereau de paiement à votre institution financière.

Si vous vous présentez à une institution financière, celle-ci acceptera votre paiement uniquement si vous utilisez le bordereau de paiement que vous avez reçu par la poste.

Intérêts

Des intérêts s'ajoutent à tout solde impayé. Ils sont calculés au taux prévu par la loi et capitalisés quotidiennement.

Frais

Tout chèque ou autre effet de commerce refusé par une institution financière en raison d'une provision insuffisante du compte sur lequel il est tiré entraîne des frais. Ces frais s'ajoutent au solde dû et portent intérêt à compter de la date de refus de l'institution financière. Si le défaut de paiement persiste et que nous devons transférer un dossier à notre secteur du recouvrement, des frais de prise en charge s'ajoutent au solde dû à la première intervention faite par ce secteur. Enfin, nous exigeons des frais de recouvrement si nous devons exercer un recours judiciaire ou prendre des mesures de recouvrement prévues par la loi pour qu'un solde dû soit acquitté.

Recours possibles

Si vous jugez inexacts les montants qui figurent sur cet avis, communiquez avec Revenu Québec en prenant soin de fournir tous les détails nécessaires à la résolution du problème. S'il s'avère impossible de trouver une solution, vous pouvez faire opposition.

Dans ce cas, utilisez le formulaire *Avis d'opposition* (MR-93.1.1) ou expédiez au directeur des oppositions une lettre dans laquelle vous exposez les motifs de votre opposition et donnez tous les détails pertinents. Afin qu'un représentant de Revenu Québec puisse facilement communiquer avec vous, veuillez inscrire le numéro et la date de l'avis contesté ainsi que votre numéro d'assurance sociale ou votre numéro d'identification, votre adresse et vos numéros de téléphone.

Transmettez votre avis d'opposition à l'un des bureaux de Revenu Québec dans les 90 jours qui suivent la date de l'envoi de l'avis contesté. Que vous fassiez ou non opposition, vous devez acquitter immédiatement tout solde à payer ou offrir, en garantie de paiement, des sûretés satisfaisant aux exigences prévues par règlement. Vous ne pouvez pas faire opposition à une cotisation qui résulte d'une décision rendue à la suite du traitement d'un avis d'opposition.

Transmission de renseignements

Dans l'application des lois fiscales, le ministre peut comparer les renseignements dont il dispose avec ceux qui lui proviennent d'autres ministères, d'organismes publics ou de municipalités. Il peut, à certaines conditions, les transmettre à certains ministères et organismes gouvernementaux.

Pour obtenir plus de renseignements sur cet avis de cotisation, vous pouvez communiquer avec : Jean-François Lamothe au (sans objet), ou, sans frais, au 1 888 830-7747, poste 5363122.

**GRÂCE AU CODE DE
PAIEMENT CI-DESSOUS,
PAYEZ CE SOLDE FACILEMENT !**

MF012 18764 00000 12551



Numéro d'identification 1218764009	Dossier RS0001	Date de l'avis 28 février 2022	Numéro de l'avis 2921841	Période visée 2021-06
--	--------------------------	--	------------------------------------	---------------------------------

24927434341

GARDERIE LES PETITS BERGERS DE
LACHINE INC.
1510, RUE NOTRE-DAME
LACHINE (QUEBEC) H8S 2E3

A375

Numéro d'entreprise
du Québec (NEQ) : 1168057322
Numéro d'identification : 1218764009
Dossier : RS0001
Numéro de l'avis : 2921851
Date de l'avis : 28 février 2022
Période visée : 2021-07

	Droits (\$)	Pénalités (\$)	Intérêts (\$)	Total de la cotisation (\$)
Impôt, RRQ, FSS, RQAP :	2 000,00	300,00	54,14	2 354,14
Total :	2 000,00	300,00	54,14	2 354,14

Présidente-directrice générale de Revenu Québec

Relevé de compte

Total de la cotisation : 2 354,14 \$
Montant dû : 2 354,14 \$

Vous êtes tenu de payer la somme due de cet avis de cotisation. Vous devrez payer des intérêts additionnels si votre paiement est effectué après le **21 mars 2022**. Dans ce cas, les intérêts seront calculés à compter de la date de cet avis de cotisation. Si Revenu Québec vous doit d'autres sommes, il peut les utiliser pour payer, en partie ou en totalité, votre somme due. De plus, notez qu'en vertu de l'article 12.1 de la Loi sur l'administration fiscale, Revenu Québec exige des frais de recouvrement lorsqu'il doit utiliser des recours administratifs ou judiciaires pour percevoir une somme due.

Puisque vous n'avez pas produit votre déclaration, nous avons établi une cotisation basée sur les informations contenues dans vos déclarations précédentes.

Nous avons estimé le montant que vous auriez dû remettre à : 2 000,00 \$.

Pour obtenir plus de renseignements sur cet avis de cotisation, vous pouvez communiquer avec : Jean-François Lamothe au (sans objet), ou, sans frais, au 1 888 830-7747, poste 5363122.

**GRÂCE AU CODE
DE PAIEMENT,
PAYEZ VOTRE SOLDE FACILEMENT!**

MG012 18764 00000 12551



Besoin de plus de temps pour faire votre paiement?

Si vous ne pouvez pas payer les sommes dues avant la date d'échéance, vous pourriez nous proposer une entente de paiement.

Pour plus d'information, consultez revenuquebec.ca/ententedepaiement.

Numéro d'identification
1218764009

Dossier
RS0001

Date de l'avis
28 février 2022

Numéro de l'avis
2921851

Période visée
2021-07

Le ministre peut modifier une cotisation à la suite d'une nouvelle étude de votre dossier. Il vous envoie alors un avis de cotisation pour la période visée, dans les quatre ans qui suivent la plus tardive des dates suivantes :

- la date à laquelle vos droits auraient dû être payés;
- la date à laquelle votre déclaration a été produite.

Une cotisation peut également être établie dans les quatre ans qui suivent la date à laquelle votre demande de remboursement a été produite. Ces délais peuvent varier dans certaines situations. Vous devez conserver vos pièces justificatives afin de pouvoir les fournir sur demande.

Modes de paiement

Vous pouvez effectuer votre paiement par l'intermédiaire du service de paiement en ligne de votre institution financière en utilisant le code de paiement figurant à la dernière page de cet avis. Si vous utilisez l'avis que vous avez reçu par la poste, vous pouvez également faire votre paiement en nous retournant votre bordereau de paiement, accompagné d'un chèque ou d'un mandat fait à l'ordre du ministre du Revenu du Québec. Vous pouvez aussi vous présenter en personne avec le bordereau de paiement à votre institution financière.

Si vous vous présentez à une institution financière, celle-ci acceptera votre paiement uniquement si vous utilisez le bordereau de paiement que vous avez reçu par la poste.

Intérêts

Des intérêts s'ajoutent à tout solde impayé. Ils sont calculés au taux prévu par la loi et capitalisés quotidiennement.

Frais

Tout chèque ou autre effet de commerce refusé par une institution financière en raison d'une provision insuffisante du compte sur lequel il est tiré entraîne des frais. Ces frais s'ajoutent au solde dû et portent intérêt à compter de la date de refus de l'institution financière. Si le défaut de paiement persiste et que nous devons transférer un dossier à notre secteur du recouvrement, des frais de prise en charge s'ajoutent au solde dû à la première intervention faite par ce secteur. Enfin, nous exigeons des frais de recouvrement si nous devons exercer un recours judiciaire ou prendre des mesures de recouvrement prévues par la loi pour qu'un solde dû soit acquitté.

Recours possibles

Si vous jugez inexacts les montants qui figurent sur cet avis, communiquez avec Revenu Québec en prenant soin de fournir tous les détails nécessaires à la résolution du problème. S'il s'avère impossible de trouver une solution, vous pouvez faire opposition.

Dans ce cas, utilisez le formulaire *Avis d'opposition* (MR-93.1.1) ou expédiez au directeur des oppositions une lettre dans laquelle vous exposez les motifs de votre opposition et donnez tous les détails pertinents. Afin qu'un représentant de Revenu Québec puisse facilement communiquer avec vous, veuillez inscrire le numéro et la date de l'avis contesté ainsi que votre numéro d'assurance sociale ou votre numéro d'identification, votre adresse et vos numéros de téléphone.

Transmettez votre avis d'opposition à l'un des bureaux de Revenu Québec dans les 90 jours qui suivent la date de l'envoi de l'avis contesté. Que vous fassiez ou non opposition, vous devez acquitter immédiatement tout solde à payer ou offrir, en garantie de paiement, des sûretés satisfaisant aux exigences prévues par règlement. Vous ne pouvez pas faire opposition à une cotisation qui résulte d'une décision rendue à la suite du traitement d'un avis d'opposition.

Transmission de renseignements

Dans l'application des lois fiscales, le ministre peut comparer les renseignements dont il dispose avec ceux qui lui proviennent d'autres ministères, d'organismes publics ou de municipalités. Il peut, à certaines conditions, les transmettre à certains ministères et organismes gouvernementaux.

Pour obtenir plus de renseignements sur cet avis de cotisation, vous pouvez communiquer avec : Jean-François Lamothe au (sans objet), ou, sans frais, au 1 888 830-7747, poste 5363122.

**GRÂCE AU CODE DE
PAIEMENT CI-DESSOUS,
PAYEZ CE SOLDE FACILEMENT !**

MG012 18764 00000 12551



Numéro d'identification 1218764009	Dossier RS0001	Date de l'avis 28 février 2022	Numéro de l'avis 2921851	Période visée 2021-07
--	--------------------------	--	------------------------------------	---------------------------------

24927434342

GARDERIE LES PETITS BERGERS DE
LACHINE INC.
1510, RUE NOTRE-DAME
LACHINE (QUEBEC) H8S 2E3

A375

Numéro d'entreprise
du Québec (NEQ) : 1168057322
Numéro d'identification : 1218764009
Dossier : RS0001
Numéro de l'avis : 2921861
Date de l'avis : 28 février 2022
Période visée : 2021-08

	Droits (\$)	Pénalités (\$)	Intérêts (\$)	Total de la cotisation (\$)
Impôt, RRQ, FSS, RQAP :	2 000,00	300,00	45,72	2 345,72
Total :	2 000,00	300,00	45,72	2 345,72

Présidente-directrice générale de Revenu Québec

Relevé de compte

Total de la cotisation : 2 345,72 \$
Montant dû : 2 345,72 \$

Vous êtes tenu de payer la somme due de cet avis de cotisation. Vous devrez payer des intérêts additionnels si votre paiement est effectué après le **21 mars 2022**. Dans ce cas, les intérêts seront calculés à compter de la date de cet avis de cotisation. Si Revenu Québec vous doit d'autres sommes, il peut les utiliser pour payer, en partie ou en totalité, votre somme due. De plus, notez qu'en vertu de l'article 12.1 de la Loi sur l'administration fiscale, Revenu Québec exige des frais de recouvrement lorsqu'il doit utiliser des recours administratifs ou judiciaires pour percevoir une somme due.

Puisque vous n'avez pas produit votre déclaration, nous avons établi une cotisation basée sur les informations contenues dans vos déclarations précédentes.

Nous avons estimé le montant que vous auriez dû remettre à : 2 000,00 \$.

Pour obtenir plus de renseignements sur cet avis de cotisation, vous pouvez communiquer avec : Jean-François Lamothe au (sans objet), ou, sans frais, au 1 888 830-7747, poste 5363122.

**GRÂCE AU CODE
DE PAIEMENT,
PAYEZ VOTRE SOLDE FACILEMENT !**

MH012 18764 00000 12551



Besoin de plus de temps pour faire votre paiement?

Si vous ne pouvez pas payer les sommes dues avant la date d'échéance, vous pourriez nous proposer une entente de paiement.

Pour plus d'information, consultez revenuquebec.ca/ententedepaiement.

Numéro d'identification
1218764009

Dossier
RS0001

Date de l'avis
28 février 2022

Numéro de l'avis
2921861

Période visée
2021-08

Le ministre peut modifier une cotisation à la suite d'une nouvelle étude de votre dossier. Il vous envoie alors un avis de cotisation pour la période visée, dans les quatre ans qui suivent la plus tardive des dates suivantes :

- la date à laquelle vos droits auraient dû être payés;
- la date à laquelle votre déclaration a été produite.

Une cotisation peut également être établie dans les quatre ans qui suivent la date à laquelle votre demande de remboursement a été produite. Ces délais peuvent varier dans certaines situations. Vous devez conserver vos pièces justificatives afin de pouvoir les fournir sur demande.

Modes de paiement

Vous pouvez effectuer votre paiement par l'intermédiaire du service de paiement en ligne de votre institution financière en utilisant le code de paiement figurant à la dernière page de cet avis. Si vous utilisez l'avis que vous avez reçu par la poste, vous pouvez également faire votre paiement en nous retournant votre bordereau de paiement, accompagné d'un chèque ou d'un mandat fait à l'ordre du ministre du Revenu du Québec. Vous pouvez aussi vous présenter en personne avec le bordereau de paiement à votre institution financière.

Si vous vous présentez à une institution financière, celle-ci acceptera votre paiement uniquement si vous utilisez le bordereau de paiement que vous avez reçu par la poste.

Intérêts

Des intérêts s'ajoutent à tout solde impayé. Ils sont calculés au taux prévu par la loi et capitalisés quotidiennement.

Frais

Tout chèque ou autre effet de commerce refusé par une institution financière en raison d'une provision insuffisante du compte sur lequel il est tiré entraîne des frais. Ces frais s'ajoutent au solde dû et portent intérêt à compter de la date de refus de l'institution financière. Si le défaut de paiement persiste et que nous devons transférer un dossier à notre secteur du recouvrement, des frais de prise en charge s'ajoutent au solde dû à la première intervention faite par ce secteur. Enfin, nous exigeons des frais de recouvrement si nous devons exercer un recours judiciaire ou prendre des mesures de recouvrement prévues par la loi pour qu'un solde dû soit acquitté.

Recours possibles

Si vous jugez inexacts les montants qui figurent sur cet avis, communiquez avec Revenu Québec en prenant soin de fournir tous les détails nécessaires à la résolution du problème. S'il s'avère impossible de trouver une solution, vous pouvez faire opposition.

Dans ce cas, utilisez le formulaire *Avis d'opposition* (MR-93.1.1) ou expédiez au directeur des oppositions une lettre dans laquelle vous exposez les motifs de votre opposition et donnez tous les détails pertinents. Afin qu'un représentant de Revenu Québec puisse facilement communiquer avec vous, veuillez inscrire le numéro et la date de l'avis contesté ainsi que votre numéro d'assurance sociale ou votre numéro d'identification, votre adresse et vos numéros de téléphone.

Transmettez votre avis d'opposition à l'un des bureaux de Revenu Québec dans les 90 jours qui suivent la date de l'envoi de l'avis contesté. Que vous fassiez ou non opposition, vous devez acquitter immédiatement tout solde à payer ou offrir, en garantie de paiement, des sûretés satisfaisant aux exigences prévues par règlement. Vous ne pouvez pas faire opposition à une cotisation qui résulte d'une décision rendue à la suite du traitement d'un avis d'opposition.

Transmission de renseignements

Dans l'application des lois fiscales, le ministre peut comparer les renseignements dont il dispose avec ceux qui lui proviennent d'autres ministères, d'organismes publics ou de municipalités. Il peut, à certaines conditions, les transmettre à certains ministères et organismes gouvernementaux.

Pour obtenir plus de renseignements sur cet avis de cotisation, vous pouvez communiquer avec : Jean-François Lamothe au (sans objet), ou, sans frais, au 1 888 830-7747, poste 5363122.

**GRÂCE AU CODE DE
PAIEMENT CI-DESSOUS,
PAYEZ CE SOLDE FACILEMENT !**

MH012 18764 00000 12551



Numéro d'identification 1218764009	Dossier RS0001	Date de l'avis 28 février 2022	Numéro de l'avis 2921861	Période visée 2021-08
--	--------------------------	--	------------------------------------	---------------------------------

24927434343

GARDERIE LES PETITS BERGERS DE
LACHINE INC.
1510, RUE NOTRE-DAME
LACHINE (QUEBEC) H8S 2E3

A375

Numéro d'entreprise
du Québec (NEQ) : 1168057322
Numéro d'identification : 1218764009
Dossier : RS0001
Numéro de l'avis : 2921871
Date de l'avis : 28 février 2022
Période visée : 2021-09

	Droits (\$)	Pénalités (\$)	Intérêts (\$)	Total de la cotisation (\$)
Impôt, RRQ, FSS, RQAP :	400,00	300,00	12,82	712,82
Total :	400,00	300,00	12,82	712,82

Présidente-directrice générale de Revenu Québec

Relevé de compte

Total de la cotisation : 712,82 \$
Montant dû : 712,82 \$

Vous êtes tenu de payer la somme due de cet avis de cotisation. Vous devrez payer des intérêts additionnels si votre paiement est effectué après le **21 mars 2022**. Dans ce cas, les intérêts seront calculés à compter de la date de cet avis de cotisation. Si Revenu Québec vous doit d'autres sommes, il peut les utiliser pour payer, en partie ou en totalité, votre somme due. De plus, notez qu'en vertu de l'article 12.1 de la Loi sur l'administration fiscale, Revenu Québec exige des frais de recouvrement lorsqu'il doit utiliser des recours administratifs ou judiciaires pour percevoir une somme due.

Puisque vous n'avez pas produit votre déclaration, nous avons établi une cotisation basée sur les informations contenues dans vos déclarations précédentes.

Nous avons estimé le montant que vous auriez dû remettre à : 2 000,00 \$.

Le montant dû ou des paiements dont nous avons tenu compte est de : 1 600,00 \$.

Pour obtenir plus de renseignements sur cet avis de cotisation, vous pouvez communiquer avec : Jean-François Lamothe au (sans objet), ou, sans frais, au 1 888 830-7747, poste 5363122.

**GRÂCE AU CODE
DE PAIEMENT,
PAYEZ VOTRE SOLDE FACILEMENT !**

MJ012 18764 00000 12551



Besoin de plus de temps pour faire votre paiement?

Si vous ne pouvez pas payer les sommes dues avant la date d'échéance, vous pourriez nous proposer une entente de paiement.

Pour plus d'information, consultez revenuquebec.ca/ententedepaiement.

Numéro d'identification 1218764009	Dossier RS0001	Date de l'avis 28 février 2022	Numéro de l'avis 2921871	Période visée 2021-09
--	--------------------------	--	------------------------------------	---------------------------------

Le ministre peut modifier une cotisation à la suite d'une nouvelle étude de votre dossier. Il vous envoie alors un avis de cotisation pour la période visée, dans les quatre ans qui suivent la plus tardive des dates suivantes :

- la date à laquelle vos droits auraient dû être payés;
- la date à laquelle votre déclaration a été produite.

Une cotisation peut également être établie dans les quatre ans qui suivent la date à laquelle votre demande de remboursement a été produite. Ces délais peuvent varier dans certaines situations. Vous devez conserver vos pièces justificatives afin de pouvoir les fournir sur demande.

Modes de paiement

Vous pouvez effectuer votre paiement par l'intermédiaire du service de paiement en ligne de votre institution financière en utilisant le code de paiement figurant à la dernière page de cet avis. Si vous utilisez l'avis que vous avez reçu par la poste, vous pouvez également faire votre paiement en nous retournant votre bordereau de paiement, accompagné d'un chèque ou d'un mandat fait à l'ordre du ministre du Revenu du Québec. Vous pouvez aussi vous présenter en personne avec le bordereau de paiement à votre institution financière.

Si vous vous présentez à une institution financière, celle-ci acceptera votre paiement uniquement si vous utilisez le bordereau de paiement que vous avez reçu par la poste.

Intérêts

Des intérêts s'ajoutent à tout solde impayé. Ils sont calculés au taux prévu par la loi et capitalisés quotidiennement.

Frais

Tout chèque ou autre effet de commerce refusé par une institution financière en raison d'une provision insuffisante du compte sur lequel il est tiré entraîne des frais. Ces frais s'ajoutent au solde dû et portent intérêt à compter de la date de refus de l'institution financière. Si le défaut de paiement persiste et que nous devons transférer un dossier à notre secteur du recouvrement, des frais de prise en charge s'ajoutent au solde dû à la première intervention faite par ce secteur. Enfin, nous exigeons des frais de recouvrement si nous devons exercer un recours judiciaire ou prendre des mesures de recouvrement prévues par la loi pour qu'un solde dû soit acquitté.

Recours possibles

Si vous jugez inexacts les montants qui figurent sur cet avis, communiquez avec Revenu Québec en prenant soin de fournir tous les détails nécessaires à la résolution du problème. S'il s'avère impossible de trouver une solution, vous pouvez faire opposition.

Dans ce cas, utilisez le formulaire *Avis d'opposition* (MR-93.1.1) ou expédiez au directeur des oppositions une lettre dans laquelle vous exposez les motifs de votre opposition et donnez tous les détails pertinents. Afin qu'un représentant de Revenu Québec puisse facilement communiquer avec vous, veuillez inscrire le numéro et la date de l'avis contesté ainsi que votre numéro d'assurance sociale ou votre numéro d'identification, votre adresse et vos numéros de téléphone.

Transmettez votre avis d'opposition à l'un des bureaux de Revenu Québec dans les 90 jours qui suivent la date de l'envoi de l'avis contesté. Que vous fassiez ou non opposition, vous devez acquitter immédiatement tout solde à payer ou offrir, en garantie de paiement, des sûretés satisfaisant aux exigences prévues par règlement. Vous ne pouvez pas faire opposition à une cotisation qui résulte d'une décision rendue à la suite du traitement d'un avis d'opposition.

Transmission de renseignements

Dans l'application des lois fiscales, le ministre peut comparer les renseignements dont il dispose avec ceux qui lui proviennent d'autres ministères, d'organismes publics ou de municipalités. Il peut, à certaines conditions, les transmettre à certains ministères et organismes gouvernementaux.

Pour obtenir plus de renseignements sur cet avis de cotisation, vous pouvez communiquer avec : Jean-François Lamothe au (sans objet), ou, sans frais, au 1 888 830-7747, poste 5363122.

**GRÂCE AU CODE DE
PAIEMENT CI-DESSOUS,
PAYEZ CE SOLDE FACILEMENT !**

MJ012 18764 00000 12551



Numéro d'identification 1218764009	Dossier RS0001	Date de l'avis 28 février 2022	Numéro de l'avis 2921871	Période visée 2021-09
--	--------------------------	--	------------------------------------	---------------------------------

24927434344

GARDERIE LES PETITS BERGERS DE
LACHINE INC.
1510, RUE NOTRE-DAME
LACHINE (QUEBEC) H8S 2E3

A375

Numéro d'entreprise
du Québec (NEQ) : 1168057322
Numéro d'identification : 1218764009
Dossier : RS0001
Numéro de l'avis : 2921881
Date de l'avis : 28 février 2022
Période visée : 2021-10

	Droits (\$)	Pénalités (\$)	Intérêts (\$)	Total de la cotisation (\$)
Impôt, RRQ, FSS, RQAP :	2 000,00	300,00	28,70	2 328,70
Total :	2 000,00	300,00	28,70	2 328,70

Présidente-directrice générale de Revenu Québec

Relevé de compte

Total de la cotisation : 2 328,70 \$
Montant dû : 2 328,70 \$

Vous êtes tenu de payer la somme due de cet avis de cotisation. Vous devrez payer des intérêts additionnels si votre paiement est effectué après le **21 mars 2022**. Dans ce cas, les intérêts seront calculés à compter de la date de cet avis de cotisation. Si Revenu Québec vous doit d'autres sommes, il peut les utiliser pour payer, en partie ou en totalité, votre somme due. De plus, notez qu'en vertu de l'article 12.1 de la Loi sur l'administration fiscale, Revenu Québec exige des frais de recouvrement lorsqu'il doit utiliser des recours administratifs ou judiciaires pour percevoir une somme due.

Puisque vous n'avez pas produit votre déclaration, nous avons établi une cotisation basée sur les informations contenues dans vos déclarations précédentes.

Nous avons estimé le montant que vous auriez dû remettre à : 2 000,00 \$.

Pour obtenir plus de renseignements sur cet avis de cotisation, vous pouvez communiquer avec : Jean-François Lamothe au (sans objet), ou, sans frais, au 1 888 830-7747, poste 5363122.

**GRÂCE AU CODE
DE PAIEMENT,
PAYEZ VOTRE SOLDE FACILEMENT !**

MK012 18764 00000 12551



Besoin de plus de temps pour faire votre paiement?

Si vous ne pouvez pas payer les sommes dues avant la date d'échéance, vous pourriez nous proposer une entente de paiement.

Pour plus d'information, consultez revenuquebec.ca/ententedepaiement.

Numéro d'identification
1218764009

Dossier
RS0001

Date de l'avis
28 février 2022

Numéro de l'avis
2921881

Période visée
2021-10

Le ministre peut modifier une cotisation à la suite d'une nouvelle étude de votre dossier. Il vous envoie alors un avis de cotisation pour la période visée, dans les quatre ans qui suivent la plus tardive des dates suivantes :

- la date à laquelle vos droits auraient dû être payés;
- la date à laquelle votre déclaration a été produite.

Une cotisation peut également être établie dans les quatre ans qui suivent la date à laquelle votre demande de remboursement a été produite. Ces délais peuvent varier dans certaines situations. Vous devez conserver vos pièces justificatives afin de pouvoir les fournir sur demande.

Modes de paiement

Vous pouvez effectuer votre paiement par l'intermédiaire du service de paiement en ligne de votre institution financière en utilisant le code de paiement figurant à la dernière page de cet avis. Si vous utilisez l'avis que vous avez reçu par la poste, vous pouvez également faire votre paiement en nous retournant votre bordereau de paiement, accompagné d'un chèque ou d'un mandat fait à l'ordre du ministre du Revenu du Québec. Vous pouvez aussi vous présenter en personne avec le bordereau de paiement à votre institution financière.

Si vous vous présentez à une institution financière, celle-ci acceptera votre paiement uniquement si vous utilisez le bordereau de paiement que vous avez reçu par la poste.

Intérêts

Des intérêts s'ajoutent à tout solde impayé. Ils sont calculés au taux prévu par la loi et capitalisés quotidiennement.

Frais

Tout chèque ou autre effet de commerce refusé par une institution financière en raison d'une provision insuffisante du compte sur lequel il est tiré entraîne des frais. Ces frais s'ajoutent au solde dû et portent intérêt à compter de la date de refus de l'institution financière. Si le défaut de paiement persiste et que nous devons transférer un dossier à notre secteur du recouvrement, des frais de prise en charge s'ajoutent au solde dû à la première intervention faite par ce secteur. Enfin, nous exigeons des frais de recouvrement si nous devons exercer un recours judiciaire ou prendre des mesures de recouvrement prévues par la loi pour qu'un solde dû soit acquitté.

Recours possibles

Si vous jugez inexacts les montants qui figurent sur cet avis, communiquez avec Revenu Québec en prenant soin de fournir tous les détails nécessaires à la résolution du problème. S'il s'avère impossible de trouver une solution, vous pouvez faire opposition.

Dans ce cas, utilisez le formulaire *Avis d'opposition* (MR-93.1.1) ou expédiez au directeur des oppositions une lettre dans laquelle vous exposez les motifs de votre opposition et donnez tous les détails pertinents. Afin qu'un représentant de Revenu Québec puisse facilement communiquer avec vous, veuillez inscrire le numéro et la date de l'avis contesté ainsi que votre numéro d'assurance sociale ou votre numéro d'identification, votre adresse et vos numéros de téléphone.

Transmettez votre avis d'opposition à l'un des bureaux de Revenu Québec dans les 90 jours qui suivent la date de l'envoi de l'avis contesté. Que vous fassiez ou non opposition, vous devez acquitter immédiatement tout solde à payer ou offrir, en garantie de paiement, des sûretés satisfaisant aux exigences prévues par règlement. Vous ne pouvez pas faire opposition à une cotisation qui résulte d'une décision rendue à la suite du traitement d'un avis d'opposition.

Transmission de renseignements

Dans l'application des lois fiscales, le ministre peut comparer les renseignements dont il dispose avec ceux qui lui proviennent d'autres ministères, d'organismes publics ou de municipalités. Il peut, à certaines conditions, les transmettre à certains ministères et organismes gouvernementaux.

Pour obtenir plus de renseignements sur cet avis de cotisation, vous pouvez communiquer avec : Jean-François Lamothe au (sans objet), ou, sans frais, au 1 888 830-7747, poste 5363122.

**GRÂCE AU CODE DE
PAIEMENT CI-DESSOUS,
PAYEZ CE SOLDE FACILEMENT !**

MK012 18764 00000 12551



Numéro d'identification 1218764009	Dossier RS0001	Date de l'avis 28 février 2022	Numéro de l'avis 2921881	Période visée 2021-10
--	--------------------------	--	------------------------------------	---------------------------------

24927434345

GARDERIE LES PETITS BERGERS DE
LACHINE INC.
1510, RUE NOTRE-DAME
LACHINE (QUEBEC) H8S 2E3

A375

Numéro d'entreprise
du Québec (NEQ) : 1168057322
Numéro d'identification : 1218764009
Dossier : RS0001
Numéro de l'avis : 2921891
Date de l'avis : 28 février 2022
Période visée : 2021-11

	Droits (\$)	Pénalités (\$)	Intérêts (\$)	Total de la cotisation (\$)
Impôt, RRQ, FSS, RQAP :	2 000,00	300,00	19,82	2 319,82
Total :	2 000,00	300,00	19,82	2 319,82

Présidente-directrice générale de Revenu Québec

Relevé de compte

Total de la cotisation : 2 319,82 \$
Montant dû : 2 319,82 \$

Vous êtes tenu de payer la somme due de cet avis de cotisation. Vous devrez payer des intérêts additionnels si votre paiement est effectué après le **21 mars 2022**. Dans ce cas, les intérêts seront calculés à compter de la date de cet avis de cotisation. Si Revenu Québec vous doit d'autres sommes, il peut les utiliser pour payer, en partie ou en totalité, votre somme due. De plus, notez qu'en vertu de l'article 12.1 de la Loi sur l'administration fiscale, Revenu Québec exige des frais de recouvrement lorsqu'il doit utiliser des recours administratifs ou judiciaires pour percevoir une somme due.

Puisque vous n'avez pas produit votre déclaration, nous avons établi une cotisation basée sur les informations contenues dans vos déclarations précédentes.

Nous avons estimé le montant que vous auriez dû remettre à : 2 000,00 \$.

Pour obtenir plus de renseignements sur cet avis de cotisation, vous pouvez communiquer avec : Jean-François Lamothe au (sans objet), ou, sans frais, au 1 888 830-7747, poste 5363122.

**GRÂCE AU CODE
DE PAIEMENT,
PAYEZ VOTRE SOLDE FACILEMENT !**

ML012 18764 00000 12551



Besoin de plus de temps pour faire votre paiement?

Si vous ne pouvez pas payer les sommes dues avant la date d'échéance, vous pourriez nous proposer une entente de paiement.

Pour plus d'information, consultez revenuquebec.ca/ententedepaiement.

Numéro d'identification 1218764009	Dossier RS0001	Date de l'avis 28 février 2022	Numéro de l'avis 2921891	Période visée 2021-11
--	--------------------------	--	------------------------------------	---------------------------------

Le ministre peut modifier une cotisation à la suite d'une nouvelle étude de votre dossier. Il vous envoie alors un avis de cotisation pour la période visée, dans les quatre ans qui suivent la plus tardive des dates suivantes :

- la date à laquelle vos droits auraient dû être payés;
- la date à laquelle votre déclaration a été produite.

Une cotisation peut également être établie dans les quatre ans qui suivent la date à laquelle votre demande de remboursement a été produite. Ces délais peuvent varier dans certaines situations. Vous devez conserver vos pièces justificatives afin de pouvoir les fournir sur demande.

Modes de paiement

Vous pouvez effectuer votre paiement par l'intermédiaire du service de paiement en ligne de votre institution financière en utilisant le code de paiement figurant à la dernière page de cet avis. Si vous utilisez l'avis que vous avez reçu par la poste, vous pouvez également faire votre paiement en nous retournant votre bordereau de paiement, accompagné d'un chèque ou d'un mandat fait à l'ordre du ministre du Revenu du Québec. Vous pouvez aussi vous présenter en personne avec le bordereau de paiement à votre institution financière.

Si vous vous présentez à une institution financière, celle-ci acceptera votre paiement uniquement si vous utilisez le bordereau de paiement que vous avez reçu par la poste.

Intérêts

Des intérêts s'ajoutent à tout solde impayé. Ils sont calculés au taux prévu par la loi et capitalisés quotidiennement.

Frais

Tout chèque ou autre effet de commerce refusé par une institution financière en raison d'une provision insuffisante du compte sur lequel il est tiré entraîne des frais. Ces frais s'ajoutent au solde dû et portent intérêt à compter de la date de refus de l'institution financière. Si le défaut de paiement persiste et que nous devons transférer un dossier à notre secteur du recouvrement, des frais de prise en charge s'ajoutent au solde dû à la première intervention faite par ce secteur. Enfin, nous exigeons des frais de recouvrement si nous devons exercer un recours judiciaire ou prendre des mesures de recouvrement prévues par la loi pour qu'un solde dû soit acquitté.

Recours possibles

Si vous jugez inexacts les montants qui figurent sur cet avis, communiquez avec Revenu Québec en prenant soin de fournir tous les détails nécessaires à la résolution du problème. S'il s'avère impossible de trouver une solution, vous pouvez faire opposition.

Dans ce cas, utilisez le formulaire *Avis d'opposition* (MR-93.1.1) ou expédiez au directeur des oppositions une lettre dans laquelle vous exposez les motifs de votre opposition et donnez tous les détails pertinents. Afin qu'un représentant de Revenu Québec puisse facilement communiquer avec vous, veuillez inscrire le numéro et la date de l'avis contesté ainsi que votre numéro d'assurance sociale ou votre numéro d'identification, votre adresse et vos numéros de téléphone.

Transmettez votre avis d'opposition à l'un des bureaux de Revenu Québec dans les 90 jours qui suivent la date de l'envoi de l'avis contesté. Que vous fassiez ou non opposition, vous devez acquitter immédiatement tout solde à payer ou offrir, en garantie de paiement, des sûretés satisfaisant aux exigences prévues par règlement. Vous ne pouvez pas faire opposition à une cotisation qui résulte d'une décision rendue à la suite du traitement d'un avis d'opposition.

Transmission de renseignements

Dans l'application des lois fiscales, le ministre peut comparer les renseignements dont il dispose avec ceux qui lui proviennent d'autres ministères, d'organismes publics ou de municipalités. Il peut, à certaines conditions, les transmettre à certains ministères et organismes gouvernementaux.

Pour obtenir plus de renseignements sur cet avis de cotisation, vous pouvez communiquer avec : Jean-François Lamothe au (sans objet), ou, sans frais, au 1 888 830-7747, poste 5363122.

**GRÂCE AU CODE DE
PAIEMENT CI-DESSOUS,
PAYEZ CE SOLDE FACILEMENT !**

ML012 18764 00000 12551



Numéro d'identification 1218764009	Dossier RS0001	Date de l'avis 28 février 2022	Numéro de l'avis 2921891	Période visée 2021-11
--	--------------------------	--	------------------------------------	---------------------------------

24927434346

GARDERIE LES PETITS BERGERS DE
LACHINE INC.
1510, RUE NOTRE-DAME
LACHINE (QUEBEC) H8S 2E3

A375

Numéro d'entreprise
du Québec (NEQ) : 1168057322
Numéro d'identification : 1218764009
Dossier : RS0001
Numéro de l'avis : 2921901
Date de l'avis : 28 février 2022
Période visée : 2021-12

	Droits (\$)	Pénalités (\$)	Intérêts (\$)	Total de la cotisation (\$)
Impôt, RRQ, FSS, RQAP :	2 000,00	300,00	11,26	2 311,26
Total :	2 000,00	300,00	11,26	2 311,26

Présidente-directrice générale de Revenu Québec

Relevé de compte

Total de la cotisation : 2 311,26 \$
Montant dû : 2 311,26 \$

Vous êtes tenu de payer la somme due de cet avis de cotisation. Vous devrez payer des intérêts additionnels si votre paiement est effectué après le **21 mars 2022**. Dans ce cas, les intérêts seront calculés à compter de la date de cet avis de cotisation. Si Revenu Québec vous doit d'autres sommes, il peut les utiliser pour payer, en partie ou en totalité, votre somme due. De plus, notez qu'en vertu de l'article 12.1 de la Loi sur l'administration fiscale, Revenu Québec exige des frais de recouvrement lorsqu'il doit utiliser des recours administratifs ou judiciaires pour percevoir une somme due.

Puisque vous n'avez pas produit votre déclaration, nous avons établi une cotisation basée sur les informations contenues dans vos déclarations précédentes.

Nous avons estimé le montant que vous auriez dû remettre à : 2 000,00 \$.

Pour obtenir plus de renseignements sur cet avis de cotisation, vous pouvez communiquer avec : Jean-François Lamothe au (sans objet), ou, sans frais, au 1 888 830-7747, poste 5363122.

**GRÂCE AU CODE
DE PAIEMENT,
PAYEZ VOTRE SOLDE FACILEMENT !**

MM012 18764 00000 12551



Besoin de plus de temps pour faire votre paiement?

Si vous ne pouvez pas payer les sommes dues avant la date d'échéance, vous pourriez nous proposer une entente de paiement.

Pour plus d'information, consultez revenuquebec.ca/ententedepaiement.

Numéro d'identification
1218764009

Dossier
RS0001

Date de l'avis
28 février 2022

Numéro de l'avis
2921901

Période visée
2021-12

Le ministre peut modifier une cotisation à la suite d'une nouvelle étude de votre dossier. Il vous envoie alors un avis de cotisation pour la période visée, dans les quatre ans qui suivent la plus tardive des dates suivantes :

- la date à laquelle vos droits auraient dû être payés;
- la date à laquelle votre déclaration a été produite.

Une cotisation peut également être établie dans les quatre ans qui suivent la date à laquelle votre demande de remboursement a été produite. Ces délais peuvent varier dans certaines situations. Vous devez conserver vos pièces justificatives afin de pouvoir les fournir sur demande.

Modes de paiement

Vous pouvez effectuer votre paiement par l'intermédiaire du service de paiement en ligne de votre institution financière en utilisant le code de paiement figurant à la dernière page de cet avis. Si vous utilisez l'avis que vous avez reçu par la poste, vous pouvez également faire votre paiement en nous retournant votre bordereau de paiement, accompagné d'un chèque ou d'un mandat fait à l'ordre du ministre du Revenu du Québec. Vous pouvez aussi vous présenter en personne avec le bordereau de paiement à votre institution financière.

Si vous vous présentez à une institution financière, celle-ci acceptera votre paiement uniquement si vous utilisez le bordereau de paiement que vous avez reçu par la poste.

Intérêts

Des intérêts s'ajoutent à tout solde impayé. Ils sont calculés au taux prévu par la loi et capitalisés quotidiennement.

Frais

Tout chèque ou autre effet de commerce refusé par une institution financière en raison d'une provision insuffisante du compte sur lequel il est tiré entraîne des frais. Ces frais s'ajoutent au solde dû et portent intérêt à compter de la date de refus de l'institution financière. Si le défaut de paiement persiste et que nous devons transférer un dossier à notre secteur du recouvrement, des frais de prise en charge s'ajoutent au solde dû à la première intervention faite par ce secteur. Enfin, nous exigeons des frais de recouvrement si nous devons exercer un recours judiciaire ou prendre des mesures de recouvrement prévues par la loi pour qu'un solde dû soit acquitté.

Recours possibles

Si vous jugez inexacts les montants qui figurent sur cet avis, communiquez avec Revenu Québec en prenant soin de fournir tous les détails nécessaires à la résolution du problème. S'il s'avère impossible de trouver une solution, vous pouvez faire opposition.

Dans ce cas, utilisez le formulaire *Avis d'opposition* (MR-93.1.1) ou expédiez au directeur des oppositions une lettre dans laquelle vous exposez les motifs de votre opposition et donnez tous les détails pertinents. Afin qu'un représentant de Revenu Québec puisse facilement communiquer avec vous, veuillez inscrire le numéro et la date de l'avis contesté ainsi que votre numéro d'assurance sociale ou votre numéro d'identification, votre adresse et vos numéros de téléphone.

Transmettez votre avis d'opposition à l'un des bureaux de Revenu Québec dans les 90 jours qui suivent la date de l'envoi de l'avis contesté. Que vous fassiez ou non opposition, vous devez acquitter immédiatement tout solde à payer ou offrir, en garantie de paiement, des sûretés satisfaisant aux exigences prévues par règlement. Vous ne pouvez pas faire opposition à une cotisation qui résulte d'une décision rendue à la suite du traitement d'un avis d'opposition.

Transmission de renseignements

Dans l'application des lois fiscales, le ministre peut comparer les renseignements dont il dispose avec ceux qui lui proviennent d'autres ministères, d'organismes publics ou de municipalités. Il peut, à certaines conditions, les transmettre à certains ministères et organismes gouvernementaux.

Pour obtenir plus de renseignements sur cet avis de cotisation, vous pouvez communiquer avec : Jean-François Lamothe au (sans objet), ou, sans frais, au 1 888 830-7747, poste 5363122.

**GRÂCE AU CODE DE
PAIEMENT CI-DESSOUS,
PAYEZ CE SOLDE FACILEMENT !**

MM012 18764 00000 12551



Numéro d'identification 1218764009	Dossier RS0001	Date de l'avis 28 février 2022	Numéro de l'avis 2921901	Période visée 2021-12
--	--------------------------	--	------------------------------------	---------------------------------

24936133666

GARDERIE LES PETITS BERGERS DE
LACHINE INC.
1510, RUE NOTRE-DAME
LACHINE (QUEBEC) H8S 2E3

A375

Numéro d'entreprise
du Québec (NEQ) : 1168057322
Numéro d'identification : 1218764009
Dossier : RS0001
Numéro de l'avis : 3005551
Date de l'avis : 4 mars 2022
Période visée : 2022-01

	Droits (\$)	Pénalités (\$)	Intérêts (\$)	Total de la cotisation (\$)
Impôt, RRQ, FSS, RQAP :	2 000,00	300,00	4,39	2 304,39
Total :	2 000,00	300,00	4,39	2 304,39

Présidente-directrice générale de Revenu Québec

Relevé de compte

Total de la cotisation : 2 304,39 \$
Montant dû : 2 304,39 \$

Vous êtes tenu de payer la somme due de cet avis de cotisation. Vous devrez payer des intérêts additionnels si votre paiement est effectué après le **24 mars 2022**. Dans ce cas, les intérêts seront calculés à compter de la date de cet avis de cotisation. Si Revenu Québec vous doit d'autres sommes, il peut les utiliser pour payer, en partie ou en totalité, votre somme due. De plus, notez qu'en vertu de l'article 12.1 de la Loi sur l'administration fiscale, Revenu Québec exige des frais de recouvrement lorsqu'il doit utiliser des recours administratifs ou judiciaires pour percevoir une somme due.

Puisque vous n'avez pas produit votre déclaration, nous avons établi une cotisation basée sur les informations contenues dans vos déclarations précédentes.

Nous avons estimé le montant que vous auriez dû remettre à : 2 000,00 \$.

Pour obtenir plus de renseignements sur cet avis de cotisation, vous pouvez communiquer avec : Jean-François Lamothe au (sans objet), ou, sans frais, au 1 888 830-7747, poste 5363122.

**GRÂCE AU CODE
DE PAIEMENT,
PAYEZ VOTRE SOLDE FACILEMENT !**

NA012 18764 00000 12551



Besoin de plus de temps pour faire votre paiement?

Si vous ne pouvez pas payer les sommes dues avant la date d'échéance, vous pourriez nous proposer une entente de paiement.

Pour plus d'information, consultez revenuquebec.ca/ententedepaiement.

Numéro d'identification
1218764009

Dossier
RS0001

Date de l'avis
4 mars 2022

Numéro de l'avis
3005551

Période visée
2022-01

Le ministre peut modifier une cotisation à la suite d'une nouvelle étude de votre dossier. Il vous envoie alors un avis de cotisation pour la période visée, dans les quatre ans qui suivent la plus tardive des dates suivantes :

- la date à laquelle vos droits auraient dû être payés;
- la date à laquelle votre déclaration a été produite.

Une cotisation peut également être établie dans les quatre ans qui suivent la date à laquelle votre demande de remboursement a été produite. Ces délais peuvent varier dans certaines situations. Vous devez conserver vos pièces justificatives afin de pouvoir les fournir sur demande.

Modes de paiement

Vous pouvez effectuer votre paiement par l'intermédiaire du service de paiement en ligne de votre institution financière en utilisant le code de paiement figurant à la dernière page de cet avis. Si vous utilisez l'avis que vous avez reçu par la poste, vous pouvez également faire votre paiement en nous retournant votre bordereau de paiement, accompagné d'un chèque ou d'un mandat fait à l'ordre du ministre du Revenu du Québec. Vous pouvez aussi vous présenter en personne avec le bordereau de paiement à votre institution financière.

Si vous vous présentez à une institution financière, celle-ci acceptera votre paiement uniquement si vous utilisez le bordereau de paiement que vous avez reçu par la poste.

Intérêts

Des intérêts s'ajoutent à tout solde impayé. Ils sont calculés au taux prévu par la loi et capitalisés quotidiennement.

Frais

Tout chèque ou autre effet de commerce refusé par une institution financière en raison d'une provision insuffisante du compte sur lequel il est tiré entraîne des frais. Ces frais s'ajoutent au solde dû et portent intérêt à compter de la date de refus de l'institution financière. Si le défaut de paiement persiste et que nous devons transférer un dossier à notre secteur du recouvrement, des frais de prise en charge s'ajoutent au solde dû à la première intervention faite par ce secteur. Enfin, nous exigeons des frais de recouvrement si nous devons exercer un recours judiciaire ou prendre des mesures de recouvrement prévues par la loi pour qu'un solde dû soit acquitté.

Recours possibles

Si vous jugez inexacts les montants qui figurent sur cet avis, communiquez avec Revenu Québec en prenant soin de fournir tous les détails nécessaires à la résolution du problème. S'il s'avère impossible de trouver une solution, vous pouvez faire opposition.

Dans ce cas, utilisez le formulaire *Avis d'opposition* (MR-93.1.1) ou expédiez au directeur des oppositions une lettre dans laquelle vous exposez les motifs de votre opposition et donnez tous les détails pertinents. Afin qu'un représentant de Revenu Québec puisse facilement communiquer avec vous, veuillez inscrire le numéro et la date de l'avis contesté ainsi que votre numéro d'assurance sociale ou votre numéro d'identification, votre adresse et vos numéros de téléphone.

Transmettez votre avis d'opposition à l'un des bureaux de Revenu Québec dans les 90 jours qui suivent la date de l'envoi de l'avis contesté. Que vous fassiez ou non opposition, vous devez acquitter immédiatement tout solde à payer ou offrir, en garantie de paiement, des sûretés satisfaisant aux exigences prévues par règlement. Vous ne pouvez pas faire opposition à une cotisation qui résulte d'une décision rendue à la suite du traitement d'un avis d'opposition.

Transmission de renseignements

Dans l'application des lois fiscales, le ministre peut comparer les renseignements dont il dispose avec ceux qui lui proviennent d'autres ministères, d'organismes publics ou de municipalités. Il peut, à certaines conditions, les transmettre à certains ministères et organismes gouvernementaux.

Pour obtenir plus de renseignements sur cet avis de cotisation, vous pouvez communiquer avec : Jean-François Lamothe au (sans objet), ou, sans frais, au 1 888 830-7747, poste 5363122.

**GRÂCE AU CODE DE
PAIEMENT CI-DESSOUS,
PAYEZ CE SOLDE FACILEMENT !**

NA012 18764 00000 12551



Numéro d'identification 1218764009	Dossier RS0001	Date de l'avis 4 mars 2022	Numéro de l'avis 3005551	Période visée 2022-01
--	--------------------------	--------------------------------------	------------------------------------	---------------------------------

24057890364

GARDERIE LES PETITS BERGERS DE
LACHINE INC.
1510, RUE NOTRE-DAME
LACHINE (QUEBEC) H8S 2E3

A375

Numéro d'entreprise
du Québec (NEQ) : 1168057322
Numéro d'identification : 1218764009
Dossier : RS0001
Numéro de l'avis : 4146721
Date de l'avis : 19 mai 2022
Période visée : 2022-02

	Droits (\$)	Pénalités (\$)	Intérêts (\$)	Total de la cotisation (\$)
Impôt, RRQ, FSS, RQAP :	2 000,00	300,00	17,61	2 317,61
Total :	2 000,00	300,00	17,61	2 317,61

Présidente-directrice générale de Revenu Québec

Relevé de compte

Total de la cotisation : 2 317,61 \$
Montant dû : 2 317,61 \$

Vous êtes tenu de payer la somme due de cet avis de cotisation. Vous devrez payer des intérêts additionnels si votre paiement est effectué après le **8 juin 2022**. Dans ce cas, les intérêts seront calculés à compter de la date de cet avis de cotisation. Si Revenu Québec vous doit d'autres sommes, il peut les utiliser pour payer, en partie ou en totalité, votre somme due. De plus, notez qu'en vertu de l'article 12.1 de la Loi sur l'administration fiscale, Revenu Québec exige des frais de recouvrement lorsqu'il doit utiliser des recours administratifs ou judiciaires pour percevoir une somme due.

Puisque vous n'avez pas produit votre déclaration, nous avons établi une cotisation basée sur les informations contenues dans vos déclarations précédentes.

Nous avons estimé le montant que vous auriez dû remettre à : 2 000,00 \$.

Pour obtenir plus de renseignements sur cet avis de cotisation, vous pouvez communiquer avec : Jean-François Lamothe au (sans objet), ou, sans frais, au 1 888 830-7747, poste 5363122.

**GRÂCE AU CODE
DE PAIEMENT,
PAYEZ VOTRE SOLDE FACILEMENT!**

NB012 18764 00000 12551



Besoin de plus de temps pour faire votre paiement?

Si vous ne pouvez pas payer les sommes dues avant la date d'échéance, vous pourriez nous proposer une entente de paiement.

Pour plus d'information, consultez revenuquebec.ca/ententedepaiement.

Numéro d'identification 1218764009	Dossier RS0001	Date de l'avis 19 mai 2022	Numéro de l'avis 4146721	Période visée 2022-02
---------------------------------------	-------------------	-------------------------------	-----------------------------	--------------------------

Le ministre peut modifier une cotisation à la suite d'une nouvelle étude de votre dossier. Il vous envoie alors un avis de cotisation pour la période visée, dans les quatre ans qui suivent la plus tardive des dates suivantes :

- la date à laquelle vos droits auraient dû être payés;
- la date à laquelle votre déclaration a été produite.

Une cotisation peut également être établie dans les quatre ans qui suivent la date à laquelle votre demande de remboursement a été produite. Ces délais peuvent varier dans certaines situations. Vous devez conserver vos pièces justificatives afin de pouvoir les fournir sur demande.

Modes de paiement

Vous pouvez effectuer votre paiement par l'intermédiaire du service de paiement en ligne de votre institution financière en utilisant le code de paiement figurant à la dernière page de cet avis. Si vous utilisez l'avis que vous avez reçu par la poste, vous pouvez également faire votre paiement en nous retournant votre bordereau de paiement, accompagné d'un chèque ou d'un mandat fait à l'ordre du ministre du Revenu du Québec. Vous pouvez aussi vous présenter en personne avec le bordereau de paiement à votre institution financière.

Si vous vous présentez à une institution financière, celle-ci acceptera votre paiement uniquement si vous utilisez le bordereau de paiement que vous avez reçu par la poste.

Intérêts

Des intérêts s'ajoutent à tout solde impayé. Ils sont calculés au taux prévu par la loi et capitalisés quotidiennement.

Frais

Tout chèque ou autre effet de commerce refusé par une institution financière en raison d'une provision insuffisante du compte sur lequel il est tiré entraîne des frais. Ces frais s'ajoutent au solde dû et portent intérêt à compter de la date de refus de l'institution financière. Si le défaut de paiement persiste et que nous devons transférer un dossier à notre secteur du recouvrement, des frais de prise en charge s'ajoutent au solde dû à la première intervention faite par ce secteur. Enfin, nous exigeons des frais de recouvrement si nous devons exercer un recours judiciaire ou prendre des mesures de recouvrement prévues par la loi pour qu'un solde dû soit acquitté.

Recours possibles

Si vous jugez inexacts les montants qui figurent sur cet avis, communiquez avec Revenu Québec en prenant soin de fournir tous les détails nécessaires à la résolution du problème. S'il s'avère impossible de trouver une solution, vous pouvez faire opposition.

Dans ce cas, utilisez le formulaire *Avis d'opposition* (MR-93.1.1) ou expédiez au directeur des oppositions une lettre dans laquelle vous exposez les motifs de votre opposition et donnez tous les détails pertinents. Afin qu'un représentant de Revenu Québec puisse facilement communiquer avec vous, veuillez inscrire le numéro et la date de l'avis contesté ainsi que votre numéro d'assurance sociale ou votre numéro d'identification, votre adresse et vos numéros de téléphone.

Transmettez votre avis d'opposition à l'un des bureaux de Revenu Québec dans les 90 jours qui suivent la date de l'envoi de l'avis contesté. Que vous fassiez ou non opposition, vous devez acquitter immédiatement tout solde à payer ou offrir, en garantie de paiement, des sûretés satisfaisant aux exigences prévues par règlement. Vous ne pouvez pas faire opposition à une cotisation qui résulte d'une décision rendue à la suite du traitement d'un avis d'opposition.

Transmission de renseignements

Dans l'application des lois fiscales, le ministre peut comparer les renseignements dont il dispose avec ceux qui lui proviennent d'autres ministères, d'organismes publics ou de municipalités. Il peut, à certaines conditions, les transmettre à certains ministères et organismes gouvernementaux.

Pour obtenir plus de renseignements sur cet avis de cotisation, vous pouvez communiquer avec : Jean-François Lamothe au (sans objet), ou, sans frais, au 1 888 830-7747, poste 5363122.

**GRÂCE AU CODE DE
PAIEMENT CI-DESSOUS,
PAYEZ CE SOLDE FACILEMENT !**

NB012 18764 00000 12551



Numéro d'identification 1218764009	Dossier RS0001	Date de l'avis 19 mai 2022	Numéro de l'avis 4146721	Période visée 2022-02
--	--------------------------	--------------------------------------	------------------------------------	---------------------------------

24057890365

GARDERIE LES PETITS BERGERS DE
LACHINE INC.
1510, RUE NOTRE-DAME
LACHINE (QUEBEC) H8S 2E3

A375

Numéro d'entreprise
du Québec (NEQ) : 1168057322
Numéro d'identification : 1218764009
Dossier : RS0001
Numéro de l'avis : 4146731
Date de l'avis : 19 mai 2022
Période visée : 2022-03

	Droits (\$)	Pénalités (\$)	Intérêts (\$)	Total de la cotisation (\$)
Impôt, RRQ, FSS, RQAP :	2 000,00	300,00	7,96	2 307,96
Total :	2 000,00	300,00	7,96	2 307,96

Présidente-directrice générale de Revenu Québec

Relevé de compte

Total de la cotisation : 2 307,96 \$
Montant dû : 2 307,96 \$

Vous êtes tenu de payer la somme due de cet avis de cotisation. Vous devrez payer des intérêts additionnels si votre paiement est effectué après le **8 juin 2022**. Dans ce cas, les intérêts seront calculés à compter de la date de cet avis de cotisation. Si Revenu Québec vous doit d'autres sommes, il peut les utiliser pour payer, en partie ou en totalité, votre somme due. De plus, notez qu'en vertu de l'article 12.1 de la Loi sur l'administration fiscale, Revenu Québec exige des frais de recouvrement lorsqu'il doit utiliser des recours administratifs ou judiciaires pour percevoir une somme due.

Puisque vous n'avez pas produit votre déclaration, nous avons établi une cotisation basée sur les informations contenues dans vos déclarations précédentes.

Nous avons estimé le montant que vous auriez dû remettre à : 2 000,00 \$.

Pour obtenir plus de renseignements sur cet avis de cotisation, vous pouvez communiquer avec : Jean-François Lamothe au (sans objet), ou, sans frais, au 1 888 830-7747, poste 5363122.

**GRÂCE AU CODE
DE PAIEMENT,
PAYEZ VOTRE SOLDE FACILEMENT !**

NC012 18764 00000 12551



Besoin de plus de temps pour faire votre paiement?

Si vous ne pouvez pas payer les sommes dues avant la date d'échéance, vous pourriez nous proposer une entente de paiement.

Pour plus d'information, consultez revenuquebec.ca/ententedepaiement.

Numéro d'identification 1218764009	Dossier RS0001	Date de l'avis 19 mai 2022	Numéro de l'avis 4146731	Période visée 2022-03
---------------------------------------	-------------------	-------------------------------	-----------------------------	--------------------------

Le ministre peut modifier une cotisation à la suite d'une nouvelle étude de votre dossier. Il vous envoie alors un avis de cotisation pour la période visée, dans les quatre ans qui suivent la plus tardive des dates suivantes :

- la date à laquelle vos droits auraient dû être payés;
- la date à laquelle votre déclaration a été produite.

Une cotisation peut également être établie dans les quatre ans qui suivent la date à laquelle votre demande de remboursement a été produite. Ces délais peuvent varier dans certaines situations. Vous devez conserver vos pièces justificatives afin de pouvoir les fournir sur demande.

Modes de paiement

Vous pouvez effectuer votre paiement par l'intermédiaire du service de paiement en ligne de votre institution financière en utilisant le code de paiement figurant à la dernière page de cet avis. Si vous utilisez l'avis que vous avez reçu par la poste, vous pouvez également faire votre paiement en nous retournant votre bordereau de paiement, accompagné d'un chèque ou d'un mandat fait à l'ordre du ministre du Revenu du Québec. Vous pouvez aussi vous présenter en personne avec le bordereau de paiement à votre institution financière.

Si vous vous présentez à une institution financière, celle-ci acceptera votre paiement uniquement si vous utilisez le bordereau de paiement que vous avez reçu par la poste.

Intérêts

Des intérêts s'ajoutent à tout solde impayé. Ils sont calculés au taux prévu par la loi et capitalisés quotidiennement.

Frais

Tout chèque ou autre effet de commerce refusé par une institution financière en raison d'une provision insuffisante du compte sur lequel il est tiré entraîne des frais. Ces frais s'ajoutent au solde dû et portent intérêt à compter de la date de refus de l'institution financière. Si le défaut de paiement persiste et que nous devons transférer un dossier à notre secteur du recouvrement, des frais de prise en charge s'ajoutent au solde dû à la première intervention faite par ce secteur. Enfin, nous exigeons des frais de recouvrement si nous devons exercer un recours judiciaire ou prendre des mesures de recouvrement prévues par la loi pour qu'un solde dû soit acquitté.

Recours possibles

Si vous jugez inexacts les montants qui figurent sur cet avis, communiquez avec Revenu Québec en prenant soin de fournir tous les détails nécessaires à la résolution du problème. S'il s'avère impossible de trouver une solution, vous pouvez faire opposition.

Dans ce cas, utilisez le formulaire *Avis d'opposition* (MR-93.1.1) ou expédiez au directeur des oppositions une lettre dans laquelle vous exposez les motifs de votre opposition et donnez tous les détails pertinents. Afin qu'un représentant de Revenu Québec puisse facilement communiquer avec vous, veuillez inscrire le numéro et la date de l'avis contesté ainsi que votre numéro d'assurance sociale ou votre numéro d'identification, votre adresse et vos numéros de téléphone.

Transmettez votre avis d'opposition à l'un des bureaux de Revenu Québec dans les 90 jours qui suivent la date de l'envoi de l'avis contesté. Que vous fassiez ou non opposition, vous devez acquitter immédiatement tout solde à payer ou offrir, en garantie de paiement, des sûretés satisfaisant aux exigences prévues par règlement. Vous ne pouvez pas faire opposition à une cotisation qui résulte d'une décision rendue à la suite du traitement d'un avis d'opposition.

Transmission de renseignements

Dans l'application des lois fiscales, le ministre peut comparer les renseignements dont il dispose avec ceux qui lui proviennent d'autres ministères, d'organismes publics ou de municipalités. Il peut, à certaines conditions, les transmettre à certains ministères et organismes gouvernementaux.

Pour obtenir plus de renseignements sur cet avis de cotisation, vous pouvez communiquer avec : Jean-François Lamothe au (sans objet), ou, sans frais, au 1 888 830-7747, poste 5363122.

**GRÂCE AU CODE DE
PAIEMENT CI-DESSOUS,
PAYEZ CE SOLDE FACILEMENT !**

NC012 18764 00000 12551



Numéro d'identification 1218764009	Dossier RS0001	Date de l'avis 19 mai 2022	Numéro de l'avis 4146731	Période visée 2022-03
--	--------------------------	--------------------------------------	------------------------------------	---------------------------------

24137761210

GARDERIE LES PETITS BERGERS DE
LACHINE INC.
1510, RUE NOTRE-DAME
LACHINE (QUEBEC) H8S 2E3

A375

Numéro d'entreprise
du Québec (NEQ) : 1168057322
Numéro d'identification : 1218764009
Dossier : RS0001
Numéro de l'avis : 4740351
Date de l'avis : 20 juillet 2022
Période visée : 2022-04

	Droits (\$)	Pénalités (\$)	Intérêts (\$)	Total de la cotisation (\$)
Impôt, RRQ, FSS, RQAP :	2 000,00	300,00	18,66	2 318,66
Total :	2 000,00	300,00	18,66	2 318,66

Présidente-directrice générale de Revenu Québec

Relevé de compte

Total de la cotisation : 2 318,66 \$
Montant dû : 2 318,66 \$

Vous êtes tenu de payer la somme due de cet avis de cotisation. Vous devrez payer des intérêts additionnels si votre paiement est effectué après le **9 août 2022**. Dans ce cas, les intérêts seront calculés à compter de la date de cet avis de cotisation. Si Revenu Québec vous doit d'autres sommes, il peut les utiliser pour payer, en partie ou en totalité, votre somme due. De plus, notez qu'en vertu de l'article 12.1 de la Loi sur l'administration fiscale, Revenu Québec exige des frais de recouvrement lorsqu'il doit utiliser des recours administratifs ou judiciaires pour percevoir une somme due.

Puisque vous n'avez pas produit votre déclaration, nous avons établi une cotisation basée sur les informations contenues dans vos déclarations précédentes.

Nous avons estimé le montant que vous auriez dû remettre à : 2 000,00 \$.

Pour obtenir plus de renseignements sur cet avis de cotisation, vous pouvez communiquer avec : Jean-François Lamothe au (sans objet), ou, sans frais, au 1 888 830-7747, poste 5363122.

**GRÂCE AU CODE
DE PAIEMENT,
PAYEZ VOTRE SOLDE FACILEMENT !**

ND012 18764 00000 12551



Besoin de plus de temps pour faire votre paiement?

Si vous ne pouvez pas payer les sommes dues avant la date d'échéance, vous pourriez nous proposer une entente de paiement.

Pour plus d'information, consultez revenuquebec.ca/ententedepaiement.

Numéro d'identification
1218764009

Dossier
RS0001

Date de l'avis
20 juillet 2022

Numéro de l'avis
4740351

Période visée
2022-04

Le ministre peut modifier une cotisation à la suite d'une nouvelle étude de votre dossier. Il vous envoie alors un avis de cotisation pour la période visée, dans les quatre ans qui suivent la plus tardive des dates suivantes :

- la date à laquelle vos droits auraient dû être payés;
- la date à laquelle votre déclaration a été produite.

Une cotisation peut également être établie dans les quatre ans qui suivent la date à laquelle votre demande de remboursement a été produite. Ces délais peuvent varier dans certaines situations. Vous devez conserver vos pièces justificatives afin de pouvoir les fournir sur demande.

Modes de paiement

Vous pouvez effectuer votre paiement par l'intermédiaire du service de paiement en ligne de votre institution financière en utilisant le code de paiement figurant à la dernière page de cet avis. Si vous utilisez l'avis que vous avez reçu par la poste, vous pouvez également faire votre paiement en nous retournant votre bordereau de paiement, accompagné d'un chèque ou d'un mandat fait à l'ordre du ministre du Revenu du Québec. Vous pouvez aussi vous présenter en personne avec le bordereau de paiement à votre institution financière.

Si vous vous présentez à une institution financière, celle-ci acceptera votre paiement uniquement si vous utilisez le bordereau de paiement que vous avez reçu par la poste.

Intérêts

Des intérêts s'ajoutent à tout solde impayé. Ils sont calculés au taux prévu par la loi et capitalisés quotidiennement.

Frais

Tout chèque ou autre effet de commerce refusé par une institution financière en raison d'une provision insuffisante du compte sur lequel il est tiré entraîne des frais. Ces frais s'ajoutent au solde dû et portent intérêt à compter de la date de refus de l'institution financière. Si le défaut de paiement persiste et que nous devons transférer un dossier à notre secteur du recouvrement, des frais de prise en charge s'ajoutent au solde dû à la première intervention faite par ce secteur. Enfin, nous exigeons des frais de recouvrement si nous devons exercer un recours judiciaire ou prendre des mesures de recouvrement prévues par la loi pour qu'un solde dû soit acquitté.

Recours possibles

Si vous jugez inexacts les montants qui figurent sur cet avis, communiquez avec Revenu Québec en prenant soin de fournir tous les détails nécessaires à la résolution du problème. S'il s'avère impossible de trouver une solution, vous pouvez faire opposition.

Dans ce cas, utilisez le formulaire *Avis d'opposition* (MR-93.1.1) ou expédiez au directeur des oppositions une lettre dans laquelle vous exposez les motifs de votre opposition et donnez tous les détails pertinents. Afin qu'un représentant de Revenu Québec puisse facilement communiquer avec vous, veuillez inscrire le numéro et la date de l'avis contesté ainsi que votre numéro d'assurance sociale ou votre numéro d'identification, votre adresse et vos numéros de téléphone.

Transmettez votre avis d'opposition à l'un des bureaux de Revenu Québec dans les 90 jours qui suivent la date de l'envoi de l'avis contesté. Que vous fassiez ou non opposition, vous devez acquitter immédiatement tout solde à payer ou offrir, en garantie de paiement, des sûretés satisfaisant aux exigences prévues par règlement. Vous ne pouvez pas faire opposition à une cotisation qui résulte d'une décision rendue à la suite du traitement d'un avis d'opposition.

Transmission de renseignements

Dans l'application des lois fiscales, le ministre peut comparer les renseignements dont il dispose avec ceux qui lui proviennent d'autres ministères, d'organismes publics ou de municipalités. Il peut, à certaines conditions, les transmettre à certains ministères et organismes gouvernementaux.

Pour obtenir plus de renseignements sur cet avis de cotisation, vous pouvez communiquer avec : Jean-François Lamothe au (sans objet), ou, sans frais, au 1 888 830-7747, poste 5363122.

**GRÂCE AU CODE DE
PAIEMENT CI-DESSOUS,
PAYEZ CE SOLDE FACILEMENT !**

ND012 18764 00000 12551



Numéro d'identification 1218764009	Dossier RS0001	Date de l'avis 20 juillet 2022	Numéro de l'avis 4740351	Période visée 2022-04
--	--------------------------	--	------------------------------------	---------------------------------

24137761211

GARDERIE LES PETITS BERGERS DE
LACHINE INC.
1510, RUE NOTRE-DAME
LACHINE (QUEBEC) H8S 2E3

A375

Numéro d'entreprise
du Québec (NEQ) : 1168057322
Numéro d'identification : 1218764009
Dossier : RS0001
Numéro de l'avis : 4740361
Date de l'avis : 20 juillet 2022
Période visée : 2022-05

	Droits (\$)	Pénalités (\$)	Intérêts (\$)	Total de la cotisation (\$)
Impôt, RRQ, FSS, RQAP :	2 000,00	300,00	10,38	2 310,38
Total :	2 000,00	300,00	10,38	2 310,38

Présidente-directrice générale de Revenu Québec

Relevé de compte

Total de la cotisation : 2 310,38 \$
Montant dû : 2 310,38 \$

Vous êtes tenu de payer la somme due de cet avis de cotisation. Vous devrez payer des intérêts additionnels si votre paiement est effectué après le **9 août 2022**. Dans ce cas, les intérêts seront calculés à compter de la date de cet avis de cotisation. Si Revenu Québec vous doit d'autres sommes, il peut les utiliser pour payer, en partie ou en totalité, votre somme due. De plus, notez qu'en vertu de l'article 12.1 de la Loi sur l'administration fiscale, Revenu Québec exige des frais de recouvrement lorsqu'il doit utiliser des recours administratifs ou judiciaires pour percevoir une somme due.

Puisque vous n'avez pas produit votre déclaration, nous avons établi une cotisation basée sur les informations contenues dans vos déclarations précédentes.

Nous avons estimé le montant que vous auriez dû remettre à : 2 000,00 \$.

Pour obtenir plus de renseignements sur cet avis de cotisation, vous pouvez communiquer avec : Jean-François Lamothe au (sans objet), ou, sans frais, au 1 888 830-7747, poste 5363122.

**GRÂCE AU CODE
DE PAIEMENT,
PAYEZ VOTRE SOLDE FACILEMENT !**

NE012 18764 00000 12551



Besoin de plus de temps pour faire votre paiement?

Si vous ne pouvez pas payer les sommes dues avant la date d'échéance, vous pourriez nous proposer une entente de paiement.

Pour plus d'information, consultez revenuquebec.ca/ententedepaiement.

Numéro d'identification 1218764009	Dossier RS0001	Date de l'avis 20 juillet 2022	Numéro de l'avis 4740361	Période visée 2022-05
---------------------------------------	-------------------	-----------------------------------	-----------------------------	--------------------------

Le ministre peut modifier une cotisation à la suite d'une nouvelle étude de votre dossier. Il vous envoie alors un avis de cotisation pour la période visée, dans les quatre ans qui suivent la plus tardive des dates suivantes :

- la date à laquelle vos droits auraient dû être payés;
- la date à laquelle votre déclaration a été produite.

Une cotisation peut également être établie dans les quatre ans qui suivent la date à laquelle votre demande de remboursement a été produite. Ces délais peuvent varier dans certaines situations. Vous devez conserver vos pièces justificatives afin de pouvoir les fournir sur demande.

Modes de paiement

Vous pouvez effectuer votre paiement par l'intermédiaire du service de paiement en ligne de votre institution financière en utilisant le code de paiement figurant à la dernière page de cet avis. Si vous utilisez l'avis que vous avez reçu par la poste, vous pouvez également faire votre paiement en nous retournant votre bordereau de paiement, accompagné d'un chèque ou d'un mandat fait à l'ordre du ministre du Revenu du Québec. Vous pouvez aussi vous présenter en personne avec le bordereau de paiement à votre institution financière.

Si vous vous présentez à une institution financière, celle-ci acceptera votre paiement uniquement si vous utilisez le bordereau de paiement que vous avez reçu par la poste.

Intérêts

Des intérêts s'ajoutent à tout solde impayé. Ils sont calculés au taux prévu par la loi et capitalisés quotidiennement.

Frais

Tout chèque ou autre effet de commerce refusé par une institution financière en raison d'une provision insuffisante du compte sur lequel il est tiré entraîne des frais. Ces frais s'ajoutent au solde dû et portent intérêt à compter de la date de refus de l'institution financière. Si le défaut de paiement persiste et que nous devons transférer un dossier à notre secteur du recouvrement, des frais de prise en charge s'ajoutent au solde dû à la première intervention faite par ce secteur. Enfin, nous exigeons des frais de recouvrement si nous devons exercer un recours judiciaire ou prendre des mesures de recouvrement prévues par la loi pour qu'un solde dû soit acquitté.

Recours possibles

Si vous jugez inexacts les montants qui figurent sur cet avis, communiquez avec Revenu Québec en prenant soin de fournir tous les détails nécessaires à la résolution du problème. S'il s'avère impossible de trouver une solution, vous pouvez faire opposition.

Dans ce cas, utilisez le formulaire *Avis d'opposition* (MR-93.1.1) ou expédiez au directeur des oppositions une lettre dans laquelle vous exposez les motifs de votre opposition et donnez tous les détails pertinents. Afin qu'un représentant de Revenu Québec puisse facilement communiquer avec vous, veuillez inscrire le numéro et la date de l'avis contesté ainsi que votre numéro d'assurance sociale ou votre numéro d'identification, votre adresse et vos numéros de téléphone.

Transmettez votre avis d'opposition à l'un des bureaux de Revenu Québec dans les 90 jours qui suivent la date de l'envoi de l'avis contesté. Que vous fassiez ou non opposition, vous devez acquitter immédiatement tout solde à payer ou offrir, en garantie de paiement, des sûretés satisfaisant aux exigences prévues par règlement. Vous ne pouvez pas faire opposition à une cotisation qui résulte d'une décision rendue à la suite du traitement d'un avis d'opposition.

Transmission de renseignements

Dans l'application des lois fiscales, le ministre peut comparer les renseignements dont il dispose avec ceux qui lui proviennent d'autres ministères, d'organismes publics ou de municipalités. Il peut, à certaines conditions, les transmettre à certains ministères et organismes gouvernementaux.

Pour obtenir plus de renseignements sur cet avis de cotisation, vous pouvez communiquer avec : Jean-François Lamothe au (sans objet), ou, sans frais, au 1 888 830-7747, poste 5363122.

**GRÂCE AU CODE DE
PAIEMENT CI-DESSOUS,
PAYEZ CE SOLDE FACILEMENT !**

NE012 18764 00000 12551



Numéro d'identification 1218764009	Dossier RS0001	Date de l'avis 20 juillet 2022	Numéro de l'avis 4740361	Période visée 2022-05
--	--------------------------	--	------------------------------------	---------------------------------

24345521219

GARDERIE LES PETITS BERGERS DE
LACHINE INC.
1510, RUE NOTRE-DAME
LACHINE (QUEBEC) H8S 2E3

A375

Numéro d'entreprise
du Québec (NEQ) : 1168057322
Numéro d'identification : 1218764009
Dossier : RS0001
Numéro de l'avis : 6116121
Date de l'avis : 19 décembre 2022
Période visée : 2022-06

	Droits (\$)	Pénalités (\$)	Intérêts (\$)	Total de la cotisation (\$)
Impôt, RRQ, FSS, RQAP :	2 000,00	300,00	56,39	2 356,39
Total :	2 000,00	300,00	56,39	2 356,39

Présidente-directrice générale de Revenu Québec

Relevé de compte

Total de la cotisation : 2 356,39 \$
Montant dû : 2 356,39 \$

Vous êtes tenu de payer la somme due de cet avis de cotisation. Vous devrez payer des intérêts additionnels si votre paiement est effectué après le **9 janvier 2023**. Dans ce cas, les intérêts seront calculés à compter de la date de cet avis de cotisation. Si Revenu Québec vous doit d'autres sommes, il peut les utiliser pour payer, en partie ou en totalité, votre somme due. De plus, notez qu'en vertu de l'article 12.1 de la Loi sur l'administration fiscale, Revenu Québec exige des frais de recouvrement lorsqu'il doit utiliser des recours administratifs ou judiciaires pour percevoir une somme due.

Puisque vous n'avez pas produit votre déclaration, nous avons établi une cotisation basée sur les informations contenues dans vos déclarations précédentes.

Nous avons estimé le montant que vous auriez dû remettre à : 2 000,00 \$.

Pour obtenir plus de renseignements sur cet avis de cotisation, vous pouvez communiquer avec : Sonia Dubois au 819 536-7227, poste 5363014, ou, sans frais, au 1 888 830-7747, poste 5363014.

**GRÂCE AU CODE
DE PAIEMENT,
PAYEZ VOTRE SOLDE FACILEMENT !**

NF012 18764 00000 12551



Besoin de plus de temps pour faire votre paiement?

Si vous ne pouvez pas payer les sommes dues avant la date d'échéance, vous pourriez nous proposer une entente de paiement.

Pour plus d'information, consultez revenuquebec.ca/ententedepaiement.

Numéro d'identification
1218764009

Dossier
RS0001

Date de l'avis
19 décembre 2022

Numéro de l'avis
6116121

Période visée
2022-06

Le ministre peut modifier une cotisation à la suite d'une nouvelle étude de votre dossier. Il vous envoie alors un avis de cotisation pour la période visée, dans les quatre ans qui suivent la plus tardive des dates suivantes :

- la date à laquelle vos droits auraient dû être payés;
- la date à laquelle votre déclaration a été produite.

Une cotisation peut également être établie dans les quatre ans qui suivent la date à laquelle votre demande de remboursement a été produite. Ces délais peuvent varier dans certaines situations. Vous devez conserver vos pièces justificatives afin de pouvoir les fournir sur demande.

Modes de paiement

Vous pouvez effectuer votre paiement par l'intermédiaire du service de paiement en ligne de votre institution financière en utilisant le code de paiement figurant à la dernière page de cet avis. Si vous utilisez l'avis que vous avez reçu par la poste, vous pouvez également faire votre paiement en nous retournant votre bordereau de paiement, accompagné d'un chèque ou d'un mandat fait à l'ordre du ministre du Revenu du Québec. Vous pouvez aussi vous présenter en personne avec le bordereau de paiement à votre institution financière.

Si vous vous présentez à une institution financière, celle-ci acceptera votre paiement uniquement si vous utilisez le bordereau de paiement que vous avez reçu par la poste.

Intérêts

Des intérêts s'ajoutent à tout solde impayé. Ils sont calculés au taux prévu par la loi et capitalisés quotidiennement.

Frais

Tout chèque ou autre effet de commerce refusé par une institution financière en raison d'une provision insuffisante du compte sur lequel il est tiré entraîne des frais. Ces frais s'ajoutent au solde dû et portent intérêt à compter de la date de refus de l'institution financière. Si le défaut de paiement persiste et que nous devons transférer un dossier à notre secteur du recouvrement, des frais de prise en charge s'ajoutent au solde dû à la première intervention faite par ce secteur. Enfin, nous exigeons des frais de recouvrement si nous devons exercer un recours judiciaire ou prendre des mesures de recouvrement prévues par la loi pour qu'un solde dû soit acquitté.

Recours possibles

Si vous jugez inexacts les montants qui figurent sur cet avis, communiquez avec Revenu Québec en prenant soin de fournir tous les détails nécessaires à la résolution du problème. S'il s'avère impossible de trouver une solution, vous pouvez faire opposition.

Dans ce cas, utilisez le formulaire *Avis d'opposition* (MR-93.1.1) ou expédiez au directeur des oppositions une lettre dans laquelle vous exposez les motifs de votre opposition et donnez tous les détails pertinents. Afin qu'un représentant de Revenu Québec puisse facilement communiquer avec vous, veuillez inscrire le numéro et la date de l'avis contesté ainsi que votre numéro d'assurance sociale ou votre numéro d'identification, votre adresse et vos numéros de téléphone.

Transmettez votre avis d'opposition à l'un des bureaux de Revenu Québec dans les 90 jours qui suivent la date de l'envoi de l'avis contesté. Que vous fassiez ou non opposition, vous devez acquitter immédiatement tout solde à payer ou offrir, en garantie de paiement, des sûretés satisfaisant aux exigences prévues par règlement. Vous ne pouvez pas faire opposition à une cotisation qui résulte d'une décision rendue à la suite du traitement d'un avis d'opposition.

Transmission de renseignements

Dans l'application des lois fiscales, le ministre peut comparer les renseignements dont il dispose avec ceux qui lui proviennent d'autres ministères, d'organismes publics ou de municipalités. Il peut, à certaines conditions, les transmettre à certains ministères et organismes gouvernementaux.

Pour obtenir plus de renseignements sur cet avis de cotisation, vous pouvez communiquer avec : Sonia Dubois au 819 536-7227, poste 5363014, ou, sans frais, au 1 888 830-7747, poste 5363014.

**GRÂCE AU CODE DE
PAIEMENT CI-DESSOUS,
PAYEZ CE SOLDE FACILEMENT !**

NF012 18764 00000 12551



Numéro d'identification 1218764009	Dossier RS0001	Date de l'avis 19 décembre 2022	Numéro de l'avis 6116121	Période visée 2022-06
--	--------------------------	---	------------------------------------	---------------------------------

24345521220

GARDERIE LES PETITS BERGERS DE
LACHINE INC.
1510, RUE NOTRE-DAME
LACHINE (QUEBEC) H8S 2E3

A375

Numéro d'entreprise
du Québec (NEQ) : 1168057322
Numéro d'identification : 1218764009
Dossier : RS0001
Numéro de l'avis : 6116131
Date de l'avis : 19 décembre 2022
Période visée : 2022-07

	Droits (\$)	Pénalités (\$)	Intérêts (\$)	Total de la cotisation (\$)
Impôt, RRQ, FSS, RQAP :	2 000,00	300,00	45,94	2 345,94
Total :	2 000,00	300,00	45,94	2 345,94

Présidente-directrice générale de Revenu Québec

Relevé de compte

Total de la cotisation : 2 345,94 \$
Montant dû : 2 345,94 \$

Vous êtes tenu de payer la somme due de cet avis de cotisation. Vous devrez payer des intérêts additionnels si votre paiement est effectué après le **9 janvier 2023**. Dans ce cas, les intérêts seront calculés à compter de la date de cet avis de cotisation. Si Revenu Québec vous doit d'autres sommes, il peut les utiliser pour payer, en partie ou en totalité, votre somme due. De plus, notez qu'en vertu de l'article 12.1 de la Loi sur l'administration fiscale, Revenu Québec exige des frais de recouvrement lorsqu'il doit utiliser des recours administratifs ou judiciaires pour percevoir une somme due.

Puisque vous n'avez pas produit votre déclaration, nous avons établi une cotisation basée sur les informations contenues dans vos déclarations précédentes.

Nous avons estimé le montant que vous auriez dû remettre à : 2 000,00 \$.

Pour obtenir plus de renseignements sur cet avis de cotisation, vous pouvez communiquer avec : Sonia Dubois au 819 536-7227, poste 5363014, ou, sans frais, au 1 888 830-7747, poste 5363014.

**GRÂCE AU CODE
DE PAIEMENT,
PAYEZ VOTRE SOLDE FACILEMENT !**

NG012 18764 00000 12551



Besoin de plus de temps pour faire votre paiement?

Si vous ne pouvez pas payer les sommes dues avant la date d'échéance, vous pourriez nous proposer une entente de paiement.

Pour plus d'information, consultez revenuquebec.ca/ententedepaiement.

Numéro d'identification
1218764009

Dossier
RS0001

Date de l'avis
19 décembre 2022

Numéro de l'avis
6116131

Période visée
2022-07

Le ministre peut modifier une cotisation à la suite d'une nouvelle étude de votre dossier. Il vous envoie alors un avis de cotisation pour la période visée, dans les quatre ans qui suivent la plus tardive des dates suivantes :

- la date à laquelle vos droits auraient dû être payés;
- la date à laquelle votre déclaration a été produite.

Une cotisation peut également être établie dans les quatre ans qui suivent la date à laquelle votre demande de remboursement a été produite. Ces délais peuvent varier dans certaines situations. Vous devez conserver vos pièces justificatives afin de pouvoir les fournir sur demande.

Modes de paiement

Vous pouvez effectuer votre paiement par l'intermédiaire du service de paiement en ligne de votre institution financière en utilisant le code de paiement figurant à la dernière page de cet avis. Si vous utilisez l'avis que vous avez reçu par la poste, vous pouvez également faire votre paiement en nous retournant votre bordereau de paiement, accompagné d'un chèque ou d'un mandat fait à l'ordre du ministre du Revenu du Québec. Vous pouvez aussi vous présenter en personne avec le bordereau de paiement à votre institution financière.

Si vous vous présentez à une institution financière, celle-ci acceptera votre paiement uniquement si vous utilisez le bordereau de paiement que vous avez reçu par la poste.

Intérêts

Des intérêts s'ajoutent à tout solde impayé. Ils sont calculés au taux prévu par la loi et capitalisés quotidiennement.

Frais

Tout chèque ou autre effet de commerce refusé par une institution financière en raison d'une provision insuffisante du compte sur lequel il est tiré entraîne des frais. Ces frais s'ajoutent au solde dû et portent intérêt à compter de la date de refus de l'institution financière. Si le défaut de paiement persiste et que nous devons transférer un dossier à notre secteur du recouvrement, des frais de prise en charge s'ajoutent au solde dû à la première intervention faite par ce secteur. Enfin, nous exigeons des frais de recouvrement si nous devons exercer un recours judiciaire ou prendre des mesures de recouvrement prévues par la loi pour qu'un solde dû soit acquitté.

Recours possibles

Si vous jugez inexacts les montants qui figurent sur cet avis, communiquez avec Revenu Québec en prenant soin de fournir tous les détails nécessaires à la résolution du problème. S'il s'avère impossible de trouver une solution, vous pouvez faire opposition.

Dans ce cas, utilisez le formulaire *Avis d'opposition* (MR-93.1.1) ou expédiez au directeur des oppositions une lettre dans laquelle vous exposez les motifs de votre opposition et donnez tous les détails pertinents. Afin qu'un représentant de Revenu Québec puisse facilement communiquer avec vous, veuillez inscrire le numéro et la date de l'avis contesté ainsi que votre numéro d'assurance sociale ou votre numéro d'identification, votre adresse et vos numéros de téléphone.

Transmettez votre avis d'opposition à l'un des bureaux de Revenu Québec dans les 90 jours qui suivent la date de l'envoi de l'avis contesté. Que vous fassiez ou non opposition, vous devez acquitter immédiatement tout solde à payer ou offrir, en garantie de paiement, des sûretés satisfaisant aux exigences prévues par règlement. Vous ne pouvez pas faire opposition à une cotisation qui résulte d'une décision rendue à la suite du traitement d'un avis d'opposition.

Transmission de renseignements

Dans l'application des lois fiscales, le ministre peut comparer les renseignements dont il dispose avec ceux qui lui proviennent d'autres ministères, d'organismes publics ou de municipalités. Il peut, à certaines conditions, les transmettre à certains ministères et organismes gouvernementaux.

Pour obtenir plus de renseignements sur cet avis de cotisation, vous pouvez communiquer avec : Sonia Dubois au 819 536-7227, poste 5363014, ou, sans frais, au 1 888 830-7747, poste 5363014.

**GRÂCE AU CODE DE
PAIEMENT CI-DESSOUS,
PAYEZ CE SOLDE FACILEMENT !**

NG012 18764 00000 12551



Numéro d'identification 1218764009	Dossier RS0001	Date de l'avis 19 décembre 2022	Numéro de l'avis 6116131	Période visée 2022-07
--	--------------------------	---	------------------------------------	---------------------------------

24345521221

GARDERIE LES PETITS BERGERS DE
LACHINE INC.
1510, RUE NOTRE-DAME
LACHINE (QUEBEC) H8S 2E3

A375

Numéro d'entreprise
du Québec (NEQ) : 1168057322
Numéro d'identification : 1218764009
Dossier : RS0001
Numéro de l'avis : 6116141
Date de l'avis : 19 décembre 2022
Période visée : 2022-08

	Droits (\$)	Pénalités (\$)	Intérêts (\$)	Total de la cotisation (\$)
Impôt, RRQ, FSS, RQAP :	2 000,00	300,00	35,54	2 335,54
Total :	2 000,00	300,00	35,54	2 335,54

Présidente-directrice générale de Revenu Québec

Relevé de compte

Total de la cotisation : 2 335,54 \$
Montant dû : 2 335,54 \$

Vous êtes tenu de payer la somme due de cet avis de cotisation. Vous devrez payer des intérêts additionnels si votre paiement est effectué après le **9 janvier 2023**. Dans ce cas, les intérêts seront calculés à compter de la date de cet avis de cotisation. Si Revenu Québec vous doit d'autres sommes, il peut les utiliser pour payer, en partie ou en totalité, votre somme due. De plus, notez qu'en vertu de l'article 12.1 de la Loi sur l'administration fiscale, Revenu Québec exige des frais de recouvrement lorsqu'il doit utiliser des recours administratifs ou judiciaires pour percevoir une somme due.

Puisque vous n'avez pas produit votre déclaration, nous avons établi une cotisation basée sur les informations contenues dans vos déclarations précédentes.

Nous avons estimé le montant que vous auriez dû remettre à : 2 000,00 \$.

Pour obtenir plus de renseignements sur cet avis de cotisation, vous pouvez communiquer avec : Sonia Dubois au 819 536-7227, poste 5363014, ou, sans frais, au 1 888 830-7747, poste 5363014.

**GRÂCE AU CODE
DE PAIEMENT,
PAYEZ VOTRE SOLDE FACILEMENT !**

NH012 18764 00000 12551



Besoin de plus de temps pour faire votre paiement?

Si vous ne pouvez pas payer les sommes dues avant la date d'échéance, vous pourriez nous proposer une entente de paiement.

Pour plus d'information, consultez revenuquebec.ca/ententedepaiement.

Numéro d'identification
1218764009

Dossier
RS0001

Date de l'avis
19 décembre 2022

Numéro de l'avis
6116141

Période visée
2022-08

Le ministre peut modifier une cotisation à la suite d'une nouvelle étude de votre dossier. Il vous envoie alors un avis de cotisation pour la période visée, dans les quatre ans qui suivent la plus tardive des dates suivantes :

- la date à laquelle vos droits auraient dû être payés;
- la date à laquelle votre déclaration a été produite.

Une cotisation peut également être établie dans les quatre ans qui suivent la date à laquelle votre demande de remboursement a été produite. Ces délais peuvent varier dans certaines situations. Vous devez conserver vos pièces justificatives afin de pouvoir les fournir sur demande.

Modes de paiement

Vous pouvez effectuer votre paiement par l'intermédiaire du service de paiement en ligne de votre institution financière en utilisant le code de paiement figurant à la dernière page de cet avis. Si vous utilisez l'avis que vous avez reçu par la poste, vous pouvez également faire votre paiement en nous retournant votre bordereau de paiement, accompagné d'un chèque ou d'un mandat fait à l'ordre du ministre du Revenu du Québec. Vous pouvez aussi vous présenter en personne avec le bordereau de paiement à votre institution financière.

Si vous vous présentez à une institution financière, celle-ci acceptera votre paiement uniquement si vous utilisez le bordereau de paiement que vous avez reçu par la poste.

Intérêts

Des intérêts s'ajoutent à tout solde impayé. Ils sont calculés au taux prévu par la loi et capitalisés quotidiennement.

Frais

Tout chèque ou autre effet de commerce refusé par une institution financière en raison d'une provision insuffisante du compte sur lequel il est tiré entraîne des frais. Ces frais s'ajoutent au solde dû et portent intérêt à compter de la date de refus de l'institution financière. Si le défaut de paiement persiste et que nous devons transférer un dossier à notre secteur du recouvrement, des frais de prise en charge s'ajoutent au solde dû à la première intervention faite par ce secteur. Enfin, nous exigeons des frais de recouvrement si nous devons exercer un recours judiciaire ou prendre des mesures de recouvrement prévues par la loi pour qu'un solde dû soit acquitté.

Recours possibles

Si vous jugez inexacts les montants qui figurent sur cet avis, communiquez avec Revenu Québec en prenant soin de fournir tous les détails nécessaires à la résolution du problème. S'il s'avère impossible de trouver une solution, vous pouvez faire opposition.

Dans ce cas, utilisez le formulaire *Avis d'opposition* (MR-93.1.1) ou expédiez au directeur des oppositions une lettre dans laquelle vous exposez les motifs de votre opposition et donnez tous les détails pertinents. Afin qu'un représentant de Revenu Québec puisse facilement communiquer avec vous, veuillez inscrire le numéro et la date de l'avis contesté ainsi que votre numéro d'assurance sociale ou votre numéro d'identification, votre adresse et vos numéros de téléphone.

Transmettez votre avis d'opposition à l'un des bureaux de Revenu Québec dans les 90 jours qui suivent la date de l'envoi de l'avis contesté. Que vous fassiez ou non opposition, vous devez acquitter immédiatement tout solde à payer ou offrir, en garantie de paiement, des sûretés satisfaisant aux exigences prévues par règlement. Vous ne pouvez pas faire opposition à une cotisation qui résulte d'une décision rendue à la suite du traitement d'un avis d'opposition.

Transmission de renseignements

Dans l'application des lois fiscales, le ministre peut comparer les renseignements dont il dispose avec ceux qui lui proviennent d'autres ministères, d'organismes publics ou de municipalités. Il peut, à certaines conditions, les transmettre à certains ministères et organismes gouvernementaux.

Pour obtenir plus de renseignements sur cet avis de cotisation, vous pouvez communiquer avec : Sonia Dubois au 819 536-7227, poste 5363014, ou, sans frais, au 1 888 830-7747, poste 5363014.

**GRÂCE AU CODE DE
PAIEMENT CI-DESSOUS,
PAYEZ CE SOLDE FACILEMENT !**

NH012 18764 00000 12551



Numéro d'identification 1218764009	Dossier RS0001	Date de l'avis 19 décembre 2022	Numéro de l'avis 6116141	Période visée 2022-08
--	--------------------------	---	------------------------------------	---------------------------------



Loi sur les impôts, Loi sur le RRQ, Loi sur l'assurance parentale, Loi sur la RAMQ et Loi sur l'administration fiscale

24345521222

GARDERIE LES PETITS BERGERS DE
LACHINE INC.
1510, RUE NOTRE-DAME
LACHINE (QUEBEC) H8S 2E3

A375

Numéro d'entreprise
du Québec (NEQ) : 1168057322
Numéro d'identification : 1218764009
Dossier : RS0001
Numéro de l'avis : 6116151
Date de l'avis : 19 décembre 2022
Période visée : 2022-09

	Droits (\$)	Pénalités (\$)	Intérêts (\$)	Total de la cotisation (\$)
Impôt, RRQ, FSS, RQAP :	2 000,00	300,00	23,92	2 323,92
Total :	2 000,00	300,00	23,92	2 323,92

Présidente-directrice générale de Revenu Québec

Relevé de compte

Total de la cotisation : 2 323,92 \$
Montant dû : 2 323,92 \$

Vous êtes tenu de payer la somme due de cet avis de cotisation. Vous devrez payer des intérêts additionnels si votre paiement est effectué après le **9 janvier 2023**. Dans ce cas, les intérêts seront calculés à compter de la date de cet avis de cotisation. Si Revenu Québec vous doit d'autres sommes, il peut les utiliser pour payer, en partie ou en totalité, votre somme due. De plus, notez qu'en vertu de l'article 12.1 de la Loi sur l'administration fiscale, Revenu Québec exige des frais de recouvrement lorsqu'il doit utiliser des recours administratifs ou judiciaires pour percevoir une somme due.

Puisque vous n'avez pas produit votre déclaration, nous avons établi une cotisation basée sur les informations contenues dans vos déclarations précédentes.

Nous avons estimé le montant que vous auriez dû remettre à : 2 000,00 \$.

Pour obtenir plus de renseignements sur cet avis de cotisation, vous pouvez communiquer avec : Sonia Dubois au 819 536-7227, poste 5363014, ou, sans frais, au 1 888 830-7747, poste 5363014.

**GRÂCE AU CODE
DE PAIEMENT,
PAYEZ VOTRE SOLDE FACILEMENT !**

NJ012 18764 00000 12551



Besoin de plus de temps pour faire votre paiement?

Si vous ne pouvez pas payer les sommes dues avant la date d'échéance, vous pourriez nous proposer une entente de paiement.

Pour plus d'information,
consultez revenuquebec.ca/ententedepaiement.

Numéro d'identification 1218764009	Dossier RS0001	Date de l'avis 19 décembre 2022	Numéro de l'avis 6116151	Période visée 2022-09
--	--------------------------	---	------------------------------------	---------------------------------

Le ministre peut modifier une cotisation à la suite d'une nouvelle étude de votre dossier. Il vous envoie alors un avis de cotisation pour la période visée, dans les quatre ans qui suivent la plus tardive des dates suivantes :

- la date à laquelle vos droits auraient dû être payés;
- la date à laquelle votre déclaration a été produite.

Une cotisation peut également être établie dans les quatre ans qui suivent la date à laquelle votre demande de remboursement a été produite. Ces délais peuvent varier dans certaines situations. Vous devez conserver vos pièces justificatives afin de pouvoir les fournir sur demande.

Modes de paiement

Vous pouvez effectuer votre paiement par l'intermédiaire du service de paiement en ligne de votre institution financière en utilisant le code de paiement figurant à la dernière page de cet avis. Si vous utilisez l'avis que vous avez reçu par la poste, vous pouvez également faire votre paiement en nous retournant votre bordereau de paiement, accompagné d'un chèque ou d'un mandat fait à l'ordre du ministre du Revenu du Québec. Vous pouvez aussi vous présenter en personne avec le bordereau de paiement à votre institution financière.

Si vous vous présentez à une institution financière, celle-ci acceptera votre paiement uniquement si vous utilisez le bordereau de paiement que vous avez reçu par la poste.

Intérêts

Des intérêts s'ajoutent à tout solde impayé. Ils sont calculés au taux prévu par la loi et capitalisés quotidiennement.

Frais

Tout chèque ou autre effet de commerce refusé par une institution financière en raison d'une provision insuffisante du compte sur lequel il est tiré entraîne des frais. Ces frais s'ajoutent au solde dû et portent intérêt à compter de la date de refus de l'institution financière. Si le défaut de paiement persiste et que nous devons transférer un dossier à notre secteur du recouvrement, des frais de prise en charge s'ajoutent au solde dû à la première intervention faite par ce secteur. Enfin, nous exigeons des frais de recouvrement si nous devons exercer un recours judiciaire ou prendre des mesures de recouvrement prévues par la loi pour qu'un solde dû soit acquitté.

Recours possibles

Si vous jugez inexacts les montants qui figurent sur cet avis, communiquez avec Revenu Québec en prenant soin de fournir tous les détails nécessaires à la résolution du problème. S'il s'avère impossible de trouver une solution, vous pouvez faire opposition.

Dans ce cas, utilisez le formulaire *Avis d'opposition* (MR-93.1.1) ou expédiez au directeur des oppositions une lettre dans laquelle vous exposez les motifs de votre opposition et donnez tous les détails pertinents. Afin qu'un représentant de Revenu Québec puisse facilement communiquer avec vous, veuillez inscrire le numéro et la date de l'avis contesté ainsi que votre numéro d'assurance sociale ou votre numéro d'identification, votre adresse et vos numéros de téléphone.

Transmettez votre avis d'opposition à l'un des bureaux de Revenu Québec dans les 90 jours qui suivent la date de l'envoi de l'avis contesté. Que vous fassiez ou non opposition, vous devez acquitter immédiatement tout solde à payer ou offrir, en garantie de paiement, des sûretés satisfaisant aux exigences prévues par règlement. Vous ne pouvez pas faire opposition à une cotisation qui résulte d'une décision rendue à la suite du traitement d'un avis d'opposition.

Transmission de renseignements

Dans l'application des lois fiscales, le ministre peut comparer les renseignements dont il dispose avec ceux qui lui proviennent d'autres ministères, d'organismes publics ou de municipalités. Il peut, à certaines conditions, les transmettre à certains ministères et organismes gouvernementaux.

Pour obtenir plus de renseignements sur cet avis de cotisation, vous pouvez communiquer avec : Sonia Dubois au 819 536-7227, poste 5363014, ou, sans frais, au 1 888 830-7747, poste 5363014.

**GRÂCE AU CODE DE
PAIEMENT CI-DESSOUS,
PAYEZ CE SOLDE FACILEMENT !**

NJ012 18764 00000 12551



Numéro d'identification 1218764009	Dossier RS0001	Date de l'avis 19 décembre 2022	Numéro de l'avis 6116151	Période visée 2022-09
--	--------------------------	---	------------------------------------	---------------------------------

24345521223

GARDERIE LES PETITS BERGERS DE
LACHINE INC.
1510, RUE NOTRE-DAME
LACHINE (QUEBEC) H8S 2E3

A375

Numéro d'entreprise
du Québec (NEQ) : 1168057322
Numéro d'identification : 1218764009
Dossier : RS0001
Numéro de l'avis : 6116161
Date de l'avis : 19 décembre 2022
Période visée : 2022-10

	Droits (\$)	Pénalités (\$)	Intérêts (\$)	Total de la cotisation (\$)
Impôt, RRQ, FSS, RQAP :	2 000,00	300,00	12,70	2 312,70
Total :	2 000,00	300,00	12,70	2 312,70

Présidente-directrice générale de Revenu Québec

Relevé de compte

Total de la cotisation : 2 312,70 \$
Montant dû : 2 312,70 \$

Vous êtes tenu de payer la somme due de cet avis de cotisation. Vous devrez payer des intérêts additionnels si votre paiement est effectué après le **9 janvier 2023**. Dans ce cas, les intérêts seront calculés à compter de la date de cet avis de cotisation. Si Revenu Québec vous doit d'autres sommes, il peut les utiliser pour payer, en partie ou en totalité, votre somme due. De plus, notez qu'en vertu de l'article 12.1 de la Loi sur l'administration fiscale, Revenu Québec exige des frais de recouvrement lorsqu'il doit utiliser des recours administratifs ou judiciaires pour percevoir une somme due.

Puisque vous n'avez pas produit votre déclaration, nous avons établi une cotisation basée sur les informations contenues dans vos déclarations précédentes.

Nous avons estimé le montant que vous auriez dû remettre à : 2 000,00 \$.

Pour obtenir plus de renseignements sur cet avis de cotisation, vous pouvez communiquer avec : Sonia Dubois au 819 536-7227, poste 5363014, ou, sans frais, au 1 888 830-7747, poste 5363014.

**GRÂCE AU CODE
DE PAIEMENT,
PAYEZ VOTRE SOLDE FACILEMENT !**

NK012 18764 00000 12551



Besoin de plus de temps pour faire votre paiement?

Si vous ne pouvez pas payer les sommes dues avant la date d'échéance, vous pourriez nous proposer une entente de paiement.

Pour plus d'information, consultez revenuquebec.ca/ententedepaiement.

Numéro d'identification
1218764009

Dossier
RS0001

Date de l'avis
19 décembre 2022

Numéro de l'avis
6116161

Période visée
2022-10

Le ministre peut modifier une cotisation à la suite d'une nouvelle étude de votre dossier. Il vous envoie alors un avis de cotisation pour la période visée, dans les quatre ans qui suivent la plus tardive des dates suivantes :

- la date à laquelle vos droits auraient dû être payés;
- la date à laquelle votre déclaration a été produite.

Une cotisation peut également être établie dans les quatre ans qui suivent la date à laquelle votre demande de remboursement a été produite. Ces délais peuvent varier dans certaines situations. Vous devez conserver vos pièces justificatives afin de pouvoir les fournir sur demande.

Modes de paiement

Vous pouvez effectuer votre paiement par l'intermédiaire du service de paiement en ligne de votre institution financière en utilisant le code de paiement figurant à la dernière page de cet avis. Si vous utilisez l'avis que vous avez reçu par la poste, vous pouvez également faire votre paiement en nous retournant votre bordereau de paiement, accompagné d'un chèque ou d'un mandat fait à l'ordre du ministre du Revenu du Québec. Vous pouvez aussi vous présenter en personne avec le bordereau de paiement à votre institution financière.

Si vous vous présentez à une institution financière, celle-ci acceptera votre paiement uniquement si vous utilisez le bordereau de paiement que vous avez reçu par la poste.

Intérêts

Des intérêts s'ajoutent à tout solde impayé. Ils sont calculés au taux prévu par la loi et capitalisés quotidiennement.

Frais

Tout chèque ou autre effet de commerce refusé par une institution financière en raison d'une provision insuffisante du compte sur lequel il est tiré entraîne des frais. Ces frais s'ajoutent au solde dû et portent intérêt à compter de la date de refus de l'institution financière. Si le défaut de paiement persiste et que nous devons transférer un dossier à notre secteur du recouvrement, des frais de prise en charge s'ajoutent au solde dû à la première intervention faite par ce secteur. Enfin, nous exigeons des frais de recouvrement si nous devons exercer un recours judiciaire ou prendre des mesures de recouvrement prévues par la loi pour qu'un solde dû soit acquitté.

Recours possibles

Si vous jugez inexacts les montants qui figurent sur cet avis, communiquez avec Revenu Québec en prenant soin de fournir tous les détails nécessaires à la résolution du problème. S'il s'avère impossible de trouver une solution, vous pouvez faire opposition.

Dans ce cas, utilisez le formulaire *Avis d'opposition* (MR-93.1.1) ou expédiez au directeur des oppositions une lettre dans laquelle vous exposez les motifs de votre opposition et donnez tous les détails pertinents. Afin qu'un représentant de Revenu Québec puisse facilement communiquer avec vous, veuillez inscrire le numéro et la date de l'avis contesté ainsi que votre numéro d'assurance sociale ou votre numéro d'identification, votre adresse et vos numéros de téléphone.

Transmettez votre avis d'opposition à l'un des bureaux de Revenu Québec dans les 90 jours qui suivent la date de l'envoi de l'avis contesté. Que vous fassiez ou non opposition, vous devez acquitter immédiatement tout solde à payer ou offrir, en garantie de paiement, des sûretés satisfaisant aux exigences prévues par règlement. Vous ne pouvez pas faire opposition à une cotisation qui résulte d'une décision rendue à la suite du traitement d'un avis d'opposition.

Transmission de renseignements

Dans l'application des lois fiscales, le ministre peut comparer les renseignements dont il dispose avec ceux qui lui proviennent d'autres ministères, d'organismes publics ou de municipalités. Il peut, à certaines conditions, les transmettre à certains ministères et organismes gouvernementaux.

Pour obtenir plus de renseignements sur cet avis de cotisation, vous pouvez communiquer avec : Sonia Dubois au 819 536-7227, poste 5363014, ou, sans frais, au 1 888 830-7747, poste 5363014.

**GRÂCE AU CODE DE
PAIEMENT CI-DESSOUS,
PAYEZ CE SOLDE FACILEMENT !**

NK012 18764 00000 12551



Numéro d'identification 1218764009	Dossier RS0001	Date de l'avis 19 décembre 2022	Numéro de l'avis 6116161	Période visée 2022-10
--	--------------------------	---	------------------------------------	---------------------------------

24547662803

GARDERIE LES PETITS BERGERS DE
LACHINE INC.
1510, RUE NOTRE-DAME
LACHINE (QUEBEC) H8S 2E3

A375

Numéro d'entreprise
du Québec (NEQ) : 1168057322
Numéro d'identification : 1218764009
Dossier : RS0001
Numéro de l'avis : 7836251
Date de l'avis : 31 mai 2023
Période visée : 2022-11

	Droits (\$)	Pénalités (\$)	Intérêts (\$)	Total de la cotisation (\$)
Impôt, RRQ, FSS, RQAP :	1 200,00	180,00	51,09	1 431,09
Total :	1 200,00	180,00	51,09	1 431,09

Présidente-directrice générale de Revenu Québec

Relevé de compte

Total de la cotisation : 1 431,09 \$
Montant dû : 1 431,09 \$

Vous êtes tenu de payer la somme due de cet avis de cotisation. Vous devrez payer des intérêts additionnels si votre paiement est effectué après le **20 juin 2023**. Dans ce cas, les intérêts seront calculés à compter de la date de cet avis de cotisation. Si Revenu Québec vous doit d'autres sommes, il peut les utiliser pour payer, en partie ou en totalité, votre somme due. De plus, notez qu'en vertu de l'article 12.1 de la Loi sur l'administration fiscale, Revenu Québec exige des frais de recouvrement lorsqu'il doit utiliser des recours administratifs ou judiciaires pour percevoir une somme due.

Puisque vous n'avez pas produit votre déclaration, nous avons établi une cotisation basée sur les informations contenues dans vos déclarations précédentes.

Nous avons estimé le montant que vous auriez dû remettre à : 1 200,00 \$.

Pour obtenir plus de renseignements sur cet avis de cotisation, vous pouvez communiquer avec : Clémence Gélinas au 819 536-7227, poste 5363160, ou, sans frais, au 1 888 830-7747, poste 5363160.

**GRÂCE AU CODE
DE PAIEMENT,
PAYEZ VOTRE SOLDE FACILEMENT!**

NL012 18764 00000 12551



Besoin de plus de temps pour faire votre paiement?

Si vous ne pouvez pas payer les sommes dues avant la date d'échéance, vous pourriez nous proposer une entente de paiement.

Pour plus d'information, consultez revenuquebec.ca/ententedepaiement.

Numéro d'identification
1218764009

Dossier
RS0001

Date de l'avis
31 mai 2023

Numéro de l'avis
7836251

Période visée
2022-11

Le ministre peut modifier une cotisation à la suite d'une nouvelle étude de votre dossier. Il vous envoie alors un avis de cotisation pour la période visée, dans les quatre ans qui suivent la plus tardive des dates suivantes :

- la date à laquelle vos droits auraient dû être payés;
- la date à laquelle votre déclaration a été produite.

Une cotisation peut également être établie dans les quatre ans qui suivent la date à laquelle votre demande de remboursement a été produite. Ces délais peuvent varier dans certaines situations. Vous devez conserver vos pièces justificatives afin de pouvoir les fournir sur demande.

Modes de paiement

Vous pouvez effectuer votre paiement par l'intermédiaire du service de paiement en ligne de votre institution financière en utilisant le code de paiement figurant à la dernière page de cet avis. Si vous utilisez l'avis que vous avez reçu par la poste, vous pouvez également faire votre paiement en nous retournant votre bordereau de paiement, accompagné d'un chèque ou d'un mandat fait à l'ordre du ministre du Revenu du Québec. Vous pouvez aussi vous présenter en personne avec le bordereau de paiement à votre institution financière.

Si vous vous présentez à une institution financière, celle-ci acceptera votre paiement uniquement si vous utilisez le bordereau de paiement que vous avez reçu par la poste.

Intérêts

Des intérêts s'ajoutent à tout solde impayé. Ils sont calculés au taux prévu par la loi et capitalisés quotidiennement.

Frais

Tout chèque ou autre effet de commerce refusé par une institution financière en raison d'une provision insuffisante du compte sur lequel il est tiré entraîne des frais. Ces frais s'ajoutent au solde dû et portent intérêt à compter de la date de refus de l'institution financière. Si le défaut de paiement persiste et que nous devons transférer un dossier à notre secteur du recouvrement, des frais de prise en charge s'ajoutent au solde dû à la première intervention faite par ce secteur. Enfin, nous exigeons des frais de recouvrement si nous devons exercer un recours judiciaire ou prendre des mesures de recouvrement prévues par la loi pour qu'un solde dû soit acquitté.

Recours possibles

Si vous jugez inexacts les montants qui figurent sur cet avis, communiquez avec Revenu Québec en prenant soin de fournir tous les détails nécessaires à la résolution du problème. S'il s'avère impossible de trouver une solution, vous pouvez faire opposition.

Dans ce cas, utilisez le formulaire *Avis d'opposition* (MR-93.1.1) ou expédiez au directeur des oppositions une lettre dans laquelle vous exposez les motifs de votre opposition et donnez tous les détails pertinents. Afin qu'un représentant de Revenu Québec puisse facilement communiquer avec vous, veuillez inscrire le numéro et la date de l'avis contesté ainsi que votre numéro d'assurance sociale ou votre numéro d'identification, votre adresse et vos numéros de téléphone.

Transmettez votre avis d'opposition à l'un des bureaux de Revenu Québec dans les 90 jours qui suivent la date de l'envoi de l'avis contesté. Que vous fassiez ou non opposition, vous devez acquitter immédiatement tout solde à payer ou offrir, en garantie de paiement, des sûretés satisfaisant aux exigences prévues par règlement. Vous ne pouvez pas faire opposition à une cotisation qui résulte d'une décision rendue à la suite du traitement d'un avis d'opposition.

Transmission de renseignements

Dans l'application des lois fiscales, le ministre peut comparer les renseignements dont il dispose avec ceux qui lui proviennent d'autres ministères, d'organismes publics ou de municipalités. Il peut, à certaines conditions, les transmettre à certains ministères et organismes gouvernementaux.

Pour obtenir plus de renseignements sur cet avis de cotisation, vous pouvez communiquer avec : Clémence Gélinas au 819 536-7227, poste 5363160, ou, sans frais, au 1 888 830-7747, poste 5363160.

**GRÂCE AU CODE DE
PAIEMENT CI-DESSOUS,
PAYEZ CE SOLDE FACILEMENT !**

NL012 18764 00000 12551



Numéro d'identification 1218764009	Dossier RS0001	Date de l'avis 31 mai 2023	Numéro de l'avis 7836251	Période visée 2022-11
--	--------------------------	--------------------------------------	------------------------------------	---------------------------------

24547662804

GARDERIE LES PETITS BERGERS DE
LACHINE INC.
1510, RUE NOTRE-DAME
LACHINE (QUEBEC) H8S 2E3

A375

Numéro d'entreprise
du Québec (NEQ) : 1168057322
Numéro d'identification : 1218764009
Dossier : RS0001
Numéro de l'avis : 7836261
Date de l'avis : 31 mai 2023
Période visée : 2022-12

	Droits (\$)	Pénalités (\$)	Intérêts (\$)	Total de la cotisation (\$)
Impôt, RRQ, FSS, RQAP :	1 200,00	180,00	42,35	1 422,35
Total :	1 200,00	180,00	42,35	1 422,35

Présidente-directrice générale de Revenu Québec

Relevé de compte

Total de la cotisation : 1 422,35 \$
Montant dû : 1 422,35 \$

Vous êtes tenu de payer la somme due de cet avis de cotisation. Vous devrez payer des intérêts additionnels si votre paiement est effectué après le **20 juin 2023**. Dans ce cas, les intérêts seront calculés à compter de la date de cet avis de cotisation. Si Revenu Québec vous doit d'autres sommes, il peut les utiliser pour payer, en partie ou en totalité, votre somme due. De plus, notez qu'en vertu de l'article 12.1 de la Loi sur l'administration fiscale, Revenu Québec exige des frais de recouvrement lorsqu'il doit utiliser des recours administratifs ou judiciaires pour percevoir une somme due.

Puisque vous n'avez pas produit votre déclaration, nous avons établi une cotisation basée sur les informations contenues dans vos déclarations précédentes.

Nous avons estimé le montant que vous auriez dû remettre à : 1 200,00 \$.

Pour obtenir plus de renseignements sur cet avis de cotisation, vous pouvez communiquer avec : Clémence Gélinas au 819 536-7227, poste 5363160, ou, sans frais, au 1 888 830-7747, poste 5363160.

**GRÂCE AU CODE
DE PAIEMENT,
PAYEZ VOTRE SOLDE FACILEMENT!**

NM012 18764 00000 12551



Besoin de plus de temps pour faire votre paiement?

Si vous ne pouvez pas payer les sommes dues avant la date d'échéance, vous pourriez nous proposer une entente de paiement.

Pour plus d'information, consultez revenuquebec.ca/ententedepaiement.

Numéro d'identification
1218764009

Dossier
RS0001

Date de l'avis
31 mai 2023

Numéro de l'avis
7836261

Période visée
2022-12

Le ministre peut modifier une cotisation à la suite d'une nouvelle étude de votre dossier. Il vous envoie alors un avis de cotisation pour la période visée, dans les quatre ans qui suivent la plus tardive des dates suivantes :

- la date à laquelle vos droits auraient dû être payés;
- la date à laquelle votre déclaration a été produite.

Une cotisation peut également être établie dans les quatre ans qui suivent la date à laquelle votre demande de remboursement a été produite. Ces délais peuvent varier dans certaines situations. Vous devez conserver vos pièces justificatives afin de pouvoir les fournir sur demande.

Modes de paiement

Vous pouvez effectuer votre paiement par l'intermédiaire du service de paiement en ligne de votre institution financière en utilisant le code de paiement figurant à la dernière page de cet avis. Si vous utilisez l'avis que vous avez reçu par la poste, vous pouvez également faire votre paiement en nous retournant votre bordereau de paiement, accompagné d'un chèque ou d'un mandat fait à l'ordre du ministre du Revenu du Québec. Vous pouvez aussi vous présenter en personne avec le bordereau de paiement à votre institution financière.

Si vous vous présentez à une institution financière, celle-ci acceptera votre paiement uniquement si vous utilisez le bordereau de paiement que vous avez reçu par la poste.

Intérêts

Des intérêts s'ajoutent à tout solde impayé. Ils sont calculés au taux prévu par la loi et capitalisés quotidiennement.

Frais

Tout chèque ou autre effet de commerce refusé par une institution financière en raison d'une provision insuffisante du compte sur lequel il est tiré entraîne des frais. Ces frais s'ajoutent au solde dû et portent intérêt à compter de la date de refus de l'institution financière. Si le défaut de paiement persiste et que nous devons transférer un dossier à notre secteur du recouvrement, des frais de prise en charge s'ajoutent au solde dû à la première intervention faite par ce secteur. Enfin, nous exigeons des frais de recouvrement si nous devons exercer un recours judiciaire ou prendre des mesures de recouvrement prévues par la loi pour qu'un solde dû soit acquitté.

Recours possibles

Si vous jugez inexacts les montants qui figurent sur cet avis, communiquez avec Revenu Québec en prenant soin de fournir tous les détails nécessaires à la résolution du problème. S'il s'avère impossible de trouver une solution, vous pouvez faire opposition.

Dans ce cas, utilisez le formulaire *Avis d'opposition* (MR-93.1.1) ou expédiez au directeur des oppositions une lettre dans laquelle vous exposez les motifs de votre opposition et donnez tous les détails pertinents. Afin qu'un représentant de Revenu Québec puisse facilement communiquer avec vous, veuillez inscrire le numéro et la date de l'avis contesté ainsi que votre numéro d'assurance sociale ou votre numéro d'identification, votre adresse et vos numéros de téléphone.

Transmettez votre avis d'opposition à l'un des bureaux de Revenu Québec dans les 90 jours qui suivent la date de l'envoi de l'avis contesté. Que vous fassiez ou non opposition, vous devez acquitter immédiatement tout solde à payer ou offrir, en garantie de paiement, des sûretés satisfaisant aux exigences prévues par règlement. Vous ne pouvez pas faire opposition à une cotisation qui résulte d'une décision rendue à la suite du traitement d'un avis d'opposition.

Transmission de renseignements

Dans l'application des lois fiscales, le ministre peut comparer les renseignements dont il dispose avec ceux qui lui proviennent d'autres ministères, d'organismes publics ou de municipalités. Il peut, à certaines conditions, les transmettre à certains ministères et organismes gouvernementaux.

Pour obtenir plus de renseignements sur cet avis de cotisation, vous pouvez communiquer avec : Clémence Gélinas au 819 536-7227, poste 5363160, ou, sans frais, au 1 888 830-7747, poste 5363160.

**GRÂCE AU CODE DE
PAIEMENT CI-DESSOUS,
PAYEZ CE SOLDE FACILEMENT !**

NM012 18764 00000 12551



Numéro d'identification 1218764009	Dossier RS0001	Date de l'avis 31 mai 2023	Numéro de l'avis 7836261	Période visée 2022-12
--	--------------------------	--------------------------------------	------------------------------------	---------------------------------

<p>COUR SUPÉRIEURE (En matière de faillite et d'insolvabilité)</p>
<p>DISTRICT DE MONTRÉAL N° : 500-11-</p>
<p>DANS L'AFFAIRE DE LA MISE SOUS SÉQUESTRE DE : GARDERIE LES PETITS BERGERS DE LACHINE INC.</p> <p>Débitrice-intimée -et-</p> <p>L'AGENCE DU REVENU DU QUÉBEC</p> <p>Requérante -et-</p> <p>MNP LTÉE.</p> <p>Séquestre -et-</p> <p>GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – LE MINISTÈRE DE LA FAMILLE : DIRECTION GÉNÉRALE DES OPÉRATIONS RÉGIONALES</p> <p>Mis en cause</p>
<p>INVENTAIRE DE PIÈCES REMISES</p>
<p>PIÈCE R-9</p>
<p>Me Daniel Cantin, avocat LARIVIÈRE MEUNIER Ligne directe : 418 652-5245 3800, rue de Marly, secteur 5-2-8 Québec (Québec) G1X 4A5 Téléphone: 418 652-6842 Sans frais: 1 888 830-8808, poste 418 652-5245 Télécopieur : 418 577-5327 Notification : Notif-Quebec@revenuquebec.ca N/Réf. : 1001-CQ-404089-23</p>
<p>BV-0720</p>

PIÈCE R-10 :

En liasse, copies des cotisations estimatives en retenues à la source pour les périodes entre le 2023-01-01 au 2023-09-30 émises le 8 novembre 2023

24744523501

GARDERIE LES PETITS BERGERS
DELACHINE INC.
1510, RUE NOTRE-DAME
LACHINE (QUÉBEC) H8S 2E3

AR12

Numéro d'entreprise
du Québec (NEQ) : 1168057322
Numéro d'identification : 1218764009
Dossier : RS0001
➤ Numéro de l'avis : 1229531
Date de l'avis : 8 novembre 2023
Période visée : du 2023-01-01
au 2023-01-31

À payer au plus tard le
28 novembre 2023

Somme due
1 468,80 \$

Avis de cotisation

Les montants calculés ont été établis selon les informations dont nous disposons et les montants déclarés en vertu de la Loi sur les impôts, de la Loi sur le régime de rentes du Québec, de la Loi sur l'assurance parentale, de la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec et de la Loi sur l'administration fiscale, s'il y a lieu. Vous trouverez le détail des calculs ainsi que les renseignements relatifs à votre avis de cotisation ci-après.

Détail des calculs

	Montant déclaré	Pénalités	Intérêts	Total
Impôt	1 200,00 \$	180,00 \$	88,80 \$	1 468,80 \$
Somme due établie pour cet avis de cotisation	1 200,00 \$	180,00 \$	88,80 \$	1 468,80 \$
Somme payée				0,00 \$
Solde à payer				1 468,80 \$

Explications des changements

Puisque vous n'avez pas produit votre déclaration, nous avons établi une cotisation basée sur les informations contenues dans vos déclarations précédentes.

Avis de cotisation

Vous voulez contester cet avis de cotisation? Pour connaître vos recours, consultez la partie « Informations générales » ci-après.

Si vous décidez de présenter un avis d'opposition, vous devez conserver une preuve d'envoi de celui-ci. Cette preuve peut vous être demandée en tout temps.

	Montant établi	Pénalités	Intérêts	Total
Impôt	1 200,00 \$	180,00 \$	88,80 \$	1 468,80 \$
Total	1 200,00 \$	180,00 \$	88,80 \$	1 468,80 \$

Présidente-directrice générale de Revenu Québec



**MON DOSSIER
POUR LES ENTREPRISES**

**PLUSIEURS FAÇONS DE PROFITER
DES SERVICES EN LIGNE** > revenuquebec.ca

Numéro d'identification	Dossier	Numéro de l'avis	Date de l'avis	Période visée
1218764009	RS0001	1229531	8 novembre 2023	du 2023-01-01 au 2023-01-31

Informations générales

Nouvelle étude de votre dossier

Nous pouvons modifier une cotisation à la suite d'une nouvelle étude de votre dossier. Nous vous envoyons alors un avis de cotisation pour la période visée, dans les quatre ans qui suivent la plus tardive des dates suivantes :

- la date à laquelle vos droits auraient dû être payés;
- la date à laquelle votre déclaration a été produite.

Nous pouvons également établir une cotisation dans les quatre ans qui suivent la date à laquelle votre demande de remboursement a été produite.

Ces délais peuvent varier dans certaines situations. Vous devez conserver vos pièces justificatives afin de pouvoir les fournir sur demande.

Modes de paiement

Si votre institution financière le permet, vous pouvez effectuer votre paiement par Internet, au moyen de ses **services bancaires en ligne**, en sélectionnant la facture « Revenu Québec - Code de paiement » et en inscrivant le code de paiement qui figure sur le bordereau de paiement. Vous pouvez également effectuer votre paiement **par la poste** en nous retournant le bordereau de paiement dans l'enveloppe ci-jointe, accompagné d'un chèque ou d'un mandat fait à l'ordre du ministre du Revenu du Québec. Vous pouvez aussi vous présenter **avec le bordereau de paiement** à votre institution financière. Si nous vous devons d'autres sommes, nous pouvons les utiliser pour payer, en partie ou en totalité, votre somme due.

Intérêts et frais

Les intérêts que nous devons ajouter à un solde dû se capitalisent quotidiennement au taux prévu par la loi. Dans le cas où une institution financière refuse d'honorer un paiement en raison d'une insuffisance de fonds, des frais s'ajoutent au solde dû et portent intérêt à compter de la date du refus. Si le défaut de paiement persiste et que nous devons transférer un dossier au secteur du recouvrement, des frais de prise en charge s'ajoutent au solde dû à la première intervention faite par ce secteur. Enfin, nous exigeons des frais de recouvrement si nous devons exercer un recours judiciaire ou prendre des mesures de recouvrement prévues par la loi pour qu'une somme due soit acquittée.

Vous n'êtes pas d'accord avec votre avis de cotisation

Si vous n'êtes pas d'accord avec votre avis de cotisation, vous pouvez communiquer avec nous. Si un désaccord persiste, vous pouvez faire opposition en transmettant, à l'un de nos bureaux, le formulaire *Avis d'opposition* (MR-93.1.1) ou une lettre à l'intention du directeur des oppositions qui explique vos motifs de désaccord.

Vous devez transmettre votre avis d'opposition dans les 90 jours suivant la date du présent avis.

Le traitement de votre avis d'opposition peut entraîner le maintien, l'annulation ou la modification de votre cotisation. Vous pouvez attendre la décision qui clôt le litige avant d'acquitter la somme contestée. Cependant, malgré l'opposition, les intérêts sur le solde dû continueront de s'accumuler quotidiennement.

Que vous fassiez ou non opposition, vous devez acquitter immédiatement tout solde à payer ou offrir, en garantie de paiement, des sûretés satisfaisant aux exigences prévues par règlement.

Vous ne pouvez pas faire opposition à une cotisation qui résulte d'une décision rendue à la suite du traitement d'un avis d'opposition.

Confidentialité des renseignements fiscaux

Nous respectons le caractère confidentiel des renseignements que nous recevons. Les renseignements que vous nous confiez sont protégés, conservés et utilisés en toute confidentialité et selon ce qui est permis par les lois. Dans l'application des lois fiscales, nous pouvons comparer les renseignements dont nous disposons avec ceux qui nous proviennent d'autres organismes publics, de ministères et de municipalités. Nous pouvons également, à certaines conditions, les transmettre à des ministères et à des organismes gouvernementaux.

Pour nous joindre

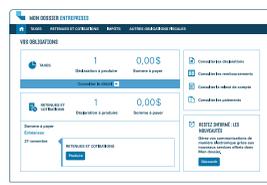
Pour obtenir plus de renseignements sur cet avis de cotisation, vous pouvez communiquer avec : Clémence Gélinas au 819 536-7227, poste 5363160, ou, sans frais, au 1 888 830-7747, poste 5363160.

Numéro d'identification	Dossier	Numéro de l'avis	Date de l'avis	Période visée
1218764009	RS0001	1229531	8 novembre 2023	du 2023-01-01 au 2023-01-31

4 FAÇONS POUR LES ENTREPRISES DE PROFITER DE NOS SERVICES EN LIGNE

1 Voyez le portrait fiscal de votre entreprise

D'un coup d'œil, obtenez un aperçu de tous vos dossiers fiscaux (taxes, retenues et cotisations, impôt, etc.), en toute simplicité.



2 Créez des alertes



Évitez d'éventuels oublis en vous abonnant aux alertes relatives aux obligations fiscales de votre entreprise.

3 Produisez des déclarations en ligne



Libérez-vous de la paperasse en produisant en ligne les déclarations et les documents suivants :

- Déclarations de taxes (TPS/TVH, TVQ, taxe sur l'hébergement, droit spécifique sur les pneus neufs et taxe sur les primes d'assurance)
- Déclarations de retenues à la source et de cotisations d'employeur
- Relevés 1 et sommaire 1

4 Payez en ligne

Effectuez vos paiements en ligne de manière sécuritaire, et ce, directement dans le site Internet de votre institution financière.



Découvrez sans tarder Mon dossier pour les entreprises à revenuquebec.ca.

NOUVEAUTÉ Échangez des documents avec nous de façon simple et sécuritaire. Explorez les possibilités !

Pour obtenir plus de renseignements sur cet avis de cotisation, vous pouvez communiquer avec : Clémence Gélinas au 819 536-7227, poste 5363160, ou, sans frais, au 1 888 830-7747, poste 5363160.

Numéro d'identification	Dossier	Date de l'avis	Numéro de l'avis	Période visée
1218764009	RS0001	8 novembre 2023	1229531	du 2023-01-01 au 2023-01-31

N'attachez rien au bordereau de paiement.

Conservez cette partie pour vos dossiers.

LMU-303 (2024-01)



Bordereau de paiement

Période visée
du 2023-01-01 au 2023-01-31

040 1218764009 110001 20230100 0000000146880 1218764009 255 0

GARDERIE LES PETITS BERGERS
DELACHINE INC.
1510, RUE NOTRE-DAME
LACHINE (QUÉBEC) H5S 2E3

Numéro de l'avis : **1229531**
Date de l'avis : **8 novembre 2023**

Code de paiement : **PA012 18764 00000 12551**
Somme due : **1 468,80 \$**

Montant du paiement : _____

Retournez à : C. P. 5500, succursale Place-Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1A8

X _____
Prénom et nom de famille (en majuscules) Titre

Ind. rég. Téléphone

NON VALIDE POUR PAIEMENT DANS UNE INSTITUTION FINANCIÈRE

⑈000000⑈ ⑆98340⑈815⑆ 96

24744562284

GARDERIE LES PETITS BERGERS
DELACHINE INC.
1510, RUE NOTRE-DAME
LACHINE (QUÉBEC) H8S 2E3

AR12

Numéro d'entreprise
du Québec (NEQ) : 1168057322
Numéro d'identification : 1218764009
Dossier : RS0001
➤ Numéro de l'avis : 1220271
Date de l'avis : 8 novembre 2023
Période visée : du 2023-02-01
au 2023-02-28

À payer au plus tard le
28 novembre 2023

Somme due
1 459,93 \$

Avis de cotisation

Les montants calculés ont été établis selon les informations dont nous disposons et les montants déclarés en vertu de la Loi sur les impôts, de la Loi sur le régime de rentes du Québec, de la Loi sur l'assurance parentale, de la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec et de la Loi sur l'administration fiscale, s'il y a lieu. Vous trouverez le détail des calculs ainsi que les renseignements relatifs à votre avis de cotisation ci-après.

Détail des calculs

	Montant déclaré	Pénalités	Intérêts	Total
Impôt	1 200,00 \$	180,00 \$	79,93 \$	1 459,93 \$
Somme due établie pour cet avis de cotisation	1 200,00 \$	180,00 \$	79,93 \$	1 459,93 \$
Somme payée				0,00 \$
Solde à payer				1 459,93 \$

Explications des changements

Puisque vous n'avez pas produit votre déclaration, nous avons établi une cotisation basée sur les informations contenues dans vos déclarations précédentes.

Avis de cotisation

Vous voulez contester cet avis de cotisation? Pour connaître vos recours, consultez la partie « Informations générales » ci-après.

Si vous décidez de présenter un avis d'opposition, vous devez conserver une preuve d'envoi de celui-ci. Cette preuve peut vous être demandée en tout temps.

	Montant établi	Pénalités	Intérêts	Total
Impôt	1 200,00 \$	180,00 \$	79,93 \$	1 459,93 \$
Total	1 200,00 \$	180,00 \$	79,93 \$	1 459,93 \$

Présidente-directrice générale de Revenu Québec



**MON DOSSIER
POUR LES ENTREPRISES**

**PLUSIEURS FAÇONS DE PROFITER
DES SERVICES EN LIGNE** > revenuquebec.ca

Numéro d'identification	Dossier	Numéro de l'avis	Date de l'avis	Période visée
1218764009	RS0001	1220271	8 novembre 2023	du 2023-02-01 au 2023-02-28

Informations générales

Nouvelle étude de votre dossier

Nous pouvons modifier une cotisation à la suite d'une nouvelle étude de votre dossier. Nous vous envoyons alors un avis de cotisation pour la période visée, dans les quatre ans qui suivent la plus tardive des dates suivantes :

- la date à laquelle vos droits auraient dû être payés;
- la date à laquelle votre déclaration a été produite.

Nous pouvons également établir une cotisation dans les quatre ans qui suivent la date à laquelle votre demande de remboursement a été produite.

Ces délais peuvent varier dans certaines situations. Vous devez conserver vos pièces justificatives afin de pouvoir les fournir sur demande.

Modes de paiement

Si votre institution financière le permet, vous pouvez effectuer votre paiement par Internet, au moyen de ses **services bancaires en ligne**, en sélectionnant la facture « Revenu Québec - Code de paiement » et en inscrivant le code de paiement qui figure sur le bordereau de paiement. Vous pouvez également effectuer votre paiement **par la poste** en nous retournant le bordereau de paiement dans l'enveloppe ci-jointe, accompagné d'un chèque ou d'un mandat fait à l'ordre du ministre du Revenu du Québec. Vous pouvez aussi vous présenter **avec le bordereau de paiement** à votre institution financière. Si nous vous devons d'autres sommes, nous pouvons les utiliser pour payer, en partie ou en totalité, votre somme due.

Intérêts et frais

Les intérêts que nous devons ajouter à un solde dû se capitalisent quotidiennement au taux prévu par la loi. Dans le cas où une institution financière refuse d'honorer un paiement en raison d'une insuffisance de fonds, des frais s'ajoutent au solde dû et portent intérêt à compter de la date du refus. Si le défaut de paiement persiste et que nous devons transférer un dossier au secteur du recouvrement, des frais de prise en charge s'ajoutent au solde dû à la première intervention faite par ce secteur. Enfin, nous exigeons des frais de recouvrement si nous devons exercer un recours judiciaire ou prendre des mesures de recouvrement prévues par la loi pour qu'une somme due soit acquittée.

Vous n'êtes pas d'accord avec votre avis de cotisation

Si vous n'êtes pas d'accord avec votre avis de cotisation, vous pouvez communiquer avec nous. Si un désaccord persiste, vous pouvez faire opposition en transmettant, à l'un de nos bureaux, le formulaire *Avis d'opposition* (MR-93.1.1) ou une lettre à l'intention du directeur des oppositions qui explique vos motifs de désaccord.

Vous devez transmettre votre avis d'opposition dans les 90 jours suivant la date du présent avis.

Le traitement de votre avis d'opposition peut entraîner le maintien, l'annulation ou la modification de votre cotisation. Vous pouvez attendre la décision qui clôt le litige avant d'acquitter la somme contestée. Cependant, malgré l'opposition, les intérêts sur le solde dû continueront de s'accumuler quotidiennement.

Que vous fassiez ou non opposition, vous devez acquitter immédiatement tout solde à payer ou offrir, en garantie de paiement, des sûretés satisfaisant aux exigences prévues par règlement.

Vous ne pouvez pas faire opposition à une cotisation qui résulte d'une décision rendue à la suite du traitement d'un avis d'opposition.

Confidentialité des renseignements fiscaux

Nous respectons le caractère confidentiel des renseignements que nous recevons. Les renseignements que vous nous confiez sont protégés, conservés et utilisés en toute confidentialité et selon ce qui est permis par les lois. Dans l'application des lois fiscales, nous pouvons comparer les renseignements dont nous disposons avec ceux qui nous proviennent d'autres organismes publics, de ministères et de municipalités. Nous pouvons également, à certaines conditions, les transmettre à des ministères et à des organismes gouvernementaux.

Pour nous joindre

Pour obtenir plus de renseignements sur cet avis de cotisation, vous pouvez communiquer avec : Clémence Gélinas au 819 536-7227, poste 5363160, ou, sans frais, au 1 888 830-7747, poste 5363160.

Numéro d'identification	Dossier	Numéro de l'avis	Date de l'avis	Période visée
1218764009	RS0001	1220271	8 novembre 2023	du 2023-02-01 au 2023-02-28

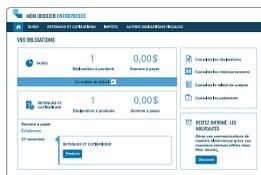
4

FAÇONS POUR LES ENTREPRISES DE PROFITER DE NOS SERVICES EN LIGNE

1

Voyez le portrait fiscal de votre entreprise

D'un coup d'œil, obtenez un aperçu de tous vos dossiers fiscaux (taxes, retenues et cotisations, impôt, etc.), en toute simplicité.



2



Créez des alertes

Évitez d'éventuels oublis en vous abonnant aux alertes relatives aux obligations fiscales de votre entreprise.

3



Produisez des déclarations en ligne

Libérez-vous de la paperasse en produisant en ligne les déclarations et les documents suivants :

- Déclarations de taxes (TPS/TVH, TVQ, taxe sur l'hébergement, droit spécifique sur les pneus neufs et taxe sur les primes d'assurance)
- Déclarations de retenues à la source et de cotisations d'employeur
- Relevés 1 et sommaire 1

4

Payez en ligne

Effectuez vos paiements en ligne de manière sécuritaire, et ce, directement dans le site Internet de votre institution financière.



Découvrez sans tarder Mon dossier pour les entreprises à revenuquebec.ca.

NOUVEAUTÉ

Échangez des documents avec nous de façon simple et sécuritaire. Explorez les possibilités !

Pour obtenir plus de renseignements sur cet avis de cotisation, vous pouvez communiquer avec : Clémence Gélinas au 819 536-7227, poste 5363160, ou, sans frais, au 1 888 830-7747, poste 5363160.

Numéro d'identification	Dossier	Date de l'avis	Numéro de l'avis	Période visée
1218764009	RS0001	8 novembre 2023	1220271	du 2023-02-01 au 2023-02-28

N'attachez rien au bordereau de paiement.

Conservez cette partie pour vos dossiers.

LMU-303 (2024-01)



Bordereau de paiement

Période visée

du 2023-02-01 au 2023-02-28

040 1218764009 110001 20230200 0000000145993 1218764009 255 3

GARDERIE LES PETITS BERGERS
DELACHINE INC.
1510, RUE NOTRE-DAME
LACHINE (QUÉBEC) H5S 2E3

Numéro de l'avis

1220271

Date de l'avis

8 novembre 2023

Code de paiement

PB012 18764 00000 12551

Somme due

1 459,93 \$

Montant du paiement

Retournez à : C. P. 5500, succursale Place-Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1A8

X

Prénom et nom de famille (en majuscules)

Titre

Ind. rég. Téléphone

NON VALIDE POUR PAIEMENT DANS UNE INSTITUTION FINANCIÈRE

⑈000000⑈ ⑆98340⑈815⑆

96

- 147 -

24744523372

GARDERIE LES PETITS BERGERS
DELACHINE INC.
1510, RUE NOTRE-DAME
LACHINE (QUÉBEC) H8S 2E3

AR12

Numéro d'entreprise
du Québec (NEQ) : 1168057322
Numéro d'identification : 1218764009
Dossier : RS0001
➤ Numéro de l'avis : 1223001
Date de l'avis : 8 novembre 2023
Période visée : du 2023-03-01
au 2023-03-31

À payer au plus tard le
28 novembre 2023

Somme due
1 448,97 \$

Avis de cotisation

Les montants calculés ont été établis selon les informations dont nous disposons et les montants déclarés en vertu de la Loi sur les impôts, de la Loi sur le régime de rentes du Québec, de la Loi sur l'assurance parentale, de la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec et de la Loi sur l'administration fiscale, s'il y a lieu. Vous trouverez le détail des calculs ainsi que les renseignements relatifs à votre avis de cotisation ci-après.

Détail des calculs

	Montant déclaré	Pénalités	Intérêts	Total
Impôt	1 200,00 \$	180,00 \$	68,97 \$	1 448,97 \$
Somme due établie pour cet avis de cotisation	1 200,00 \$	180,00 \$	68,97 \$	1 448,97 \$
Somme payée				0,00 \$
Solde à payer				1 448,97 \$

Explications des changements

Puisque vous n'avez pas produit votre déclaration, nous avons établi une cotisation basée sur les informations contenues dans vos déclarations précédentes.

Avis de cotisation

Vous voulez contester cet avis de cotisation? Pour connaître vos recours, consultez la partie « Informations générales » ci-après.

Si vous décidez de présenter un avis d'opposition, vous devez conserver une preuve d'envoi de celui-ci. Cette preuve peut vous être demandée en tout temps.

	Montant établi	Pénalités	Intérêts	Total
Impôt	1 200,00 \$	180,00 \$	68,97 \$	1 448,97 \$
Total	1 200,00 \$	180,00 \$	68,97 \$	1 448,97 \$

Présidente-directrice générale de Revenu Québec



**MON DOSSIER
POUR LES ENTREPRISES**

**PLUSIEURS FAÇONS DE PROFITER
DES SERVICES EN LIGNE** > revenuquebec.ca

Numéro d'identification	Dossier	Numéro de l'avis	Date de l'avis	Période visée
1218764009	RS0001	1223001	8 novembre 2023	du 2023-03-01 au 2023-03-31

Informations générales

Nouvelle étude de votre dossier

Nous pouvons modifier une cotisation à la suite d'une nouvelle étude de votre dossier. Nous vous envoyons alors un avis de cotisation pour la période visée, dans les quatre ans qui suivent la plus tardive des dates suivantes :

- la date à laquelle vos droits auraient dû être payés;
- la date à laquelle votre déclaration a été produite.

Nous pouvons également établir une cotisation dans les quatre ans qui suivent la date à laquelle votre demande de remboursement a été produite.

Ces délais peuvent varier dans certaines situations. Vous devez conserver vos pièces justificatives afin de pouvoir les fournir sur demande.

Modes de paiement

Si votre institution financière le permet, vous pouvez effectuer votre paiement par Internet, au moyen de ses **services bancaires en ligne**, en sélectionnant la facture « Revenu Québec - Code de paiement » et en inscrivant le code de paiement qui figure sur le bordereau de paiement. Vous pouvez également effectuer votre paiement **par la poste** en nous retournant le bordereau de paiement dans l'enveloppe ci-jointe, accompagné d'un chèque ou d'un mandat fait à l'ordre du ministre du Revenu du Québec. Vous pouvez aussi vous présenter **avec le bordereau de paiement** à votre institution financière. Si nous vous devons d'autres sommes, nous pouvons les utiliser pour payer, en partie ou en totalité, votre somme due.

Intérêts et frais

Les intérêts que nous devons ajouter à un solde dû se capitalisent quotidiennement au taux prévu par la loi. Dans le cas où une institution financière refuse d'honorer un paiement en raison d'une insuffisance de fonds, des frais s'ajoutent au solde dû et portent intérêt à compter de la date du refus. Si le défaut de paiement persiste et que nous devons transférer un dossier au secteur du recouvrement, des frais de prise en charge s'ajoutent au solde dû à la première intervention faite par ce secteur. Enfin, nous exigeons des frais de recouvrement si nous devons exercer un recours judiciaire ou prendre des mesures de recouvrement prévues par la loi pour qu'une somme due soit acquittée.

Vous n'êtes pas d'accord avec votre avis de cotisation

Si vous n'êtes pas d'accord avec votre avis de cotisation, vous pouvez communiquer avec nous. Si un désaccord persiste, vous pouvez faire opposition en transmettant, à l'un de nos bureaux, le formulaire *Avis d'opposition* (MR-93.1.1) ou une lettre à l'intention du directeur des oppositions qui explique vos motifs de désaccord.

Vous devez transmettre votre avis d'opposition dans les 90 jours suivant la date du présent avis.

Le traitement de votre avis d'opposition peut entraîner le maintien, l'annulation ou la modification de votre cotisation. Vous pouvez attendre la décision qui clôt le litige avant d'acquitter la somme contestée. Cependant, malgré l'opposition, les intérêts sur le solde dû continueront de s'accumuler quotidiennement.

Que vous fassiez ou non opposition, vous devez acquitter immédiatement tout solde à payer ou offrir, en garantie de paiement, des sûretés satisfaisant aux exigences prévues par règlement.

Vous ne pouvez pas faire opposition à une cotisation qui résulte d'une décision rendue à la suite du traitement d'un avis d'opposition.

Confidentialité des renseignements fiscaux

Nous respectons le caractère confidentiel des renseignements que nous recevons. Les renseignements que vous nous confiez sont protégés, conservés et utilisés en toute confidentialité et selon ce qui est permis par les lois. Dans l'application des lois fiscales, nous pouvons comparer les renseignements dont nous disposons avec ceux qui nous proviennent d'autres organismes publics, de ministères et de municipalités. Nous pouvons également, à certaines conditions, les transmettre à des ministères et à des organismes gouvernementaux.

Pour nous joindre

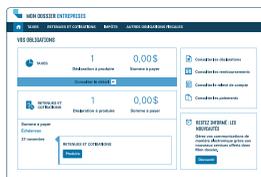
Pour obtenir plus de renseignements sur cet avis de cotisation, vous pouvez communiquer avec : Clémence Gélinas au 819 536-7227, poste 5363160, ou, sans frais, au 1 888 830-7747, poste 5363160.

Numéro d'identification	Dossier	Numéro de l'avis	Date de l'avis	Période visée
1218764009	RS0001	1223001	8 novembre 2023	du 2023-03-01 au 2023-03-31

4 FAÇONS POUR LES ENTREPRISES DE PROFITER DE NOS SERVICES EN LIGNE

1 Voyez le portrait fiscal de votre entreprise

D'un coup d'œil, obtenez un aperçu de tous vos dossiers fiscaux (taxes, retenues et cotisations, impôt, etc.), en toute simplicité.



2 Créez des alertes



Évitez d'éventuels oublis en vous abonnant aux alertes relatives aux obligations fiscales de votre entreprise.

3 Produisez des déclarations en ligne



Libérez-vous de la paperasse en produisant en ligne les déclarations et les documents suivants :

- Déclarations de taxes (TPS/TVH, TVQ, taxe sur l'hébergement, droit spécifique sur les pneus neufs et taxe sur les primes d'assurance)
- Déclarations de retenues à la source et de cotisations d'employeur
- Relevés 1 et sommaire 1

4 Payez en ligne

Effectuez vos paiements en ligne de manière sécuritaire, et ce, directement dans le site Internet de votre institution financière.



Découvrez sans tarder Mon dossier pour les entreprises à revenuquebec.ca.

NOUVEAUTÉ

Échangez des documents avec nous de façon simple et sécuritaire. Explorez les possibilités !

Pour obtenir plus de renseignements sur cet avis de cotisation, vous pouvez communiquer avec : Clémence Gélinas au 819 536-7227, poste 5363160, ou, sans frais, au 1 888 830-7747, poste 5363160.

Numéro d'identification	Dossier	Date de l'avis	Numéro de l'avis	Période visée
1218764009	RS0001	8 novembre 2023	1223001	du 2023-03-01 au 2023-03-31

N'attachez rien au bordereau de paiement.

Conservez cette partie pour vos dossiers.

LMU-303 (2024-01)



Bordereau de paiement

Période visée
du 2023-03-01 au 2023-03-31

040 1218764009 110001 20230300 0000000144897 1218764009 255 7

GARDERIE LES PETITS BERGERS
DELACHINE INC.
1510, RUE NOTRE-DAME
LACHINE (QUÉBEC) H5S 2E3

Numéro de l'avis : 1223001
Date de l'avis : 8 novembre 2023

Code de paiement : PC012 18764 00000 12551
Somme due : 1 448,97 \$

Montant du paiement : _____

Retournez à : C. P. 5500, succursale Place-Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1A8

X _____
Prénom et nom de famille (en majuscules) Titre

Ind. rég. Téléphone

NON VALIDE POUR PAIEMENT DANS UNE INSTITUTION FINANCIÈRE

⑈000000⑈ ⑆98340⑈815⑆

96

24744562471

GARDERIE LES PETITS BERGERS
DELACHINE INC.
1510, RUE NOTRE-DAME
LACHINE (QUÉBEC) H8S 2E3

AR12

Numéro d'entreprise
du Québec (NEQ) : 1168057322
Numéro d'identification : 1218764009
Dossier : RS0001
➤ Numéro de l'avis : 1224241
Date de l'avis : 8 novembre 2023
Période visée : du 2023-04-01
au 2023-04-30

À payer au plus tard le
28 novembre 2023

Somme due
1 439,27 \$

Avis de cotisation

Les montants calculés ont été établis selon les informations dont nous disposons et les montants déclarés en vertu de la Loi sur les impôts, de la Loi sur le régime de rentes du Québec, de la Loi sur l'assurance parentale, de la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec et de la Loi sur l'administration fiscale, s'il y a lieu. Vous trouverez le détail des calculs ainsi que les renseignements relatifs à votre avis de cotisation ci-après.

Détail des calculs

	Montant déclaré	Pénalités	Intérêts	Total
Impôt	1 200,00 \$	180,00 \$	59,27 \$	1 439,27 \$
Somme due établie pour cet avis de cotisation	1 200,00 \$	180,00 \$	59,27 \$	1 439,27 \$
Somme payée				0,00 \$
Solde à payer				1 439,27 \$

Explications des changements

Puisque vous n'avez pas produit votre déclaration, nous avons établi une cotisation basée sur les informations contenues dans vos déclarations précédentes.

Avis de cotisation

Vous voulez contester cet avis de cotisation? Pour connaître vos recours, consultez la partie « Informations générales » ci-après.

Si vous décidez de présenter un avis d'opposition, vous devez conserver une preuve d'envoi de celui-ci. Cette preuve peut vous être demandée en tout temps.

	Montant établi	Pénalités	Intérêts	Total
Impôt	1 200,00 \$	180,00 \$	59,27 \$	1 439,27 \$
Total	1 200,00 \$	180,00 \$	59,27 \$	1 439,27 \$

Présidente-directrice générale de Revenu Québec



**MON DOSSIER
POUR LES ENTREPRISES**

**PLUSIEURS FAÇONS DE PROFITER
DES SERVICES EN LIGNE** > revenuquebec.ca

Numéro d'identification	Dossier	Numéro de l'avis	Date de l'avis	Période visée
1218764009	RS0001	1224241	8 novembre 2023	du 2023-04-01 au 2023-04-30

Informations générales

Nouvelle étude de votre dossier

Nous pouvons modifier une cotisation à la suite d'une nouvelle étude de votre dossier. Nous vous envoyons alors un avis de cotisation pour la période visée, dans les quatre ans qui suivent la plus tardive des dates suivantes :

- la date à laquelle vos droits auraient dû être payés;
- la date à laquelle votre déclaration a été produite.

Nous pouvons également établir une cotisation dans les quatre ans qui suivent la date à laquelle votre demande de remboursement a été produite.

Ces délais peuvent varier dans certaines situations. Vous devez conserver vos pièces justificatives afin de pouvoir les fournir sur demande.

Modes de paiement

Si votre institution financière le permet, vous pouvez effectuer votre paiement par Internet, au moyen de ses **services bancaires en ligne**, en sélectionnant la facture « Revenu Québec - Code de paiement » et en inscrivant le code de paiement qui figure sur le bordereau de paiement. Vous pouvez également effectuer votre paiement **par la poste** en nous retournant le bordereau de paiement dans l'enveloppe ci-jointe, accompagné d'un chèque ou d'un mandat fait à l'ordre du ministre du Revenu du Québec. Vous pouvez aussi vous présenter **avec le bordereau de paiement** à votre institution financière. Si nous vous devons d'autres sommes, nous pouvons les utiliser pour payer, en partie ou en totalité, votre somme due.

Intérêts et frais

Les intérêts que nous devons ajouter à un solde dû se capitalisent quotidiennement au taux prévu par la loi. Dans le cas où une institution financière refuse d'honorer un paiement en raison d'une insuffisance de fonds, des frais s'ajoutent au solde dû et portent intérêt à compter de la date du refus. Si le défaut de paiement persiste et que nous devons transférer un dossier au secteur du recouvrement, des frais de prise en charge s'ajoutent au solde dû à la première intervention faite par ce secteur. Enfin, nous exigeons des frais de recouvrement si nous devons exercer un recours judiciaire ou prendre des mesures de recouvrement prévues par la loi pour qu'une somme due soit acquittée.

Vous n'êtes pas d'accord avec votre avis de cotisation

Si vous n'êtes pas d'accord avec votre avis de cotisation, vous pouvez communiquer avec nous. Si un désaccord persiste, vous pouvez faire opposition en transmettant, à l'un de nos bureaux, le formulaire *Avis d'opposition* (MR-93.1.1) ou une lettre à l'intention du directeur des oppositions qui explique vos motifs de désaccord.

Vous devez transmettre votre avis d'opposition dans les 90 jours suivant la date du présent avis.

Le traitement de votre avis d'opposition peut entraîner le maintien, l'annulation ou la modification de votre cotisation. Vous pouvez attendre la décision qui clôt le litige avant d'acquitter la somme contestée. Cependant, malgré l'opposition, les intérêts sur le solde dû continueront de s'accumuler quotidiennement.

Que vous fassiez ou non opposition, vous devez acquitter immédiatement tout solde à payer ou offrir, en garantie de paiement, des sûretés satisfaisant aux exigences prévues par règlement.

Vous ne pouvez pas faire opposition à une cotisation qui résulte d'une décision rendue à la suite du traitement d'un avis d'opposition.

Confidentialité des renseignements fiscaux

Nous respectons le caractère confidentiel des renseignements que nous recevons. Les renseignements que vous nous confiez sont protégés, conservés et utilisés en toute confidentialité et selon ce qui est permis par les lois. Dans l'application des lois fiscales, nous pouvons comparer les renseignements dont nous disposons avec ceux qui nous proviennent d'autres organismes publics, de ministères et de municipalités. Nous pouvons également, à certaines conditions, les transmettre à des ministères et à des organismes gouvernementaux.

Pour nous joindre

Pour obtenir plus de renseignements sur cet avis de cotisation, vous pouvez communiquer avec : Clémence Gélinas au 819 536-7227, poste 5363160, ou, sans frais, au 1 888 830-7747, poste 5363160.

Numéro d'identification	Dossier	Numéro de l'avis	Date de l'avis	Période visée
1218764009	RS0001	1224241	8 novembre 2023	du 2023-04-01 au 2023-04-30

4 FAÇONS POUR LES ENTREPRISES DE PROFITER DE NOS SERVICES EN LIGNE

1 Voyez le portrait fiscal de votre entreprise

D'un coup d'œil, obtenez un aperçu de tous vos dossiers fiscaux (taxes, retenues et cotisations, impôt, etc.), en toute simplicité.



2 Créez des alertes



Évitez d'éventuels oublis en vous abonnant aux alertes relatives aux obligations fiscales de votre entreprise.

3 Produisez des déclarations en ligne



Libérez-vous de la paperasse en produisant en ligne les déclarations et les documents suivants :

- Déclarations de taxes (TPS/TVH, TVQ, taxe sur l'hébergement, droit spécifique sur les pneus neufs et taxe sur les primes d'assurance)
- Déclarations de retenues à la source et de cotisations d'employeur
- Relevés 1 et sommaire 1

4 Payez en ligne

Effectuez vos paiements en ligne de manière sécuritaire, et ce, directement dans le site Internet de votre institution financière.



Découvrez sans tarder Mon dossier pour les entreprises à revenuquebec.ca.

NOUVEAUTÉ

Échangez des documents avec nous de façon simple et sécuritaire. Explorez les possibilités !

Pour obtenir plus de renseignements sur cet avis de cotisation, vous pouvez communiquer avec : Clémence Gélinas au 819 536-7227, poste 5363160, ou, sans frais, au 1 888 830-7747, poste 5363160.

Numéro d'identification	Dossier	Date de l'avis	Numéro de l'avis	Période visée
1218764009	RS0001	8 novembre 2023	1224241	du 2023-04-01 au 2023-04-30

N'attachez rien au bordereau de paiement.

Conservez cette partie pour vos dossiers.

LMU-303 (2024-01)



Bordereau de paiement

Période visée
du 2023-04-01 au 2023-04-30

040 1218764009 110001 20230400 0000000143927 1218764009 255 8

GARDERIE LES PETITS BERGERS
DELACHINE INC.
1510, RUE NOTRE-DAME
LACHINE (QUÉBEC) H5S 2E3

Numéro de l'avis
1224241

Date de l'avis
8 novembre 2023

Code de paiement
PD012 18764 00000 12551

Somme due
1 439,27 \$

Montant du paiement

Retournez à : C. P. 5500, succursale Place-Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1A8

X
Prénom et nom de famille (en majuscules)

Titre

Ind. rég. Téléphone

NON VALIDE POUR PAIEMENT DANS UNE INSTITUTION FINANCIÈRE

⑈000000⑈ ⑆98340⑈815⑆

96

24744562391

GARDERIE LES PETITS BERGERS
DELACHINE INC.
1510, RUE NOTRE-DAME
LACHINE (QUÉBEC) H8S 2E3

AR12

Numéro d'entreprise
du Québec (NEQ) : 1168057322
Numéro d'identification : 1218764009
Dossier : RS0001
➤ Numéro de l'avis : 1225651
Date de l'avis : 8 novembre 2023
Période visée : du 2023-05-01
au 2023-05-31

À payer au plus tard le
28 novembre 2023

Somme due
1 428,62 \$

Avis de cotisation

Les montants calculés ont été établis selon les informations dont nous disposons et les montants déclarés en vertu de la Loi sur les impôts, de la Loi sur le régime de rentes du Québec, de la Loi sur l'assurance parentale, de la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec et de la Loi sur l'administration fiscale, s'il y a lieu. Vous trouverez le détail des calculs ainsi que les renseignements relatifs à votre avis de cotisation ci-après.

Détail des calculs

	Montant déclaré	Pénalités	Intérêts	Total
Impôt	1 200,00 \$	180,00 \$	48,62 \$	1 428,62 \$
Somme due établie pour cet avis de cotisation	1 200,00 \$	180,00 \$	48,62 \$	1 428,62 \$
Somme payée				0,00 \$
Solde à payer				1 428,62 \$

Explications des changements

Puisque vous n'avez pas produit votre déclaration, nous avons établi une cotisation basée sur les informations contenues dans vos déclarations précédentes.

Avis de cotisation

Vous voulez contester cet avis de cotisation? Pour connaître vos recours, consultez la partie « Informations générales » ci-après.

Si vous décidez de présenter un avis d'opposition, vous devez conserver une preuve d'envoi de celui-ci. Cette preuve peut vous être demandée en tout temps.

	Montant établi	Pénalités	Intérêts	Total
Impôt	1 200,00 \$	180,00 \$	48,62 \$	1 428,62 \$
Total	1 200,00 \$	180,00 \$	48,62 \$	1 428,62 \$

Présidente-directrice générale de Revenu Québec



**MON DOSSIER
POUR LES ENTREPRISES**

**PLUSIEURS FAÇONS DE PROFITER
DES SERVICES EN LIGNE** > revenuquebec.ca

Numéro d'identification	Dossier	Numéro de l'avis	Date de l'avis	Période visée
1218764009	RS0001	1225651	8 novembre 2023	du 2023-05-01 au 2023-05-31

Informations générales

Nouvelle étude de votre dossier

Nous pouvons modifier une cotisation à la suite d'une nouvelle étude de votre dossier. Nous vous envoyons alors un avis de cotisation pour la période visée, dans les quatre ans qui suivent la plus tardive des dates suivantes :

- la date à laquelle vos droits auraient dû être payés;
- la date à laquelle votre déclaration a été produite.

Nous pouvons également établir une cotisation dans les quatre ans qui suivent la date à laquelle votre demande de remboursement a été produite.

Ces délais peuvent varier dans certaines situations. Vous devez conserver vos pièces justificatives afin de pouvoir les fournir sur demande.

Modes de paiement

Si votre institution financière le permet, vous pouvez effectuer votre paiement par Internet, au moyen de ses **services bancaires en ligne**, en sélectionnant la facture « Revenu Québec - Code de paiement » et en inscrivant le code de paiement qui figure sur le bordereau de paiement. Vous pouvez également effectuer votre paiement **par la poste** en nous retournant le bordereau de paiement dans l'enveloppe ci-jointe, accompagné d'un chèque ou d'un mandat fait à l'ordre du ministre du Revenu du Québec. Vous pouvez aussi vous présenter **avec le bordereau de paiement** à votre institution financière. Si nous vous devons d'autres sommes, nous pouvons les utiliser pour payer, en partie ou en totalité, votre somme due.

Intérêts et frais

Les intérêts que nous devons ajouter à un solde dû se capitalisent quotidiennement au taux prévu par la loi. Dans le cas où une institution financière refuse d'honorer un paiement en raison d'une insuffisance de fonds, des frais s'ajoutent au solde dû et portent intérêt à compter de la date du refus. Si le défaut de paiement persiste et que nous devons transférer un dossier au secteur du recouvrement, des frais de prise en charge s'ajoutent au solde dû à la première intervention faite par ce secteur. Enfin, nous exigeons des frais de recouvrement si nous devons exercer un recours judiciaire ou prendre des mesures de recouvrement prévues par la loi pour qu'une somme due soit acquittée.

Vous n'êtes pas d'accord avec votre avis de cotisation

Si vous n'êtes pas d'accord avec votre avis de cotisation, vous pouvez communiquer avec nous. Si un désaccord persiste, vous pouvez faire opposition en transmettant, à l'un de nos bureaux, le formulaire *Avis d'opposition* (MR-93.1.1) ou une lettre à l'intention du directeur des oppositions qui explique vos motifs de désaccord.

Vous devez transmettre votre avis d'opposition dans les 90 jours suivant la date du présent avis.

Le traitement de votre avis d'opposition peut entraîner le maintien, l'annulation ou la modification de votre cotisation. Vous pouvez attendre la décision qui clôt le litige avant d'acquitter la somme contestée. Cependant, malgré l'opposition, les intérêts sur le solde dû continueront de s'accumuler quotidiennement.

Que vous fassiez ou non opposition, vous devez acquitter immédiatement tout solde à payer ou offrir, en garantie de paiement, des sûretés satisfaisant aux exigences prévues par règlement.

Vous ne pouvez pas faire opposition à une cotisation qui résulte d'une décision rendue à la suite du traitement d'un avis d'opposition.

Confidentialité des renseignements fiscaux

Nous respectons le caractère confidentiel des renseignements que nous recevons. Les renseignements que vous nous confiez sont protégés, conservés et utilisés en toute confidentialité et selon ce qui est permis par les lois. Dans l'application des lois fiscales, nous pouvons comparer les renseignements dont nous disposons avec ceux qui nous proviennent d'autres organismes publics, de ministères et de municipalités. Nous pouvons également, à certaines conditions, les transmettre à des ministères et à des organismes gouvernementaux.

Pour nous joindre

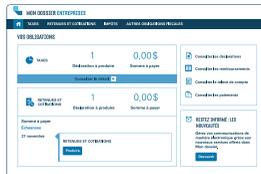
Pour obtenir plus de renseignements sur cet avis de cotisation, vous pouvez communiquer avec : Clémence Gélinas au 819 536-7227, poste 5363160, ou, sans frais, au 1 888 830-7747, poste 5363160.

Numéro d'identification	Dossier	Numéro de l'avis	Date de l'avis	Période visée
1218764009	RS0001	1225651	8 novembre 2023	du 2023-05-01 au 2023-05-31

4 FAÇONS POUR LES ENTREPRISES DE PROFITER DE NOS SERVICES EN LIGNE

1 Voyez le portrait fiscal de votre entreprise

D'un coup d'œil, obtenez un aperçu de tous vos dossiers fiscaux (taxes, retenues et cotisations, impôt, etc.), en toute simplicité.



2 Créez des alertes



Évitez d'éventuels oublis en vous abonnant aux alertes relatives aux obligations fiscales de votre entreprise.

3 Produisez des déclarations en ligne



Libérez-vous de la paperasse en produisant en ligne les déclarations et les documents suivants :

- Déclarations de taxes (TPS/TVH, TVQ, taxe sur l'hébergement, droit spécifique sur les pneus neufs et taxe sur les primes d'assurance)
- Déclarations de retenues à la source et de cotisations d'employeur
- Relevés 1 et sommaire 1

4 Payez en ligne

Effectuez vos paiements en ligne de manière sécuritaire, et ce, directement dans le site Internet de votre institution financière.



Découvrez sans tarder Mon dossier pour les entreprises à revenuquebec.ca.

NOUVEAUTÉ

Échangez des documents avec nous de façon simple et sécuritaire. Explorez les possibilités !

Pour obtenir plus de renseignements sur cet avis de cotisation, vous pouvez communiquer avec : Clémence Gélinas au 819 536-7227, poste 5363160, ou, sans frais, au 1 888 830-7747, poste 5363160.

Numéro d'identification	Dossier	Date de l'avis	Numéro de l'avis	Période visée
1218764009	RS0001	8 novembre 2023	1225651	du 2023-05-01 au 2023-05-31

N'attachez rien au bordereau de paiement.

Conservez cette partie pour vos dossiers.

LMU-303 (2024-01)



Bordereau de paiement

Période visée
du 2023-05-01 au 2023-05-31

040 1218764009 110001 20230500 0000000142862 1218764009 255 1

GARDERIE LES PETITS BERGERS
DELACHINE INC.
1510, RUE NOTRE-DAME
LACHINE (QUÉBEC) H5S 2E3

Numéro de l'avis
1225651

Date de l'avis
8 novembre 2023

Code de paiement
PE012 18764 00000 12551

Somme due
1 428,62 \$

Montant du paiement

Retournez à : C. P. 5500, succursale Place-Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1A8

X
Prénom et nom de famille (en majuscules) _____
Titre _____

Ind. rég. Téléphone _____

NON VALIDE POUR PAIEMENT DANS UNE INSTITUTION FINANCIÈRE

⑈000000⑈ ⑆98340⑈815⑆

96

24744562489

GARDERIE LES PETITS BERGERS
DELACHINE INC.
1510, RUE NOTRE-DAME
LACHINE (QUÉBEC) H8S 2E3

AR12

Numéro d'entreprise
du Québec (NEQ) : 1168057322
Numéro d'identification : 1218764009
Dossier : RS0001
➤ Numéro de l'avis : 1226961
Date de l'avis : 8 novembre 2023
Période visée : du 2023-06-01
au 2023-06-30

À payer au plus tard le
28 novembre 2023

Somme due
1 417,73 \$

Avis de cotisation

Les montants calculés ont été établis selon les informations dont nous disposons et les montants déclarés en vertu de la Loi sur les impôts, de la Loi sur le régime de rentes du Québec, de la Loi sur l'assurance parentale, de la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec et de la Loi sur l'administration fiscale, s'il y a lieu. Vous trouverez le détail des calculs ainsi que les renseignements relatifs à votre avis de cotisation ci-après.

Détail des calculs

	Montant déclaré	Pénalités	Intérêts	Total
Impôt	1 200,00 \$	180,00 \$	37,73 \$	1 417,73 \$
Somme due établie pour cet avis de cotisation	1 200,00 \$	180,00 \$	37,73 \$	1 417,73 \$
Somme payée				0,00 \$
Solde à payer				1 417,73 \$

Explications des changements

Puisque vous n'avez pas produit votre déclaration, nous avons établi une cotisation basée sur les informations contenues dans vos déclarations précédentes.

Avis de cotisation

Vous voulez contester cet avis de cotisation? Pour connaître vos recours, consultez la partie « Informations générales » ci-après.

Si vous décidez de présenter un avis d'opposition, vous devez conserver une preuve d'envoi de celui-ci. Cette preuve peut vous être demandée en tout temps.

	Montant établi	Pénalités	Intérêts	Total
Impôt	1 200,00 \$	180,00 \$	37,73 \$	1 417,73 \$
Total	1 200,00 \$	180,00 \$	37,73 \$	1 417,73 \$

Présidente-directrice générale de Revenu Québec



**MON DOSSIER
POUR LES ENTREPRISES**

**PLUSIEURS FAÇONS DE PROFITER
DES SERVICES EN LIGNE** > revenuquebec.ca

Numéro d'identification	Dossier	Numéro de l'avis	Date de l'avis	Période visée
1218764009	RS0001	1226961	8 novembre 2023	du 2023-06-01 au 2023-06-30

Informations générales

Nouvelle étude de votre dossier

Nous pouvons modifier une cotisation à la suite d'une nouvelle étude de votre dossier. Nous vous envoyons alors un avis de cotisation pour la période visée, dans les quatre ans qui suivent la plus tardive des dates suivantes :

- la date à laquelle vos droits auraient dû être payés;
- la date à laquelle votre déclaration a été produite.

Nous pouvons également établir une cotisation dans les quatre ans qui suivent la date à laquelle votre demande de remboursement a été produite.

Ces délais peuvent varier dans certaines situations. Vous devez conserver vos pièces justificatives afin de pouvoir les fournir sur demande.

Modes de paiement

Si votre institution financière le permet, vous pouvez effectuer votre paiement par Internet, au moyen de ses **services bancaires en ligne**, en sélectionnant la facture « Revenu Québec - Code de paiement » et en inscrivant le code de paiement qui figure sur le bordereau de paiement. Vous pouvez également effectuer votre paiement **par la poste** en nous retournant le bordereau de paiement dans l'enveloppe ci-jointe, accompagné d'un chèque ou d'un mandat fait à l'ordre du ministre du Revenu du Québec. Vous pouvez aussi vous présenter **avec le bordereau de paiement** à votre institution financière. Si nous vous devons d'autres sommes, nous pouvons les utiliser pour payer, en partie ou en totalité, votre somme due.

Intérêts et frais

Les intérêts que nous devons ajouter à un solde dû se capitalisent quotidiennement au taux prévu par la loi. Dans le cas où une institution financière refuse d'honorer un paiement en raison d'une insuffisance de fonds, des frais s'ajoutent au solde dû et portent intérêt à compter de la date du refus. Si le défaut de paiement persiste et que nous devons transférer un dossier au secteur du recouvrement, des frais de prise en charge s'ajoutent au solde dû à la première intervention faite par ce secteur. Enfin, nous exigeons des frais de recouvrement si nous devons exercer un recours judiciaire ou prendre des mesures de recouvrement prévues par la loi pour qu'une somme due soit acquittée.

Vous n'êtes pas d'accord avec votre avis de cotisation

Si vous n'êtes pas d'accord avec votre avis de cotisation, vous pouvez communiquer avec nous. Si un désaccord persiste, vous pouvez faire opposition en transmettant, à l'un de nos bureaux, le formulaire *Avis d'opposition* (MR-93.1.1) ou une lettre à l'intention du directeur des oppositions qui explique vos motifs de désaccord.

Vous devez transmettre votre avis d'opposition dans les 90 jours suivant la date du présent avis.

Le traitement de votre avis d'opposition peut entraîner le maintien, l'annulation ou la modification de votre cotisation. Vous pouvez attendre la décision qui clôt le litige avant d'acquitter la somme contestée. Cependant, malgré l'opposition, les intérêts sur le solde dû continueront de s'accumuler quotidiennement.

Que vous fassiez ou non opposition, vous devez acquitter immédiatement tout solde à payer ou offrir, en garantie de paiement, des sûretés satisfaisant aux exigences prévues par règlement.

Vous ne pouvez pas faire opposition à une cotisation qui résulte d'une décision rendue à la suite du traitement d'un avis d'opposition.

Confidentialité des renseignements fiscaux

Nous respectons le caractère confidentiel des renseignements que nous recevons. Les renseignements que vous nous confiez sont protégés, conservés et utilisés en toute confidentialité et selon ce qui est permis par les lois. Dans l'application des lois fiscales, nous pouvons comparer les renseignements dont nous disposons avec ceux qui nous proviennent d'autres organismes publics, de ministères et de municipalités. Nous pouvons également, à certaines conditions, les transmettre à des ministères et à des organismes gouvernementaux.

Pour nous joindre

Pour obtenir plus de renseignements sur cet avis de cotisation, vous pouvez communiquer avec : Clémence Gélinas au 819 536-7227, poste 5363160, ou, sans frais, au 1 888 830-7747, poste 5363160.

Numéro d'identification	Dossier	Numéro de l'avis	Date de l'avis	Période visée
1218764009	RS0001	1226961	8 novembre 2023	du 2023-06-01 au 2023-06-30

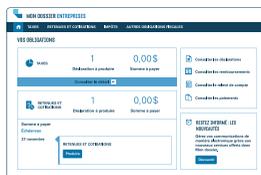
4

FAÇONS POUR LES ENTREPRISES DE PROFITER DE NOS SERVICES EN LIGNE

1

Voyez le portrait fiscal de votre entreprise

D'un coup d'œil, obtenez un aperçu de tous vos dossiers fiscaux (taxes, retenues et cotisations, impôt, etc.), en toute simplicité.



2



Créez des alertes

Évitez d'éventuels oublis en vous abonnant aux alertes relatives aux obligations fiscales de votre entreprise.

3



Produisez des déclarations en ligne

Libérez-vous de la paperasse en produisant en ligne les déclarations et les documents suivants :

- Déclarations de taxes (TPS/TVH, TVQ, taxe sur l'hébergement, droit spécifique sur les pneus neufs et taxe sur les primes d'assurance)
- Déclarations de retenues à la source et de cotisations d'employeur
- Relevés 1 et sommaire 1

4

Payez en ligne

Effectuez vos paiements en ligne de manière sécuritaire, et ce, directement dans le site Internet de votre institution financière.



Découvrez sans tarder Mon dossier pour les entreprises à revenuquebec.ca.

NOUVEAUTÉ

Échangez des documents avec nous de façon simple et sécuritaire. Explorez les possibilités !

Pour obtenir plus de renseignements sur cet avis de cotisation, vous pouvez communiquer avec : Clémence Gélinas au 819 536-7227, poste 5363160, ou, sans frais, au 1 888 830-7747, poste 5363160.

Numéro d'identification	Dossier	Date de l'avis	Numéro de l'avis	Période visée
1218764009	RS0001	8 novembre 2023	1226961	du 2023-06-01 au 2023-06-30

N'attachez rien au bordereau de paiement.

Conservez cette partie pour vos dossiers.

LMU-303 (2024-01)



Bordereau de paiement

Période visée
du 2023-06-01 au 2023-06-30

040 1218764009 110001 20230600 0000000141773 1218764009 255 0

GARDERIE LES PETITS BERGERS
DELACHINE INC.
1510, RUE NOTRE-DAME
LACHINE (QUÉBEC) H5S 2E3

Numéro de l'avis

1226961

Date de l'avis

8 novembre 2023

Code de paiement

PF012 18764 00000 12551

Somme due

1 417,73 \$

Montant du paiement

Retournez à : C. P. 5500, succursale Place-Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1A8

X

Prénom et nom de famille (en majuscules)

Titre

Ind. rég. Téléphone

NON VALIDE POUR PAIEMENT DANS UNE INSTITUTION FINANCIÈRE

⑈000000⑈ ⑆98340⑈815⑆

96

- 159 -

24744562418

GARDERIE LES PETITS BERGERS
DELACHINE INC.
1510, RUE NOTRE-DAME
LACHINE (QUÉBEC) H8S 2E3

AR12

Numéro d'entreprise
du Québec (NEQ) : 1168057322
Numéro d'identification : 1218764009
Dossier : RS0001
➤ Numéro de l'avis : 1228221
Date de l'avis : 8 novembre 2023
Période visée : du 2023-07-01
au 2023-07-31

À payer au plus tard le
28 novembre 2023

Somme due
1 407,93 \$

Avis de cotisation

Les montants calculés ont été établis selon les informations dont nous disposons et les montants déclarés en vertu de la Loi sur les impôts, de la Loi sur le régime de rentes du Québec, de la Loi sur l'assurance parentale, de la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec et de la Loi sur l'administration fiscale, s'il y a lieu. Vous trouverez le détail des calculs ainsi que les renseignements relatifs à votre avis de cotisation ci-après.

Détail des calculs

	Montant déclaré	Pénalités	Intérêts	Total
Impôt	1 200,00 \$	180,00 \$	27,93 \$	1 407,93 \$
Somme due établie pour cet avis de cotisation	1 200,00 \$	180,00 \$	27,93 \$	1 407,93 \$
Somme payée				0,00 \$
Solde à payer				1 407,93 \$

Explications des changements

Puisque vous n'avez pas produit votre déclaration, nous avons établi une cotisation basée sur les informations contenues dans vos déclarations précédentes.

Avis de cotisation

Vous voulez contester cet avis de cotisation? Pour connaître vos recours, consultez la partie « Informations générales » ci-après.

Si vous décidez de présenter un avis d'opposition, vous devez conserver une preuve d'envoi de celui-ci. Cette preuve peut vous être demandée en tout temps.

	Montant établi	Pénalités	Intérêts	Total
Impôt	1 200,00 \$	180,00 \$	27,93 \$	1 407,93 \$
Total	1 200,00 \$	180,00 \$	27,93 \$	1 407,93 \$

Présidente-directrice générale de Revenu Québec



MON DOSSIER
POUR LES ENTREPRISES

PLUSIEURS FAÇONS DE PROFITER
DES SERVICES EN LIGNE > revenuquebec.ca

Numéro d'identification	Dossier	Numéro de l'avis	Date de l'avis	Période visée
1218764009	RS0001	1228221	8 novembre 2023	du 2023-07-01 au 2023-07-31

Informations générales

Nouvelle étude de votre dossier

Nous pouvons modifier une cotisation à la suite d'une nouvelle étude de votre dossier. Nous vous envoyons alors un avis de cotisation pour la période visée, dans les quatre ans qui suivent la plus tardive des dates suivantes :

- la date à laquelle vos droits auraient dû être payés;
- la date à laquelle votre déclaration a été produite.

Nous pouvons également établir une cotisation dans les quatre ans qui suivent la date à laquelle votre demande de remboursement a été produite.

Ces délais peuvent varier dans certaines situations. Vous devez conserver vos pièces justificatives afin de pouvoir les fournir sur demande.

Modes de paiement

Si votre institution financière le permet, vous pouvez effectuer votre paiement par Internet, au moyen de ses **services bancaires en ligne**, en sélectionnant la facture « Revenu Québec - Code de paiement » et en inscrivant le code de paiement qui figure sur le bordereau de paiement. Vous pouvez également effectuer votre paiement **par la poste** en nous retournant le bordereau de paiement dans l'enveloppe ci-jointe, accompagné d'un chèque ou d'un mandat fait à l'ordre du ministre du Revenu du Québec. Vous pouvez aussi vous présenter **avec le bordereau de paiement** à votre institution financière. Si nous vous devons d'autres sommes, nous pouvons les utiliser pour payer, en partie ou en totalité, votre somme due.

Intérêts et frais

Les intérêts que nous devons ajouter à un solde dû se capitalisent quotidiennement au taux prévu par la loi. Dans le cas où une institution financière refuse d'honorer un paiement en raison d'une insuffisance de fonds, des frais s'ajoutent au solde dû et portent intérêt à compter de la date du refus. Si le défaut de paiement persiste et que nous devons transférer un dossier au secteur du recouvrement, des frais de prise en charge s'ajoutent au solde dû à la première intervention faite par ce secteur. Enfin, nous exigeons des frais de recouvrement si nous devons exercer un recours judiciaire ou prendre des mesures de recouvrement prévues par la loi pour qu'une somme due soit acquittée.

Vous n'êtes pas d'accord avec votre avis de cotisation

Si vous n'êtes pas d'accord avec votre avis de cotisation, vous pouvez communiquer avec nous. Si un désaccord persiste, vous pouvez faire opposition en transmettant, à l'un de nos bureaux, le formulaire *Avis d'opposition* (MR-93.1.1) ou une lettre à l'intention du directeur des oppositions qui explique vos motifs de désaccord.

Vous devez transmettre votre avis d'opposition dans les 90 jours suivant la date du présent avis.

Le traitement de votre avis d'opposition peut entraîner le maintien, l'annulation ou la modification de votre cotisation. Vous pouvez attendre la décision qui clôt le litige avant d'acquitter la somme contestée. Cependant, malgré l'opposition, les intérêts sur le solde dû continueront de s'accumuler quotidiennement.

Que vous fassiez ou non opposition, vous devez acquitter immédiatement tout solde à payer ou offrir, en garantie de paiement, des sûretés satisfaisant aux exigences prévues par règlement.

Vous ne pouvez pas faire opposition à une cotisation qui résulte d'une décision rendue à la suite du traitement d'un avis d'opposition.

Confidentialité des renseignements fiscaux

Nous respectons le caractère confidentiel des renseignements que nous recevons. Les renseignements que vous nous confiez sont protégés, conservés et utilisés en toute confidentialité et selon ce qui est permis par les lois. Dans l'application des lois fiscales, nous pouvons comparer les renseignements dont nous disposons avec ceux qui nous proviennent d'autres organismes publics, de ministères et de municipalités. Nous pouvons également, à certaines conditions, les transmettre à des ministères et à des organismes gouvernementaux.

Pour nous joindre

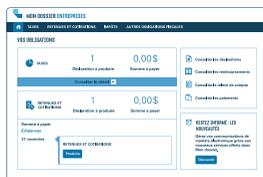
Pour obtenir plus de renseignements sur cet avis de cotisation, vous pouvez communiquer avec : Clémence Gélinas au 819 536-7227, poste 5363160, ou, sans frais, au 1 888 830-7747, poste 5363160.

Numéro d'identification	Dossier	Numéro de l'avis	Date de l'avis	Période visée
1218764009	RS0001	1228221	8 novembre 2023	du 2023-07-01 au 2023-07-31

4 FAÇONS POUR LES ENTREPRISES DE PROFITER DE NOS SERVICES EN LIGNE

1 Voyez le portrait fiscal de votre entreprise

D'un coup d'œil, obtenez un aperçu de tous vos dossiers fiscaux (taxes, retenues et cotisations, impôt, etc.), en toute simplicité.



2 Créez des alertes



Évitez d'éventuels oublis en vous abonnant aux alertes relatives aux obligations fiscales de votre entreprise.

3 Produisez des déclarations en ligne



Libérez-vous de la paperasse en produisant en ligne les déclarations et les documents suivants :

- Déclarations de taxes (TPS/TVH, TVQ, taxe sur l'hébergement, droit spécifique sur les pneus neufs et taxe sur les primes d'assurance)
- Déclarations de retenues à la source et de cotisations d'employeur
- Relevés 1 et sommaire 1

4 Payez en ligne

Effectuez vos paiements en ligne de manière sécuritaire, et ce, directement dans le site Internet de votre institution financière.



Découvrez sans tarder Mon dossier pour les entreprises à revenuquebec.ca.

NOUVEAUTÉ

Échangez des documents avec nous de façon simple et sécuritaire. Explorez les possibilités !

Pour obtenir plus de renseignements sur cet avis de cotisation, vous pouvez communiquer avec : Clémence Gélinas au 819 536-7227, poste 5363160, ou, sans frais, au 1 888 830-7747, poste 5363160.

Numéro d'identification	Dossier	Date de l'avis	Numéro de l'avis	Période visée
1218764009	RS0001	8 novembre 2023	1228221	du 2023-07-01 au 2023-07-31

N'attachez rien au bordereau de paiement.

Conservez cette partie pour vos dossiers.

LMU-303 (2024-01)



Bordereau de paiement

Période visée
du 2023-07-01 au 2023-07-31

040 1218764009 110001 20230700 0000000140793 1218764009 255 2

GARDERIE LES PETITS BERGERS
DELACHINE INC.
1510, RUE NOTRE-DAME
LACHINE (QUEBEC) H8S 2E3

Numéro de l'avis
1228221

Date de l'avis
8 novembre 2023

Code de paiement
PG012 18764 00000 12551

Somme due
1 407,93 \$

Montant du paiement

Retournez à : C. P. 5500, succursale Place-Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1A8

X
Prénom et nom de famille (en majuscules) _____
Titre _____

Ind. rég. Téléphone _____

NON VALIDE POUR PAIEMENT DANS UNE INSTITUTION FINANCIÈRE

⑈000000⑈ ⑆98340⑈815⑆

96

24744562166

GARDERIE LES PETITS BERGERS
DELACHINE INC.
1510, RUE NOTRE-DAME
LACHINE (QUÉBEC) H8S 2E3

AR12

Numéro d'entreprise
du Québec (NEQ) : 1168057322
Numéro d'identification : 1218764009
Dossier : RS0001
➤ Numéro de l'avis : 1229551
Date de l'avis : 8 novembre 2023
Période visée : du 2023-08-01
au 2023-08-31

À payer au plus tard le
28 novembre 2023

Somme due
1 397,55 \$

Avis de cotisation

Les montants calculés ont été établis selon les informations dont nous disposons et les montants déclarés en vertu de la Loi sur les impôts, de la Loi sur le régime de rentes du Québec, de la Loi sur l'assurance parentale, de la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec et de la Loi sur l'administration fiscale, s'il y a lieu. Vous trouverez le détail des calculs ainsi que les renseignements relatifs à votre avis de cotisation ci-après.

Détail des calculs

	Montant déclaré	Pénalités	Intérêts	Total
Impôt	1 200,00 \$	180,00 \$	17,55 \$	1 397,55 \$
Somme due établie pour cet avis de cotisation	1 200,00 \$	180,00 \$	17,55 \$	1 397,55 \$
Somme payée				0,00 \$
Solde à payer				1 397,55 \$

Explications des changements

Puisque vous n'avez pas produit votre déclaration, nous avons établi une cotisation basée sur les informations contenues dans vos déclarations précédentes.

Avis de cotisation

Vous voulez contester cet avis de cotisation? Pour connaître vos recours, consultez la partie « Informations générales » ci-après.

Si vous décidez de présenter un avis d'opposition, vous devez conserver une preuve d'envoi de celui-ci. Cette preuve peut vous être demandée en tout temps.

	Montant établi	Pénalités	Intérêts	Total
Impôt	1 200,00 \$	180,00 \$	17,55 \$	1 397,55 \$
Total	1 200,00 \$	180,00 \$	17,55 \$	1 397,55 \$

Présidente-directrice générale de Revenu Québec



MON DOSSIER
POUR LES ENTREPRISES

PLUSIEURS FAÇONS DE PROFITER
DES SERVICES EN LIGNE > revenuquebec.ca

Numéro d'identification	Dossier	Numéro de l'avis	Date de l'avis	Période visée
1218764009	RS0001	1229551	8 novembre 2023	du 2023-08-01 au 2023-08-31

Informations générales

Nouvelle étude de votre dossier

Nous pouvons modifier une cotisation à la suite d'une nouvelle étude de votre dossier. Nous vous envoyons alors un avis de cotisation pour la période visée, dans les quatre ans qui suivent la plus tardive des dates suivantes :

- la date à laquelle vos droits auraient dû être payés;
- la date à laquelle votre déclaration a été produite.

Nous pouvons également établir une cotisation dans les quatre ans qui suivent la date à laquelle votre demande de remboursement a été produite.

Ces délais peuvent varier dans certaines situations. Vous devez conserver vos pièces justificatives afin de pouvoir les fournir sur demande.

Modes de paiement

Si votre institution financière le permet, vous pouvez effectuer votre paiement par Internet, au moyen de ses **services bancaires en ligne**, en sélectionnant la facture « Revenu Québec - Code de paiement » et en inscrivant le code de paiement qui figure sur le bordereau de paiement. Vous pouvez également effectuer votre paiement **par la poste** en nous retournant le bordereau de paiement dans l'enveloppe ci-jointe, accompagné d'un chèque ou d'un mandat fait à l'ordre du ministre du Revenu du Québec. Vous pouvez aussi vous présenter **avec le bordereau de paiement** à votre institution financière. Si nous vous devons d'autres sommes, nous pouvons les utiliser pour payer, en partie ou en totalité, votre somme due.

Intérêts et frais

Les intérêts que nous devons ajouter à un solde dû se capitalisent quotidiennement au taux prévu par la loi. Dans le cas où une institution financière refuse d'honorer un paiement en raison d'une insuffisance de fonds, des frais s'ajoutent au solde dû et portent intérêt à compter de la date du refus. Si le défaut de paiement persiste et que nous devons transférer un dossier au secteur du recouvrement, des frais de prise en charge s'ajoutent au solde dû à la première intervention faite par ce secteur. Enfin, nous exigeons des frais de recouvrement si nous devons exercer un recours judiciaire ou prendre des mesures de recouvrement prévues par la loi pour qu'une somme due soit acquittée.

Vous n'êtes pas d'accord avec votre avis de cotisation

Si vous n'êtes pas d'accord avec votre avis de cotisation, vous pouvez communiquer avec nous. Si un désaccord persiste, vous pouvez faire opposition en transmettant, à l'un de nos bureaux, le formulaire *Avis d'opposition* (MR-93.1.1) ou une lettre à l'intention du directeur des oppositions qui explique vos motifs de désaccord.

Vous devez transmettre votre avis d'opposition dans les 90 jours suivant la date du présent avis.

Le traitement de votre avis d'opposition peut entraîner le maintien, l'annulation ou la modification de votre cotisation. Vous pouvez attendre la décision qui clôt le litige avant d'acquitter la somme contestée. Cependant, malgré l'opposition, les intérêts sur le solde dû continueront de s'accumuler quotidiennement.

Que vous fassiez ou non opposition, vous devez acquitter immédiatement tout solde à payer ou offrir, en garantie de paiement, des sûretés satisfaisant aux exigences prévues par règlement.

Vous ne pouvez pas faire opposition à une cotisation qui résulte d'une décision rendue à la suite du traitement d'un avis d'opposition.

Confidentialité des renseignements fiscaux

Nous respectons le caractère confidentiel des renseignements que nous recevons. Les renseignements que vous nous confiez sont protégés, conservés et utilisés en toute confidentialité et selon ce qui est permis par les lois. Dans l'application des lois fiscales, nous pouvons comparer les renseignements dont nous disposons avec ceux qui nous proviennent d'autres organismes publics, de ministères et de municipalités. Nous pouvons également, à certaines conditions, les transmettre à des ministères et à des organismes gouvernementaux.

Pour nous joindre

Pour obtenir plus de renseignements sur cet avis de cotisation, vous pouvez communiquer avec : Clémence Gélinas au 819 536-7227, poste 5363160, ou, sans frais, au 1 888 830-7747, poste 5363160.

Numéro d'identification	Dossier	Numéro de l'avis	Date de l'avis	Période visée
1218764009	RS0001	1229551	8 novembre 2023	du 2023-08-01 au 2023-08-31

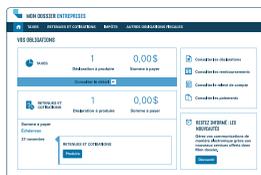
4

FAÇONS POUR LES ENTREPRISES DE PROFITER DE NOS SERVICES EN LIGNE

1

Voyez le portrait fiscal de votre entreprise

D'un coup d'œil, obtenez un aperçu de tous vos dossiers fiscaux (taxes, retenues et cotisations, impôt, etc.), en toute simplicité.



2



Créez des alertes

Évitez d'éventuels oublis en vous abonnant aux alertes relatives aux obligations fiscales de votre entreprise.

3



Produisez des déclarations en ligne

Libérez-vous de la paperasse en produisant en ligne les déclarations et les documents suivants :

- Déclarations de taxes (TPS/TVH, TVQ, taxe sur l'hébergement, droit spécifique sur les pneus neufs et taxe sur les primes d'assurance)
- Déclarations de retenues à la source et de cotisations d'employeur
- Relevés 1 et sommaire 1

4

Payez en ligne

Effectuez vos paiements en ligne de manière sécuritaire, et ce, directement dans le site Internet de votre institution financière.



Découvrez sans tarder Mon dossier pour les entreprises à revenuquebec.ca.

NOUVEAUTÉ

Échangez des documents avec nous de façon simple et sécuritaire. Explorez les possibilités !

Pour obtenir plus de renseignements sur cet avis de cotisation, vous pouvez communiquer avec : Clémence Gélinas au 819 536-7227, poste 5363160, ou, sans frais, au 1 888 830-7747, poste 5363160.

Numéro d'identification	Dossier	Date de l'avis	Numéro de l'avis	Période visée
1218764009	RS0001	8 novembre 2023	1229551	du 2023-08-01 au 2023-08-31

N'attachez rien au bordereau de paiement.

Conservez cette partie pour vos dossiers.

LMU-303 (2024-01)



Bordereau de paiement

Période visée

du 2023-08-01 au 2023-08-31

040 1218764009 110001 20230800 0000000139755 1218764009 255 3

GARDERIE LES PETITS BERGERS
DELACHINE INC.
1510, RUE NOTRE-DAME
LACHINE (QUÉBEC) H8S 2E3

Numéro de l'avis

1229551

Date de l'avis

8 novembre 2023

Code de paiement

PH012 18764 00000 12551

Somme due

1 397,55 \$

Montant du paiement

Retournez à : C. P. 5500, succursale Place-Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1A8

X

Prénom et nom de famille (en majuscules)

Titre

Ind. rég. Téléphone

NON VALIDE POUR PAIEMENT DANS UNE INSTITUTION FINANCIÈRE

⑈000000⑈ ⑆98340⑈815⑆

96

- 165 -

24744562190

GARDERIE LES PETITS BERGERS
DELACHINE INC.
1510, RUE NOTRE-DAME
LACHINE (QUÉBEC) H8S 2E3

AR12

Numéro d'entreprise
du Québec (NEQ) : 1168057322
Numéro d'identification : 1218764009
Dossier : RS0001
➤ Numéro de l'avis : 1221851
Date de l'avis : 8 novembre 2023
Période visée : du 2023-09-01
au 2023-09-30

À payer au plus tard le
28 novembre 2023

Somme due
1 387,25 \$

Avis de cotisation

Les montants calculés ont été établis selon les informations dont nous disposons et les montants déclarés en vertu de la Loi sur les impôts, de la Loi sur le régime de rentes du Québec, de la Loi sur l'assurance parentale, de la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec et de la Loi sur l'administration fiscale, s'il y a lieu. Vous trouverez le détail des calculs ainsi que les renseignements relatifs à votre avis de cotisation ci-après.

Détail des calculs

	Montant déclaré	Pénalités	Intérêts	Total
Impôt	1 200,00 \$	180,00 \$	7,25 \$	1 387,25 \$
Somme due établie pour cet avis de cotisation	1 200,00 \$	180,00 \$	7,25 \$	1 387,25 \$
Somme payée				0,00 \$
Solde à payer				1 387,25 \$

Explications des changements

Puisque vous n'avez pas produit votre déclaration, nous avons établi une cotisation basée sur les informations contenues dans vos déclarations précédentes.

Avis de cotisation

Vous voulez contester cet avis de cotisation? Pour connaître vos recours, consultez la partie « Informations générales » ci-après.

Si vous décidez de présenter un avis d'opposition, vous devez conserver une preuve d'envoi de celui-ci. Cette preuve peut vous être demandée en tout temps.

	Montant établi	Pénalités	Intérêts	Total
Impôt	1 200,00 \$	180,00 \$	7,25 \$	1 387,25 \$
Total	1 200,00 \$	180,00 \$	7,25 \$	1 387,25 \$

Présidente-directrice générale de Revenu Québec



MON DOSSIER
POUR LES ENTREPRISES

PLUSIEURS FAÇONS DE PROFITER
DES SERVICES EN LIGNE > revenuquebec.ca

Numéro d'identification	Dossier	Numéro de l'avis	Date de l'avis	Période visée
1218764009	RS0001	1221851	8 novembre 2023	du 2023-09-01 au 2023-09-30

Informations générales

Nouvelle étude de votre dossier

Nous pouvons modifier une cotisation à la suite d'une nouvelle étude de votre dossier. Nous vous envoyons alors un avis de cotisation pour la période visée, dans les quatre ans qui suivent la plus tardive des dates suivantes :

- la date à laquelle vos droits auraient dû être payés;
- la date à laquelle votre déclaration a été produite.

Nous pouvons également établir une cotisation dans les quatre ans qui suivent la date à laquelle votre demande de remboursement a été produite.

Ces délais peuvent varier dans certaines situations. Vous devez conserver vos pièces justificatives afin de pouvoir les fournir sur demande.

Modes de paiement

Si votre institution financière le permet, vous pouvez effectuer votre paiement par Internet, au moyen de ses **services bancaires en ligne**, en sélectionnant la facture « Revenu Québec - Code de paiement » et en inscrivant le code de paiement qui figure sur le bordereau de paiement. Vous pouvez également effectuer votre paiement **par la poste** en nous retournant le bordereau de paiement dans l'enveloppe ci-jointe, accompagné d'un chèque ou d'un mandat fait à l'ordre du ministre du Revenu du Québec. Vous pouvez aussi vous présenter **avec le bordereau de paiement** à votre institution financière. Si nous vous devons d'autres sommes, nous pouvons les utiliser pour payer, en partie ou en totalité, votre somme due.

Intérêts et frais

Les intérêts que nous devons ajouter à un solde dû se capitalisent quotidiennement au taux prévu par la loi. Dans le cas où une institution financière refuse d'honorer un paiement en raison d'une insuffisance de fonds, des frais s'ajoutent au solde dû et portent intérêt à compter de la date du refus. Si le défaut de paiement persiste et que nous devons transférer un dossier au secteur du recouvrement, des frais de prise en charge s'ajoutent au solde dû à la première intervention faite par ce secteur. Enfin, nous exigeons des frais de recouvrement si nous devons exercer un recours judiciaire ou prendre des mesures de recouvrement prévues par la loi pour qu'une somme due soit acquittée.

Vous n'êtes pas d'accord avec votre avis de cotisation

Si vous n'êtes pas d'accord avec votre avis de cotisation, vous pouvez communiquer avec nous. Si un désaccord persiste, vous pouvez faire opposition en transmettant, à l'un de nos bureaux, le formulaire *Avis d'opposition* (MR-93.1.1) ou une lettre à l'intention du directeur des oppositions qui explique vos motifs de désaccord.

Vous devez transmettre votre avis d'opposition dans les 90 jours suivant la date du présent avis.

Le traitement de votre avis d'opposition peut entraîner le maintien, l'annulation ou la modification de votre cotisation. Vous pouvez attendre la décision qui clôt le litige avant d'acquitter la somme contestée. Cependant, malgré l'opposition, les intérêts sur le solde dû continueront de s'accumuler quotidiennement.

Que vous fassiez ou non opposition, vous devez acquitter immédiatement tout solde à payer ou offrir, en garantie de paiement, des sûretés satisfaisant aux exigences prévues par règlement.

Vous ne pouvez pas faire opposition à une cotisation qui résulte d'une décision rendue à la suite du traitement d'un avis d'opposition.

Confidentialité des renseignements fiscaux

Nous respectons le caractère confidentiel des renseignements que nous recevons. Les renseignements que vous nous confiez sont protégés, conservés et utilisés en toute confidentialité et selon ce qui est permis par les lois. Dans l'application des lois fiscales, nous pouvons comparer les renseignements dont nous disposons avec ceux qui nous proviennent d'autres organismes publics, de ministères et de municipalités. Nous pouvons également, à certaines conditions, les transmettre à des ministères et à des organismes gouvernementaux.

Pour nous joindre

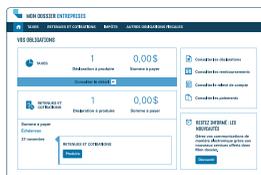
Pour obtenir plus de renseignements sur cet avis de cotisation, vous pouvez communiquer avec : Clémence Gélinas au 819 536-7227, poste 5363160, ou, sans frais, au 1 888 830-7747, poste 5363160.

Numéro d'identification	Dossier	Numéro de l'avis	Date de l'avis	Période visée
1218764009	RS0001	1221851	8 novembre 2023	du 2023-09-01 au 2023-09-30

4 FAÇONS POUR LES ENTREPRISES DE PROFITER DE NOS SERVICES EN LIGNE

1 Voyez le portrait fiscal de votre entreprise

D'un coup d'œil, obtenez un aperçu de tous vos dossiers fiscaux (taxes, retenues et cotisations, impôt, etc.), en toute simplicité.



2 Créez des alertes



Évitez d'éventuels oublis en vous abonnant aux alertes relatives aux obligations fiscales de votre entreprise.

3 Produisez des déclarations en ligne



Libérez-vous de la paperasse en produisant en ligne les déclarations et les documents suivants :

- Déclarations de taxes (TPS/TVH, TVQ, taxe sur l'hébergement, droit spécifique sur les pneus neufs et taxe sur les primes d'assurance)
- Déclarations de retenues à la source et de cotisations d'employeur
- Relevés 1 et sommaire 1

4 Payez en ligne

Effectuez vos paiements en ligne de manière sécuritaire, et ce, directement dans le site Internet de votre institution financière.



Découvrez sans tarder Mon dossier pour les entreprises à revenuquebec.ca.

NOUVEAUTÉ

Échangez des documents avec nous de façon simple et sécuritaire. Explorez les possibilités !

Pour obtenir plus de renseignements sur cet avis de cotisation, vous pouvez communiquer avec : Clémence Gélinas au 819 536-7227, poste 5363160, ou, sans frais, au 1 888 830-7747, poste 5363160.

Numéro d'identification	Dossier	Date de l'avis	Numéro de l'avis	Période visée
1218764009	RS0001	8 novembre 2023	1221851	du 2023-09-01 au 2023-09-30

N'attachez rien au bordereau de paiement.

Conservez cette partie pour vos dossiers.

LMU-303 (2024-01)



Bordereau de paiement

Période visée
du 2023-09-01 au 2023-09-30

040 1218764009 110001 20230900 0000000138725 1218764009 255 4

GARDERIE LES PETITS BERGERS
DELACHINE INC.
1510, RUE NOTRE-DAME
LACHINE (QUÉBEC) H5S 2E3

Numéro de l'avis : 1221851
Date de l'avis : 8 novembre 2023

Code de paiement : PJ012 18764 00000 12551
Somme due : 1 387,25 \$

Montant du paiement : _____

Retournez à : C. P. 5500, succursale Place-Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1A8

X _____
Prénom et nom de famille (en majuscules) Titre

Ind. rég. Téléphone

NON VALIDE POUR PAIEMENT DANS UNE INSTITUTION FINANCIÈRE

⑈000000⑈ ⑆98340⑈815⑆

96

<p>COUR SUPÉRIEURE (En matière de faillite et d'insolvabilité)</p>
<p>DISTRICT DE MONTRÉAL N° : 500-11-</p>
<p>DANS L'AFFAIRE DE LA MISE SOUS SÉQUESTRE DE : GARDERIE LES PETITS BERGERS DE LACHINE INC.</p> <p>Débitrice-intimée -et-</p> <p>L'AGENCE DU REVENU DU QUÉBEC</p> <p>Requérante -et-</p> <p>MNP LTÉE.</p> <p>Séquestre -et-</p> <p>GOVERNEMENT DU QUÉBEC – LE MINISTÈRE DE LA FAMILLE : DIRECTION GÉNÉRALE DES OPÉRATIONS RÉGIONALES</p> <p>Mis en cause</p>
<p>INVENTAIRE DE PIÈCES REMISES</p>
<p>PIÈCE R-10</p> <p>Me Daniel Cantin, avocat LARIVIÈRE MEUNIER Ligne directe : 418 652-5245 3800, rue de Marly, secteur 5-2-8 Québec (Québec) G1X 4A5 Téléphone: 418 652-6842 Sans frais: 1 888 830-8808, poste 418 652-5245 Télécopieur : 418 577-5327 Notification : Notif-Quebec@revenuquebec.ca N/Réf. : 1001-CQ-404089-23</p>
<p>BV-0720</p>

PIÈCE R-11 :
Copie de la *Demande de documents ou renseignements*
datée du 8 février 2023



Le 8 février 2023

CENTRE DES RELATIONS AVEC LA
CLIENTÈLE DIR. GÉN. DES OPÉR.
MINISTÈRE DE LA FAMILLE/5E ÉTAGE
600, RUE FULLUM
MONTREAL, QC H2K 4S7

À l'attention de CENTRE DES RELATIONS AVEC LA CLIENTÈLE DIR. GÉN. DES
OPÉR.

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1168057322
Numéro de référence : 14983637

DÉBITEUR : GARDERIE LES PETITS BERGERS DE
LACHINE INC.
1510, RUE NOTRE-DAME
LACHINE (QUEBEC) H8S 2E3

Objet : Demande de documents ou de renseignements

Nous aurions besoin de certains documents ou renseignements concernant la société mentionnée ci-dessus. Auriez-vous l'obligeance de nous faire parvenir :

- La liste complète des contrats en cours pour cet établissement, incluant le nom et les coordonnées des parents des enfants inscrits à cette garderie.

Les documents ou renseignements demandés nous sont nécessaires pour l'application des lois fiscales (en vertu de l'article 71 de la Loi sur l'administration fiscale (L.R.Q., c. A-6.002)). Leur production est conforme aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1).

Veuillez transmettre les renseignements ou documents requis à Clémence Gélinas de la Direction générale du recouvrement. Si des renseignements supplémentaires sont nécessaires, vous pouvez joindre cette personne au 1 888 830-7747, poste 5363160. Vous pouvez également nous joindre par télécopieur au 514 285-3843.

... verso

Nous vous assurons que tous les renseignements que vous nous communiquerez demeureront confidentiels.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink that reads "Clémence Gélinas". The signature is written in a cursive style with a long horizontal stroke at the end.

Clémence Gélinas
Chef d'équipe - dossiers complexes,
personne autorisée à signer

<p>COUR SUPÉRIEURE (En matière de faillite et d'insolvabilité)</p>
<p>DISTRICT DE MONTRÉAL N° : 500-11-</p>
<p>DANS L'AFFAIRE DE LA MISE SOUS SÉQUESTRE DE : GARDERIE LES PETITS BERGERS DE LACHINE INC.</p> <p>Débitrice-intimée -et-</p> <p>L'AGENCE DU REVENU DU QUÉBEC</p> <p>Requérante -et-</p> <p>MNP LTÉE.</p> <p>Séquestre -et-</p> <p>GOVERNEMENT DU QUÉBEC – LE MINISTÈRE DE LA FAMILLE : DIRECTION GÉNÉRALE DES OPÉRATIONS RÉGIONALES</p> <p>Mis en cause</p>
<p>INVENTAIRE DE PIÈCES REMISES</p>
<p>PIÈCE R-11</p>
<p>Me Daniel Cantin, avocat LARIVIÈRE MEUNIER Ligne directe : 418 652-5245 3800, rue de Marly, secteur 5-2-8 Québec (Québec) G1X 4A5 Téléphone: 418 652-6842 Sans frais: 1 888 830-8808, poste 418 652-5245 Télécopieur : 418 577-5327 Notification : Notif-Quebec@revenuquebec.ca N/Réf. : 1001-CQ-404089-23</p>
<p>BV-0720</p>

PIÈCE R-12 :
Copie du permis de garderie pour l'établissement
numéro 3001-0281

Permis de garderie

No D'ÉTABLISSEMENT : 3001-0281

Valide du 2021-02-01 au 2024-01-31

NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE :

GARDERIE LES PETITS BERGERS DE LACHINE
INC.
1510, rue Notre-Dame
Lachine QC H8S 2E3

D
U
P
L
I
C
A
T
A

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT :

GARDERIE LES PETITS BERGERS DE LACHINE INC.
1510, rue Notre-Dame
Lachine QC H8S 2E3

	(1)	(2)	TOTAL
MAX	8	32	40

MAX	Nombre maximum d'enfants qui peuvent être reçus dans l'établissement
PCR	Nombre de places subventionnées
(1)	Les enfants de la naissance à moins de 18 mois
(2)	Les enfants de 18 mois et plus



Sous-ministre adjoint



Personne autorisée de la direction des services à la clientèle

No référence : 39179 - 2021-03-12

LE TITULAIRE D'UN PERMIS DOIT L'AFFICHER DANS CHACUNE DE SES INSTALLATIONS EN UN LIEU ACCESSIBLE À TOUS ET VISIBLE EN TOUT TEMPS
(Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, art. 22).

<p>COUR SUPÉRIEURE (En matière de faillite et d'insolvabilité)</p>
<p>DISTRICT DE MONTRÉAL N° : 500-11-</p>
<p>DANS L'AFFAIRE DE LA MISE SOUS SÉQUESTRE DE : GARDERIE LES PETITS BERGERS DE LACHINE INC.</p> <p>Débitrice-intimée -et-</p> <p>L'AGENCE DU REVENU DU QUÉBEC</p> <p>Requérante -et-</p> <p>MNP LTÉE.</p> <p>Séquestre -et-</p> <p>GOVERNEMENT DU QUÉBEC – LE MINISTÈRE DE LA FAMILLE : DIRECTION GÉNÉRALE DES OPÉRATIONS RÉGIONALES</p> <p>Mis en cause</p>
<p>INVENTAIRE DE PIÈCES REMISES</p>
<p>PIÈCE R-12</p> <p>Me Daniel Cantin, avocat LARIVIÈRE MEUNIER Ligne directe : 418 652-5245 3800, rue de Marly, secteur 5-2-8 Québec (Québec) G1X 4A5 Téléphone: 418 652-6842 Sans frais: 1 888 830-8808, poste 418 652-5245 Télécopieur : 418 577-5327 Notification : Notif-Quebec@revenuquebec.ca N/Réf. : 1001-CQ-404089-23</p>
<p>BV-0720</p>

PIÈCE R-13 :
En liasse, copie des rapports d'inspection du
ministère de la Famille

G. LES PETITS BERGERS DE LACHINE INC. (Garderie - 40 places)

1510, rue Notre-Dame

Lachine, Québec H8S 2E3

Récapitulatif des inspections effectuées

Cette page vous présente la liste des inspections effectuées pour le service de garde sélectionné. Vous pouvez accéder à la fiche détaillée de chaque inspection en cliquant sur le bouton « Consulter » qui s'affiche lorsque des manquements sont constatés.

Retrait des inspections et des manquements

Les inspections réalisées depuis plus de cinq ans, et pour lesquelles l'ensemble des manquements ont été réglés, ont été retirées de ce récapitulatif. Par ailleurs, lorsque vous consultez la fiche détaillée d'une inspection, les manquements réglés, depuis plus de cinq ans, ont été retirés de ce panorama.

Date d'inspection (jj-mm-aaaa)	Type d'inspection	Éléments vérifiés	Manquements		
			Constatés	Réglés	
11-02-2021	Vérification ponctuelle de certains éléments	1	Aucun	Aucun	
01-05-2019	Vérification ponctuelle de certains éléments	1	1	1	Consulter
30-10-2018	Renouvellement de permis	29	2	2	Consulter



Résultats d'inspection



Dans cette section

[Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance](#)
[Règlement sur la contribution réduite](#)
[Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance](#)

G. LES PETITS BERGERS DE LACHINE INC. (Garderie - 40 places)

1510, rue Notre-Dame
 Lachine, Québec H8S 2E3

Résultat de l'inspection effectuée dans le cadre du renouvellement de permis.

Lors de cette inspection, 29 éléments ont été vérifiés par l'inspecteur de conformité législative et réglementaire et 2 manquements ont été constatés.

Au moment de l'inspection	Article ²	Manquement constaté le	Manquement réglé le ³
Le titulaire de permis ne s'est pas assuré qu'au moins 2 membres du personnel de garde sur 3 sont qualifiés, conformément aux prescriptions de l'article 22, et présents chaque jour auprès des enfants durant la prestation des services de garde.	R23	30-10-2018	11-02-2021
Le titulaire de permis n'a pas conservé, à l'adresse prescrite, la copie du consentement à la vérification et à la communication des empêchements de toutes les personnes qui travaillent dans son installation, y compris un stagiaire ou un bénévole qui s'y présentent régulièrement.	R25	30-10-2018	10-12-2018

²Cliquez sur le numéro de l'article pour connaître le texte complet de cet article de la Loi ou du règlement correspondant au manquement.

³Un manquement est réglé lorsque sa correction a été constatée par un inspecteur.

[Haut de la page](#)

...ma petite puce... ...mon grand... ...ma coccinelle... ...madame Patricia... ...mon petit loup...

<p>COUR SUPÉRIEURE (En matière de faillite et d'insolvabilité)</p>
<p>DISTRICT DE MONTRÉAL N° : 500-11-</p>
<p>DANS L'AFFAIRE DE LA MISE SOUS SÉQUESTRE DE : GARDERIE LES PETITS BERGERS DE LACHINE INC.</p> <p>Débitrice-intimée -et-</p> <p>L'AGENCE DU REVENU DU QUÉBEC</p> <p>Requérante -et-</p> <p>MNP LTÉE.</p> <p>Séquestre -et-</p> <p>GOVERNEMENT DU QUÉBEC – LE MINISTÈRE DE LA FAMILLE : DIRECTION GÉNÉRALE DES OPÉRATIONS RÉGIONALES</p> <p>Mis en cause</p>
<p>INVENTAIRE DE PIÈCES REMISES</p>
<p>PIÈCE R-13</p>
<p>Me Daniel Cantin, avocat LARIVIÈRE MEUNIER Ligne directe : 418 652-5245 3800, rue de Marly, secteur 5-2-8 Québec (Québec) G1X 4A5 Téléphone: 418 652-6842 Sans frais: 1 888 830-8808, poste 418 652-5245 Télécopieur : 418 577-5327 Notification : Notif-Quebec@revenuquebec.ca N/Réf. : 1001-CQ-404089-23 BV-0720</p>

PIÈCE R-14 :

Copie de la lettre d'acceptation d'agir de MNP Ltée datée
du 18 octobre 2023

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
No de cour: 500-11-

COUR SUPÉRIEURE
« Chambre commerciale »

DANS L'AFFAIRE DE LA MISE SOUS SÉQUESTRE DE :

GARDERIE LES PETITS BERGERS DE LACNINE INC.

La Débitrice

-Et-

MNP LTÉE

Séquestre proposé

LETTRE D'ACCEPTATION D'AGIR

Nous, **MNP LTÉE**, représentés par M. Gaetano Di Guglielmo, avons été approchés par Revenu Québec, afin d'agir à titre de Séquestre conformément aux dispositions de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (la « Loi »).

Par la présente, nous, MNP Ltée, confirmons avoir l'expertise et l'expérience pour agir dans de tels dossiers et consentons à agir à titre de Séquestre conformément aux dispositions de la Loi, et/ou autres rôles d'officier de la Cour.

En date du 18 octobre 2023.

MNP LTÉE



Par: Gaetano Di Guglielmo, CPA, CIRP, LIT
Vice-président principal

SYNDICS AUTORISÉS EN INSOLVABILITÉ
LICENSED INSOLVENCY TRUSTEES

1155, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE O., 23E ÉTAGE, MONTRÉAL QC, H3B 2K2
1.888.932.4115 P: 514.932.4115 F: 514.932.9195 MNPdettes.ca

<p>COUR SUPÉRIEURE (En matière de faillite et d'insolvabilité)</p>
<p>DISTRICT DE MONTRÉAL N° : 500-11-</p>
<p>DANS L'AFFAIRE DE LA MISE SOUS SÉQUESTRE DE : GARDERIE LES PETITS BERGERS DE LACHINE INC.</p> <p>Débitrice-intimée -et-</p> <p>L'AGENCE DU REVENU DU QUÉBEC</p> <p>Requérante -et-</p> <p>MNP LTÉE.</p> <p>Séquestre -et-</p> <p>GOVERNEMENT DU QUÉBEC – LE MINISTÈRE DE LA FAMILLE : DIRECTION GÉNÉRALE DES OPÉRATIONS RÉGIONALES</p> <p>Mis en cause</p>
<p>INVENTAIRE DE PIÈCES REMISES</p>
<p>PIÈCE R-14</p>
<p>Me Daniel Cantin, avocat LARIVIÈRE MEUNIER Ligne directe : 418 652-5245 3800, rue de Marly, secteur 5-2-8 Québec (Québec) G1X 4A5 Téléphone: 418 652-6842 Sans frais: 1 888 830-8808, poste 418 652-5245 Télécopieur : 418 577-5327 Notification : Notif-Quebec@revenuquebec.ca N/Réf. : 1001-CQ-404089-23 BV-0720</p>

COUR SUPÉRIEURE (En matière de faillite et d'insolvabilité)
DISTRICT DE MONTRÉAL N° : 500-11-
DANS L'AFFAIRE DE LA MISE SOUS SÉQUESTRE DE : GARDERIE LES PETITS BERGERS DE LACHINE INC. Débitrice-intimée -et- L'AGENCE DU REVENU DU QUÉBEC Requérante -et- MNP LTÉE. Séquestre -et- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – LE MINISTÈRE DE LA FAMILLE : DIRECTION GÉNÉRALE DES OPÉRATIONS RÉGIONALES Mis en cause
REQUÊTE POUR NOMINATION D'UN SÉQUESTRE ET SUBSIDIAIREMENT POUR NOMINATION D'UNE SÉQUESTRE INTÉRIMAIRE <i>(Art. 243 et 47(1) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité)</i>
Me Daniel Cantin, avocat LARIVIÈRE MEUNIER Ligne directe : 418 652-5245 3800, rue de Marly, secteur 5-2-8 Québec (Québec) G1X 4A5 Téléphone: 418 652-6842 Sans frais: 1 888 830-8808, poste 418 652-5245 Télécopieur : 418 577-5327 Notification : Notif-Quebec@revenuquebec.ca N/Réf. : 1001-CQ-404089-23 BV-0720